

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCOT

REGLEMENT

3.2.2 Cahier des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques

Document version Arrêt – 7 janvier 2020



Vallées
Aure &
Louron

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



CITADIA

even
conseil

ECOTONE
recherche et environnement

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Sommaire

OAP thématique mobilités douces	3
OAP thématique commerce	20
OAP thématique trame verte et bleue	30



OAP THEMATIQUE MOBILITES DOUCES

OAP thématique Mobilités douces

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la Communauté de Communes Aure Louron ambitionne de soutenir le développement de la mobilité douce sur son territoire afin de permettre aux habitants et aux visiteurs de se déplacer sur des espaces piétons/cycles, aménagés, sécurisés et en fond de vallées pour être accessible au plus grand nombre.

Ces itinéraires, intégrés dans le projet de « voie verte » décidé par les Communauté de Communes Aure Louron et du Plateau de Lannemezan, doivent permettre au territoire de poursuivre ses engagements en faveur de la transition énergétique en proposant une alternative à l'utilisation de la voiture pour les habitants permanents. Mais être aussi un nouveau support de découverte du territoire au travers de liaisons douces mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel pour les visiteurs. Cet axe sera connecté au projet « V81 » : la Véloroute du Piémont pyrénéen.

Principe d'aménagement :

Les linéaires de circuits identifiés dans la cartographie doivent être conservés ou créés afin de faciliter la continuité des circulations douces. Des connections entre Cadéac-Arreau-Cazaux Débat seront à créer.

Les tracés identifiés dans la cartographie pourront être modifiés si besoin, à condition que les continuités soient préservées. Les aménagements nécessaires devront veiller à respecter une bonne intégration paysagère.

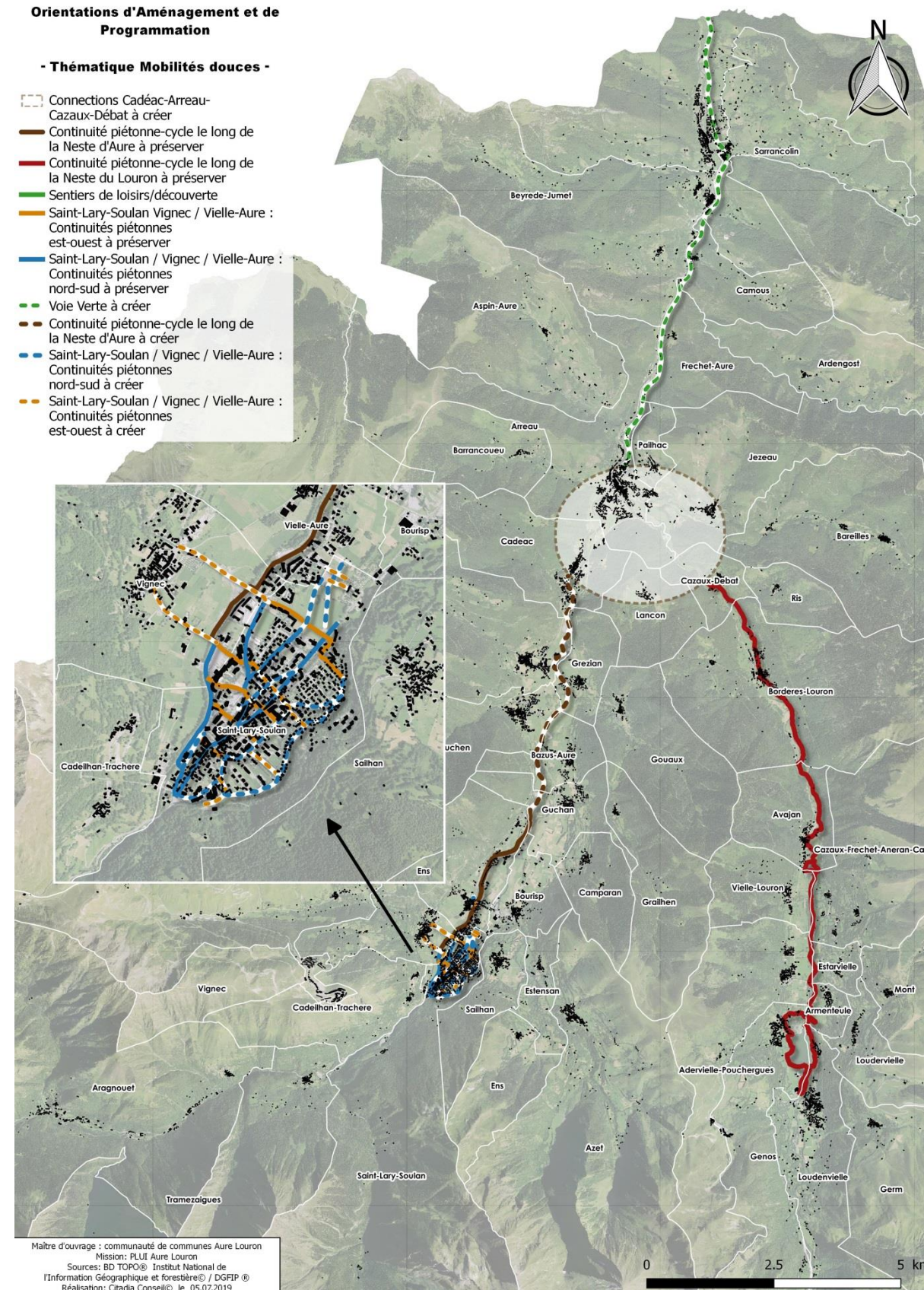
Une grande attention sera portée sur la qualité des aménagements envisagés pour les modes doux dans les permis d'aménager proposés sur les zones à urbaniser.

Afin de faciliter les déplacements doux, le développement de pistes ou bandes cyclables pourra être étudié lors de tout projet d'élargissement de voirie, notamment sur les voies départementales.

Orientations d'Aménagement et de Programmation

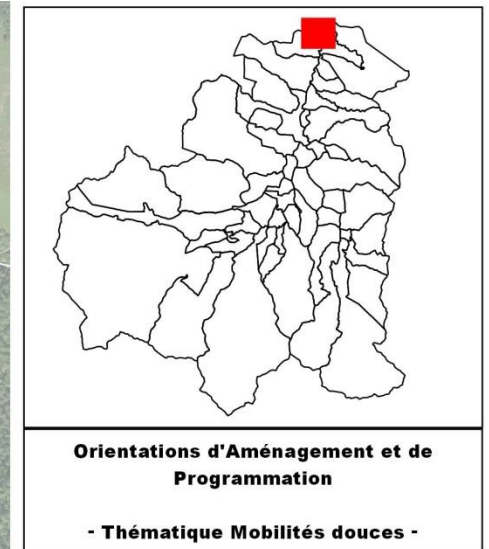
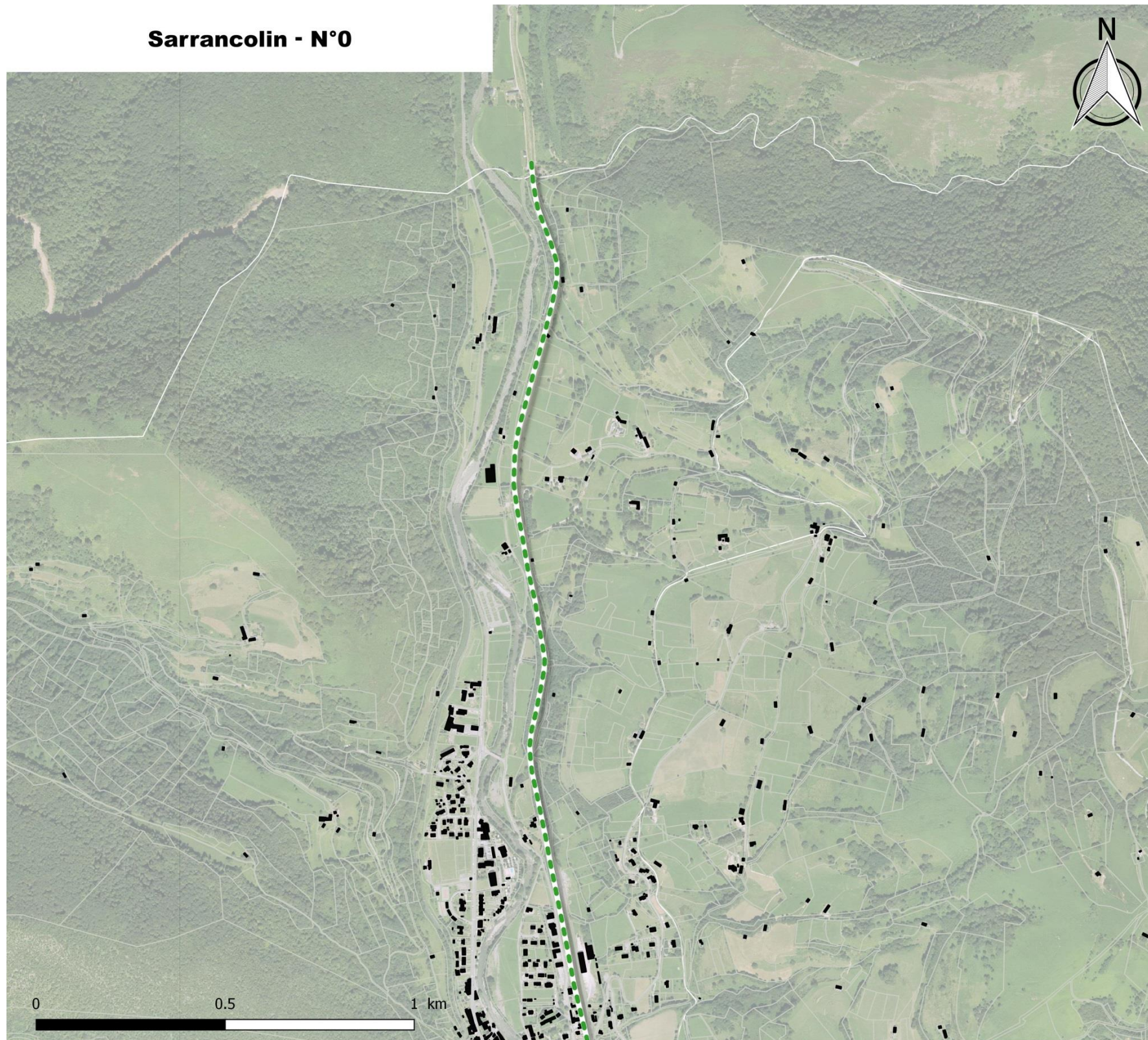
- Thématique Mobilités douces -

- Connections Cadéac-Arreau-Cazaux-Débat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Sentiers de loisirs/découverte
- Saint-Lary-Soulan Vignec / Vielle-Aure : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan / Vignec / Vielle-Aure : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan / Vignec / Vielle-Aure : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan / Vignec / Vielle-Aure : Continuités piétonnes est-ouest à créer



OAP thématique Mobilités douces

Sarrancolin - N°0



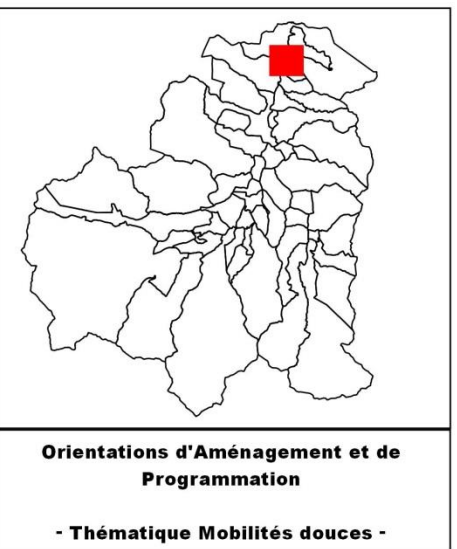
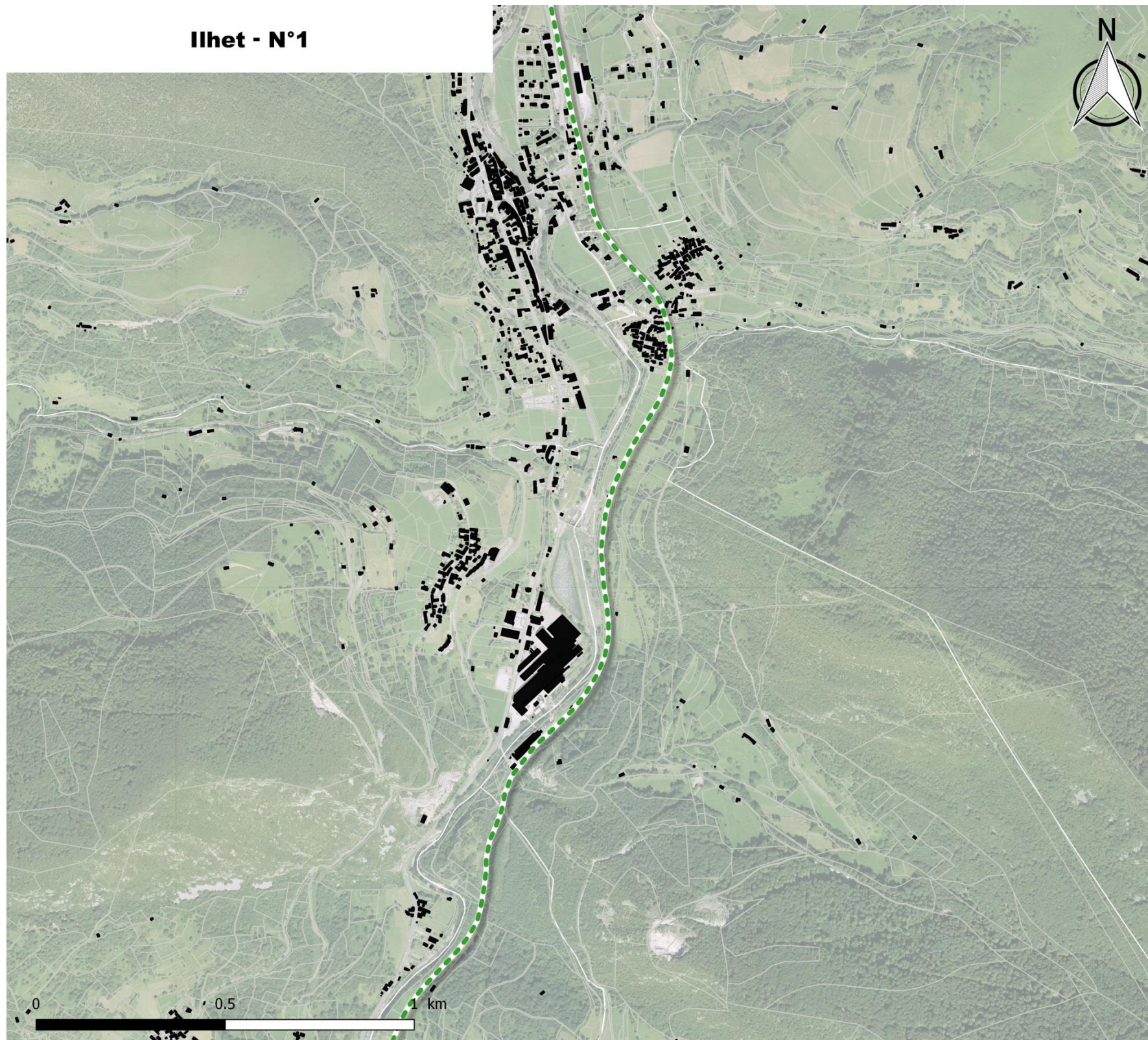
Commune de
Sarrancolin

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Ilhet - N°1



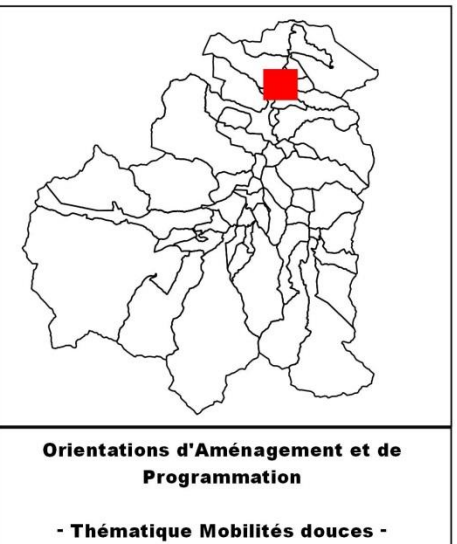
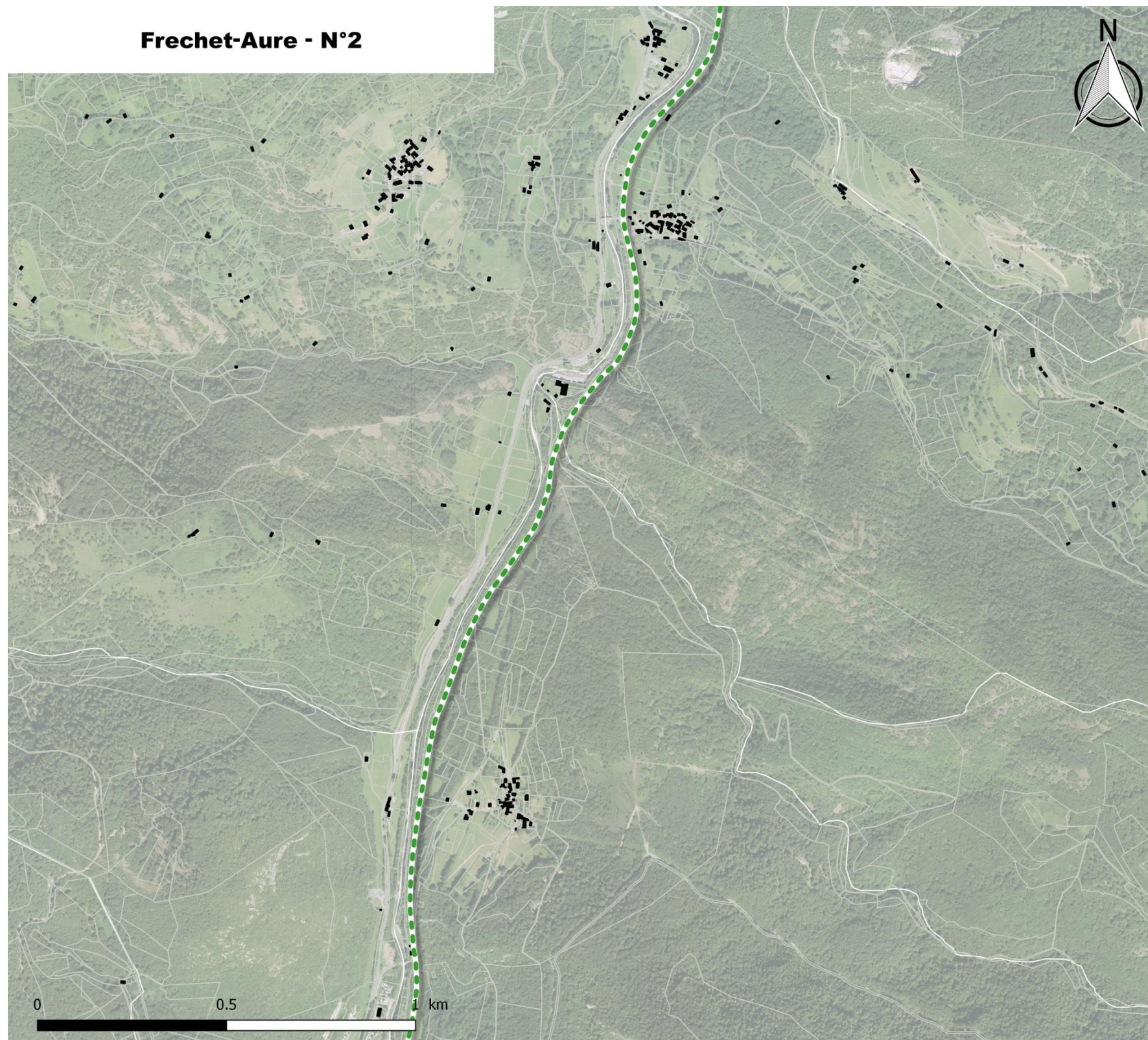
Commune de
Ilhet

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Frechet-Aure - N°2



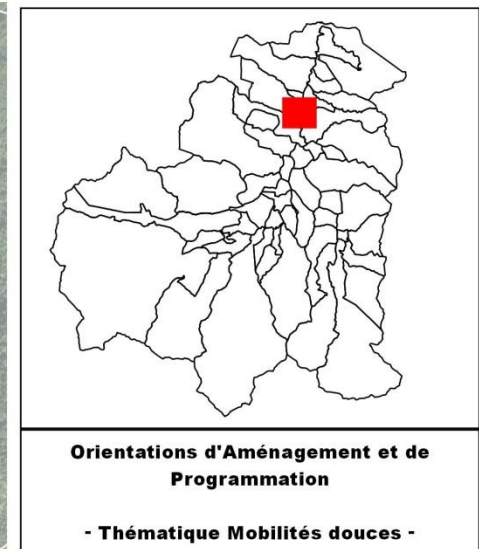
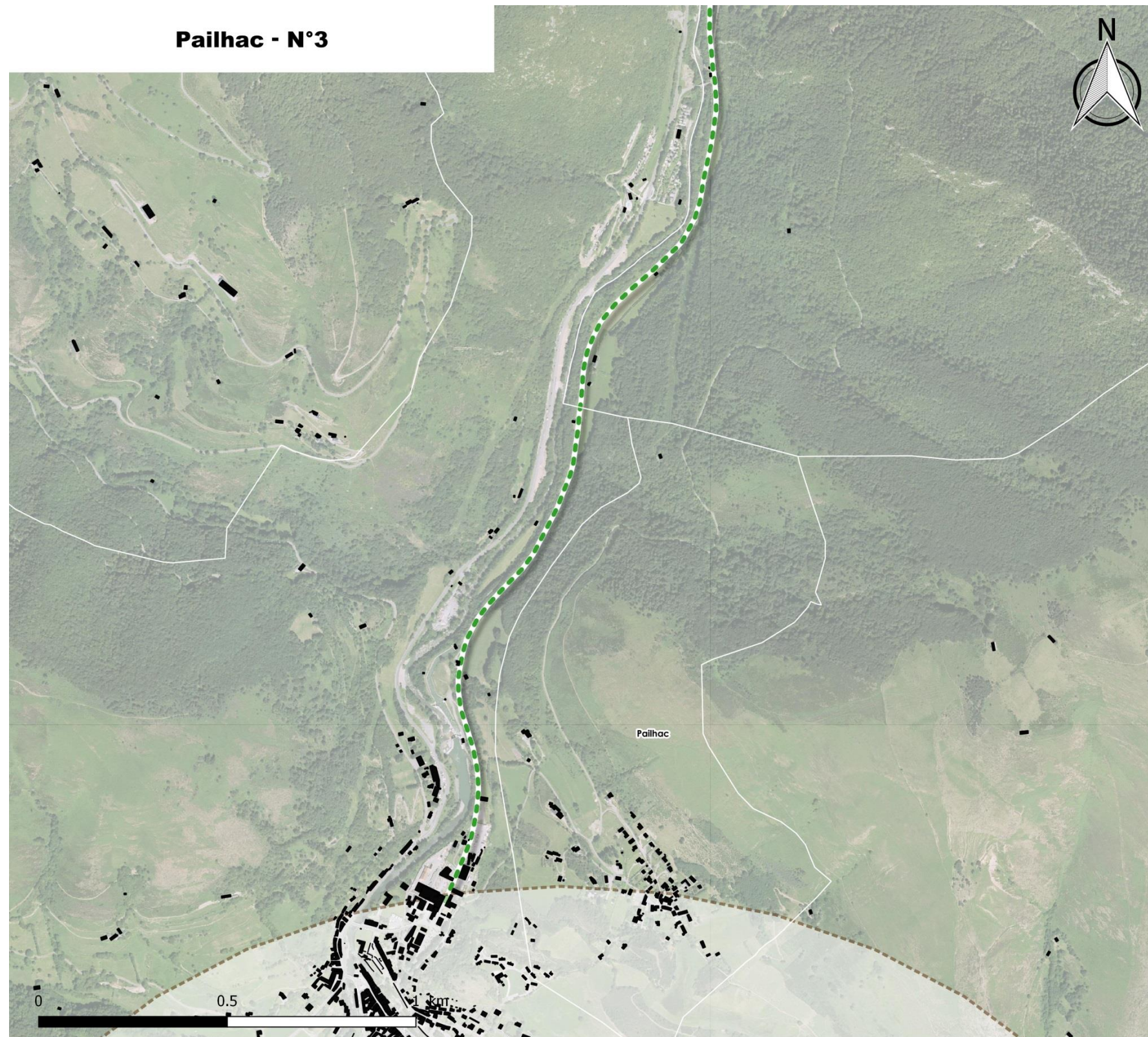
Commune de
Frechet-Aure

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUi Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de
l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Pailhac - N°3



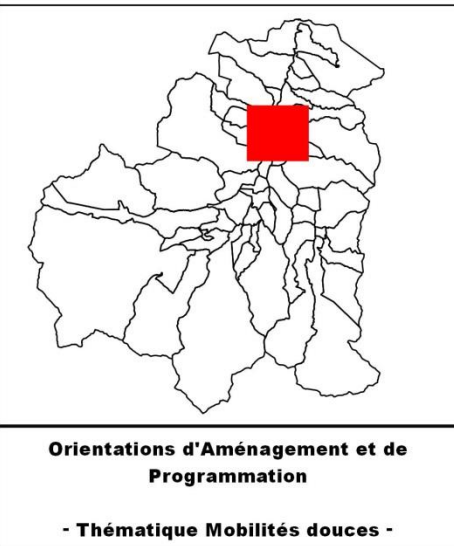
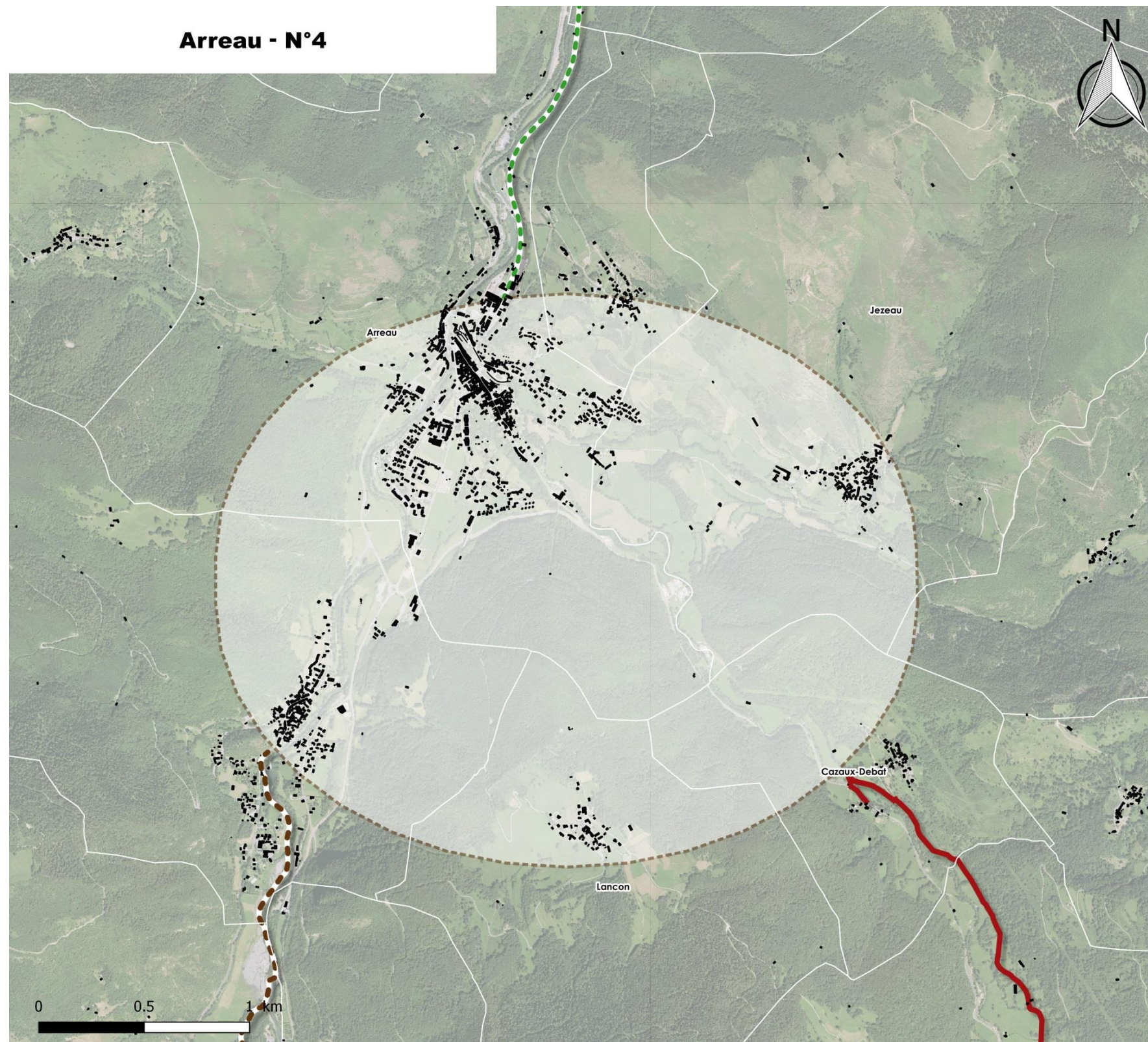
Commune de
Pailhac

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Arreau - N°4



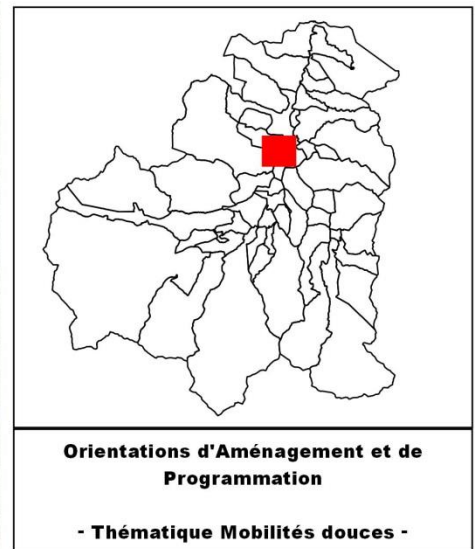
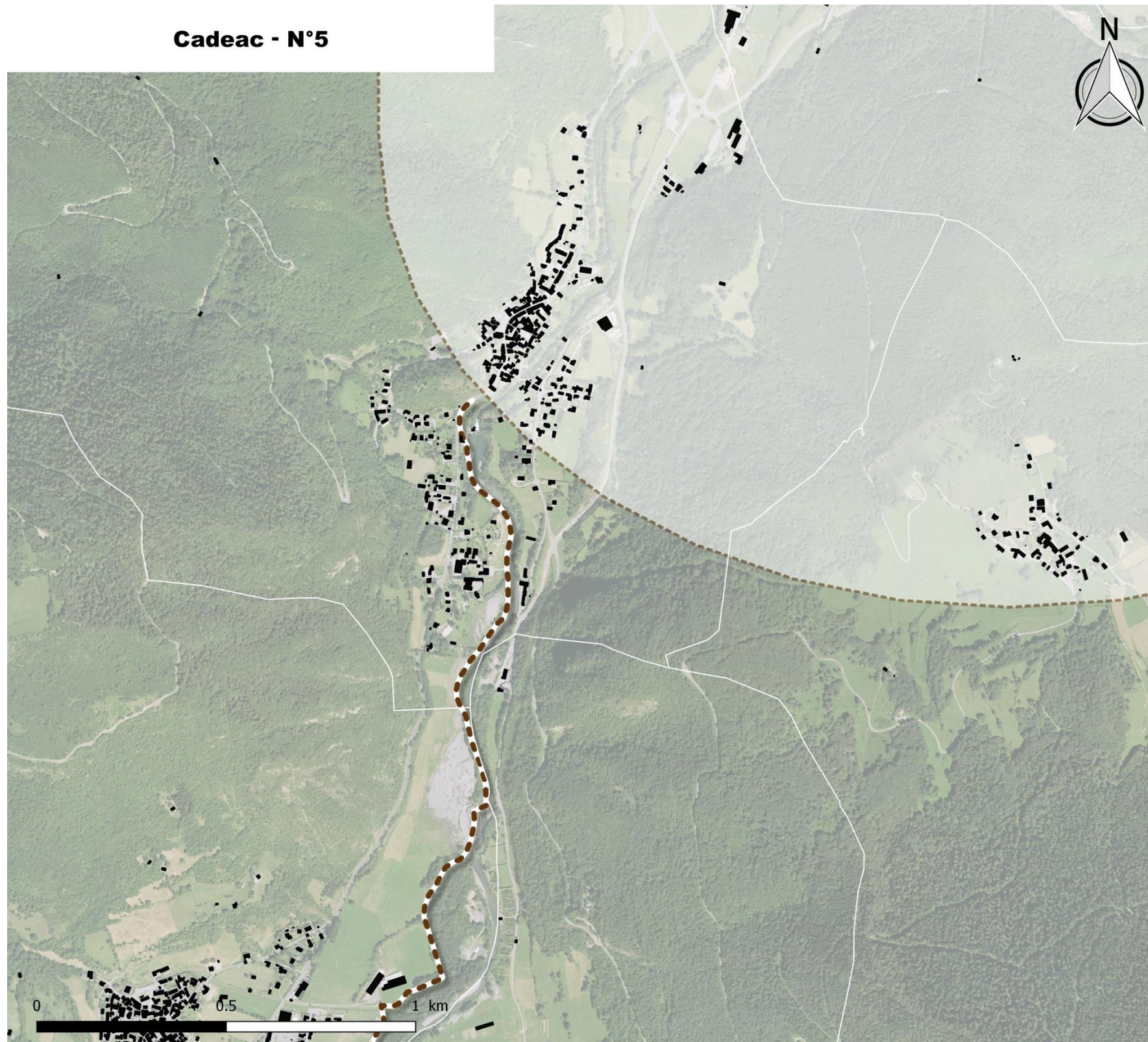
Commune de Arreau

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Cadeac - N°5

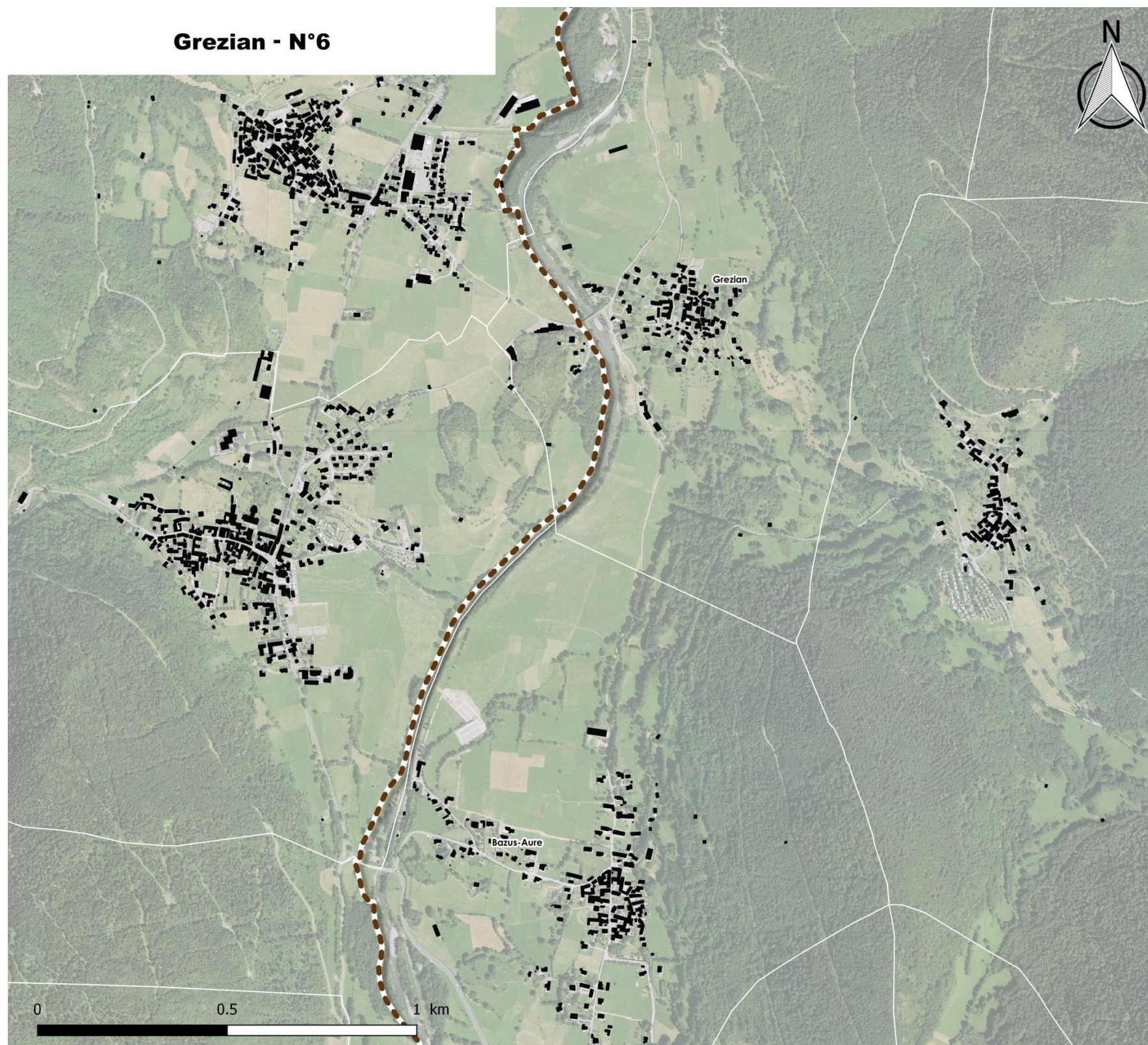


Commune de
Cadeac

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de
l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

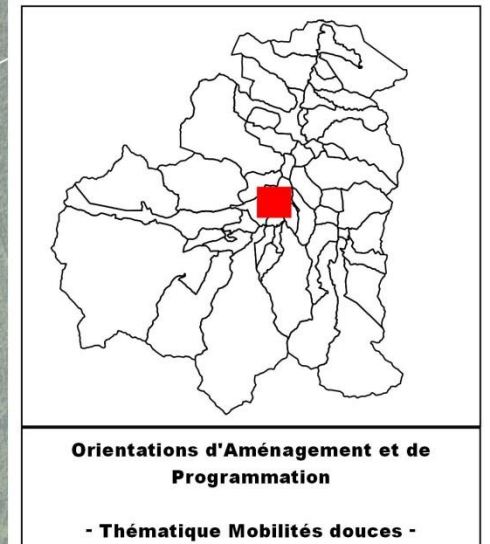
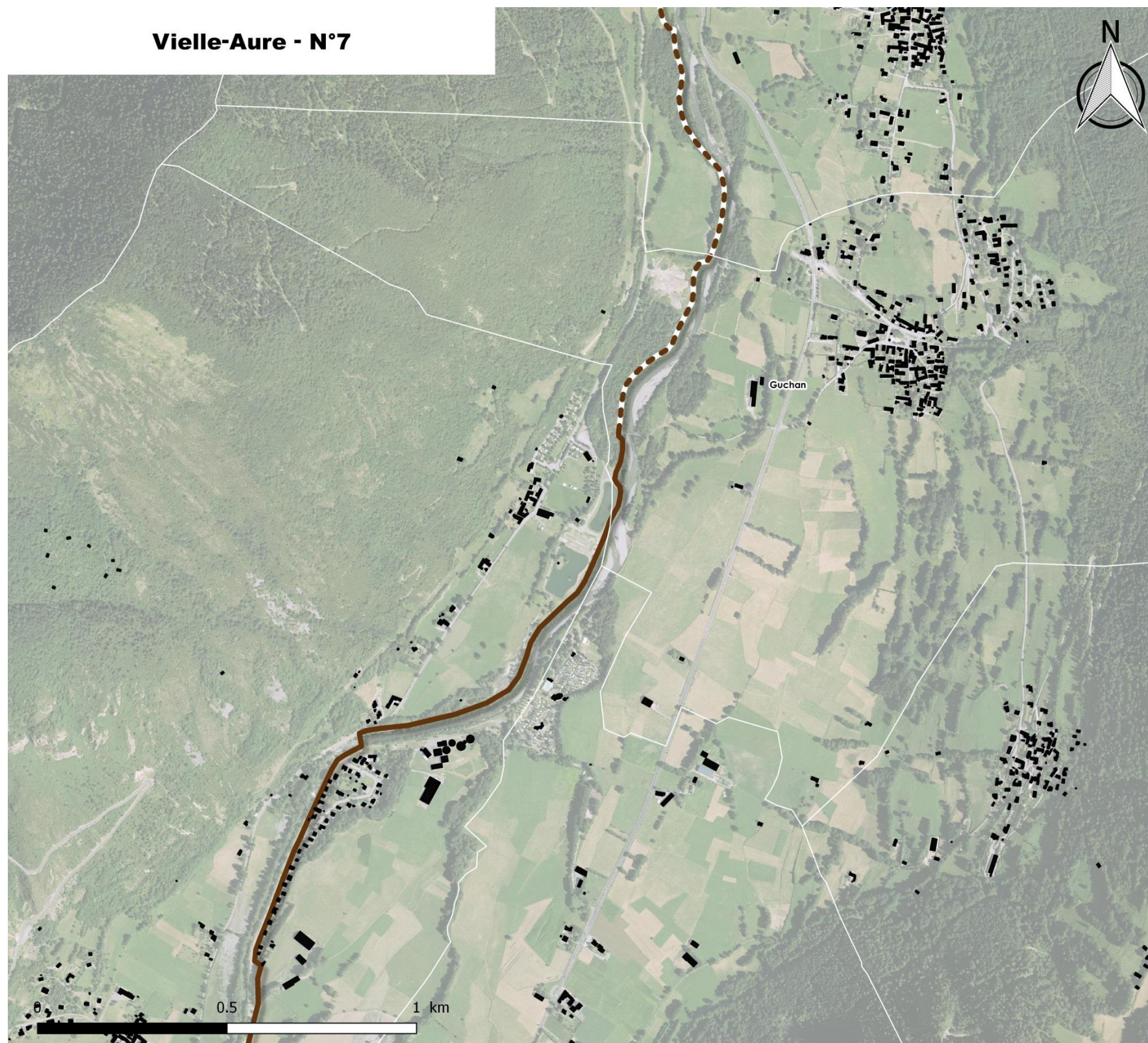


Commune de
Greizian

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUi Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de
l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces



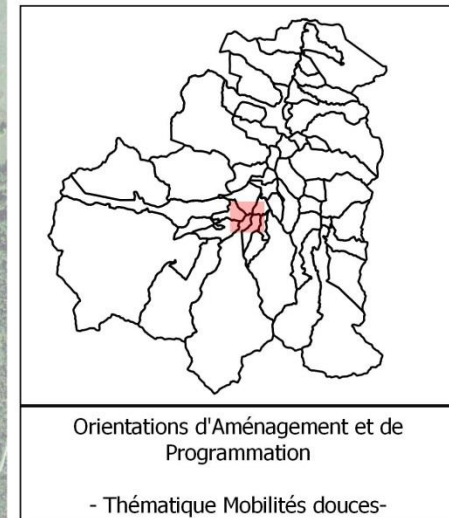
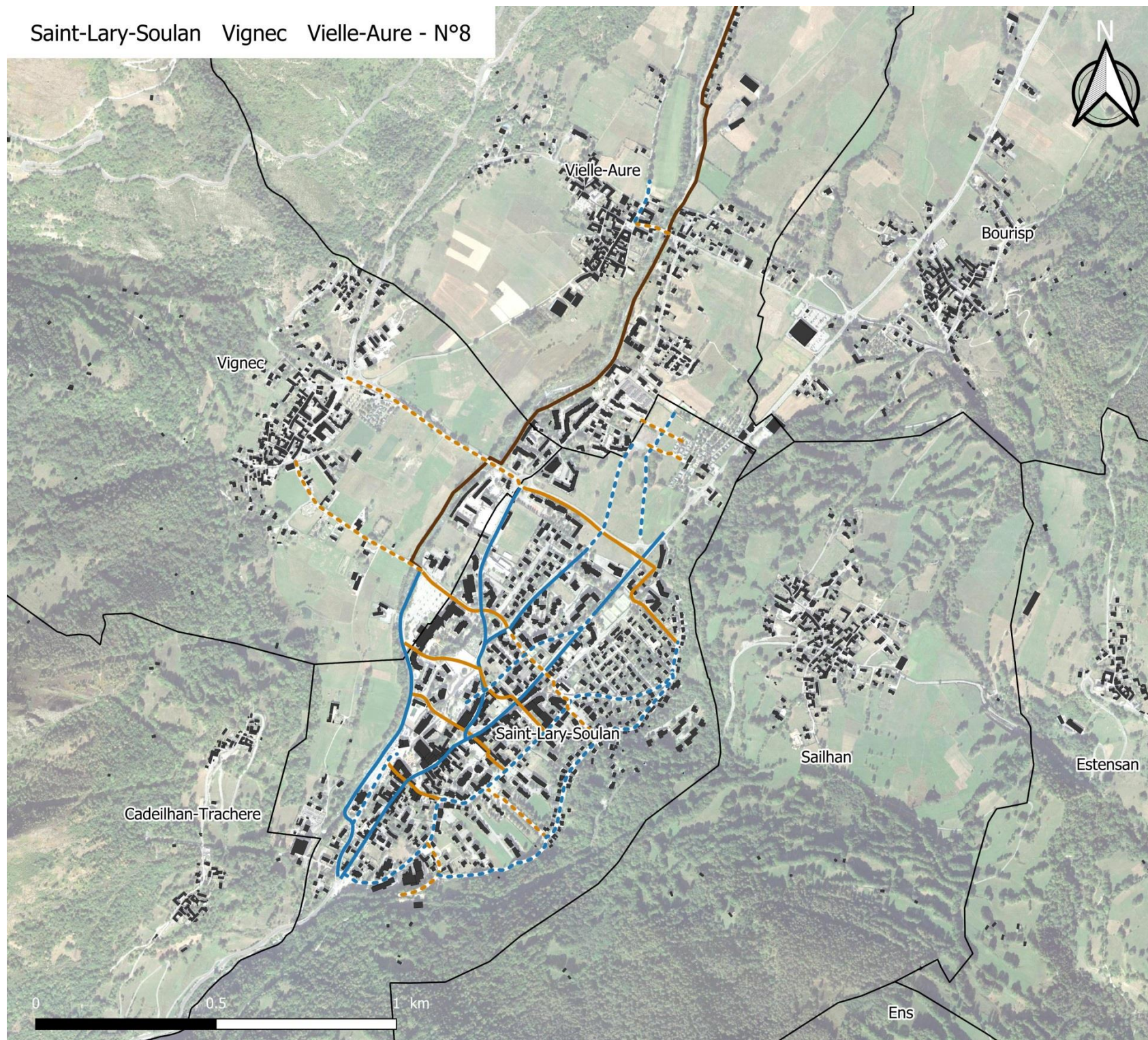
Commune de
Vielle-Aure

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Saint-Lary-Soulan Vignec Vielle-Aure - N°8

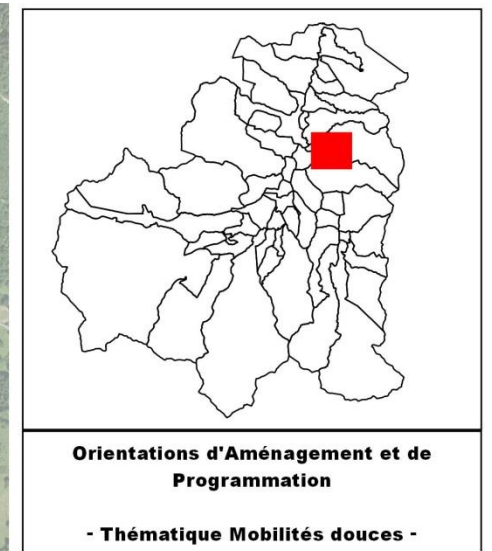
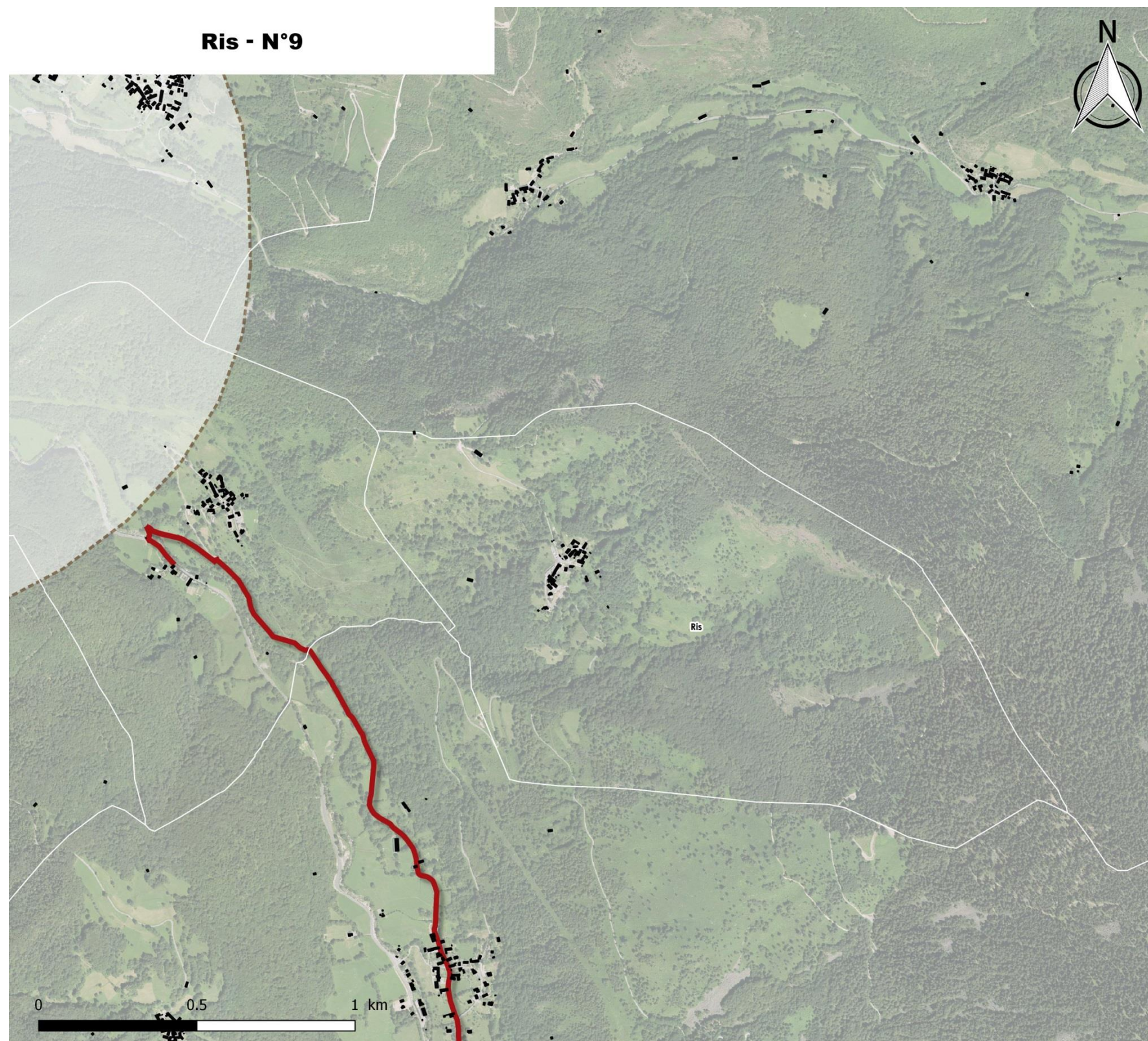


Commune de
Saint-Lary-Soulan Vignec Vielle-
Aure

- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- - - Voie Verte à créer
- - - Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- - - Continuités piétonnes nord-sud à créer
- - - Continuités piétonnes est-ouest à créer
- Connections Cadéac-Arreau-Cazaux-Débat à créer

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière© / DGFIP ©
Réalisation: Citadia Conseil© le 05.07.2019

OAP thématique Mobilités douces



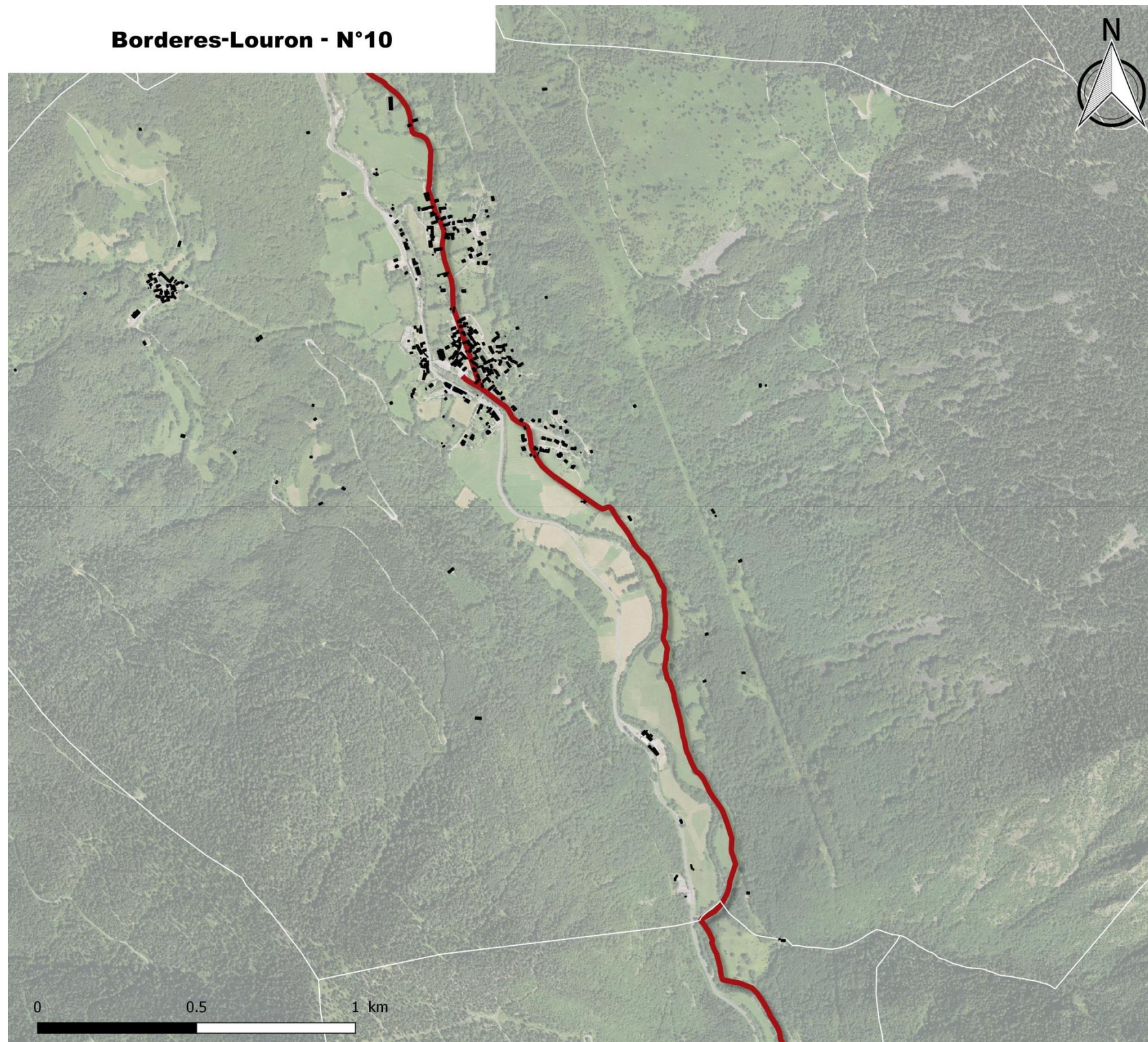
Commune de
Ris

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulac : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Borderes-Louron - N°10



**Orientations d'Aménagement et de
Programmation**

- Thématique Mobilités douces -

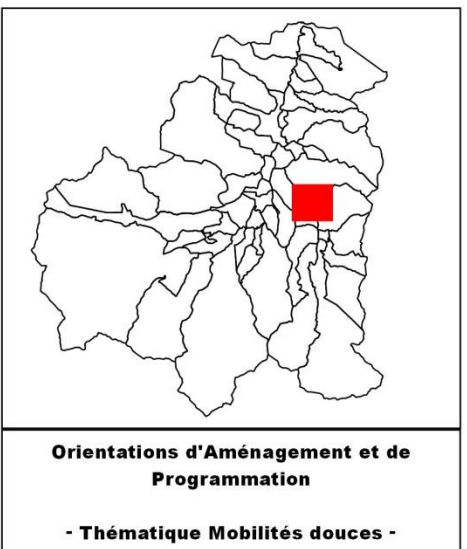
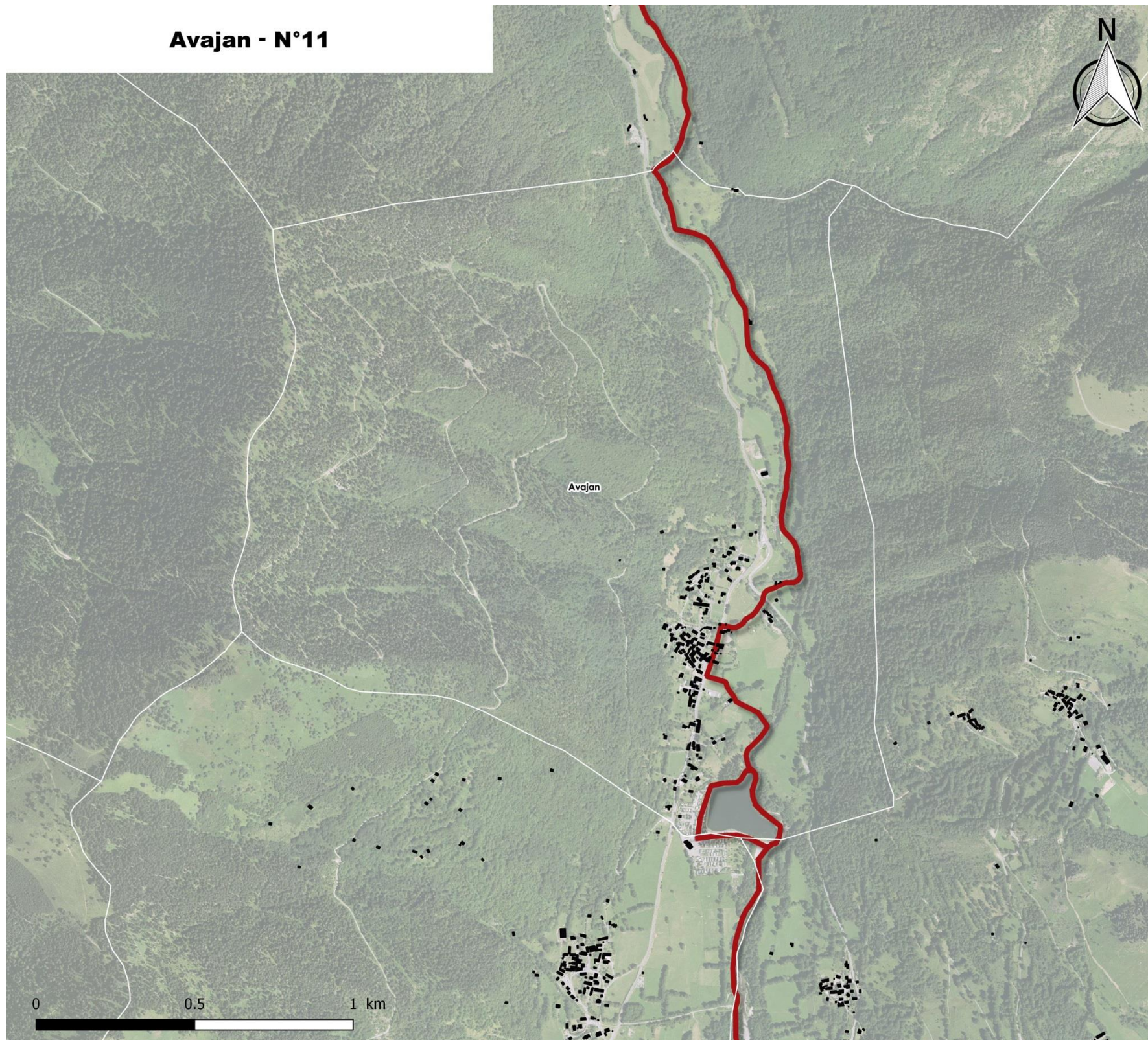
Commune de
Borderes-Louron

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de
l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil© le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Avajan - N°11



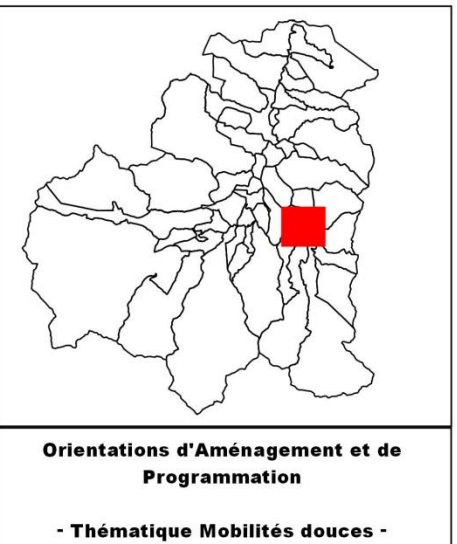
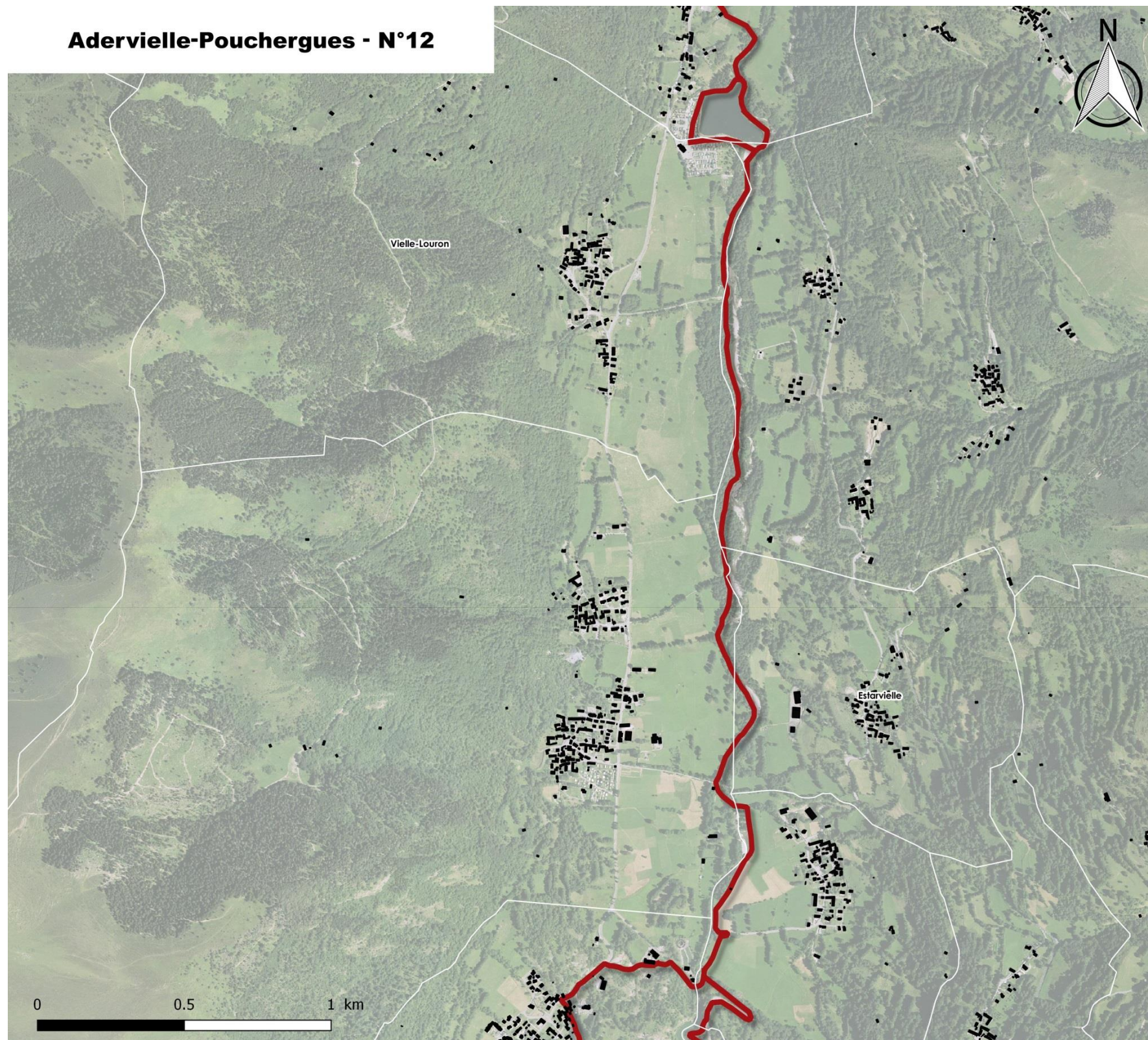
Commune de
Avajan

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Adervielle-Pouchergues - N°12



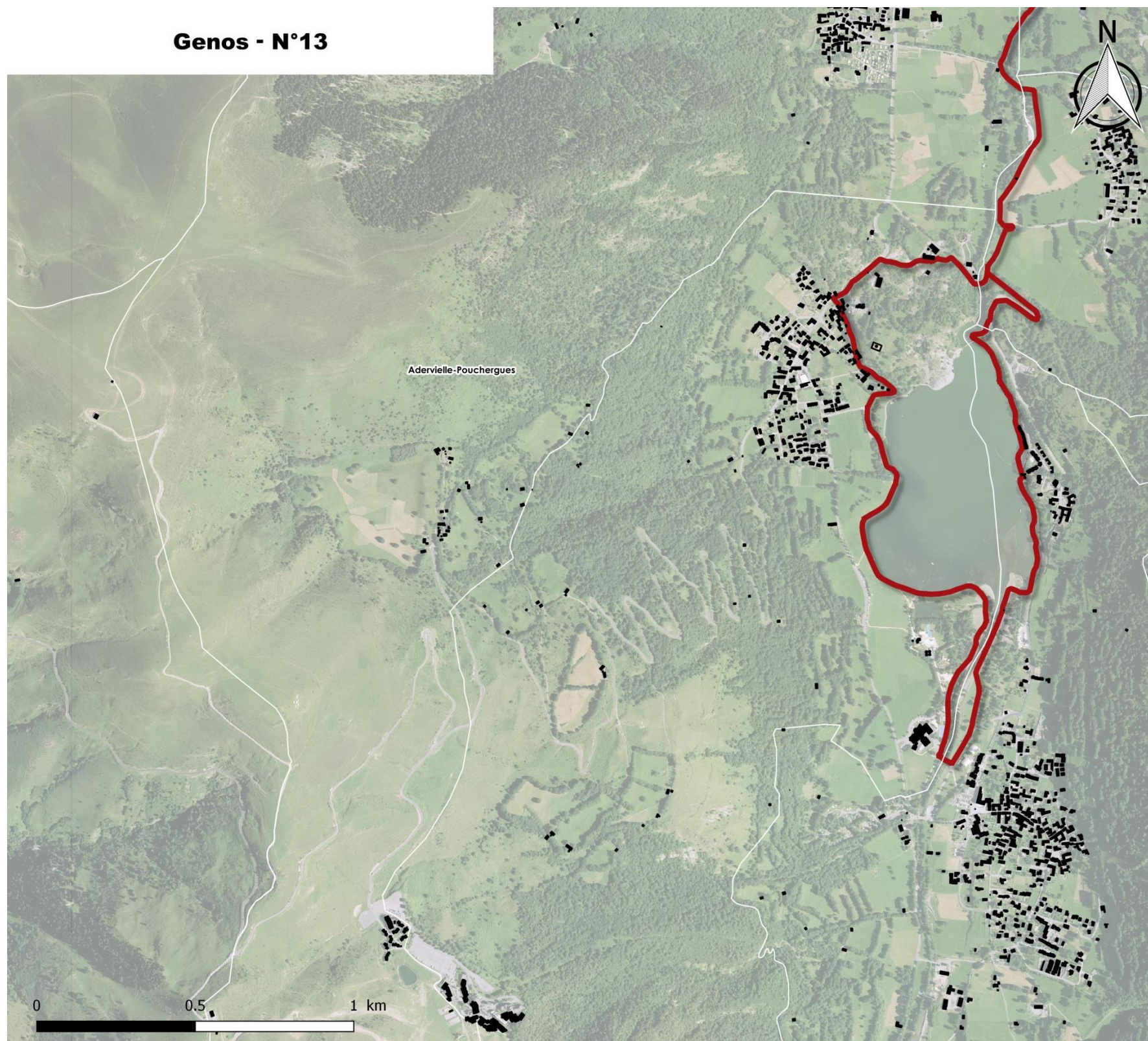
Commune de
Adervielle-Pouchergues

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFiP®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Genos - N°13



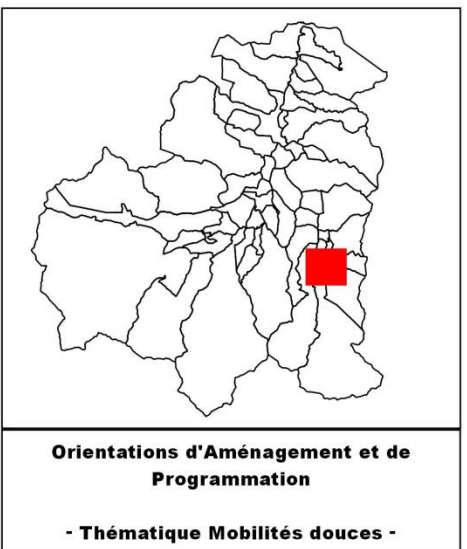
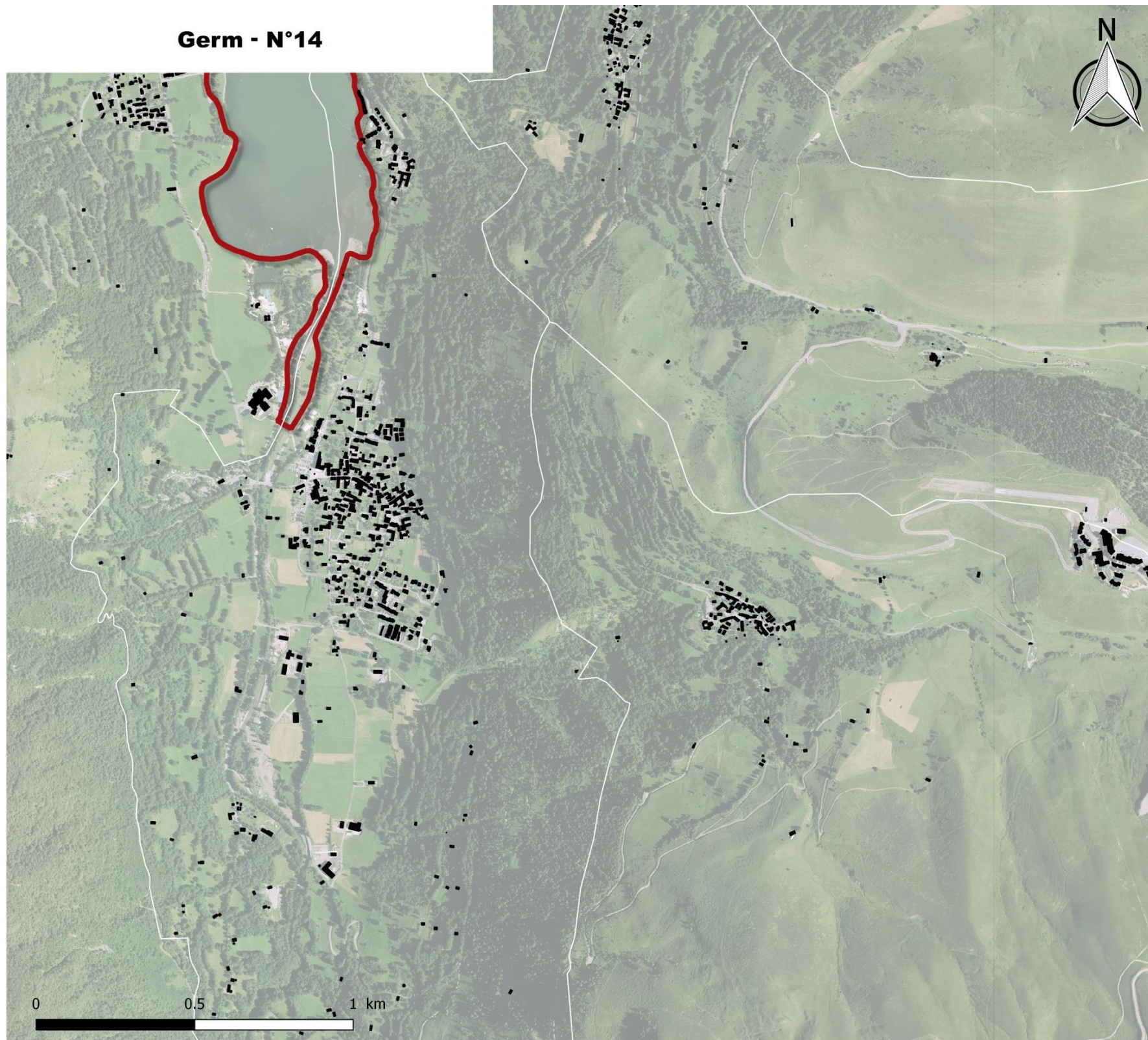
Commune de
Genos

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019

OAP thématique Mobilités douces

Germ - N°14



Commune de
Germ

- Connexions Cadéac-Arreau-Cazaux-Debat à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à préserver
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste du Louron à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à préserver
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à préserver
- Voie Verte à créer
- Continuité piétonne-cycle le long de la Neste d'Aure à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes nord-sud à créer
- Saint-Lary-Soulan : Continuités piétonnes est-ouest à créer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de
l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ®
Réalisation: Citadia Conseil® le 06.06.2019



OAP THEMATIQUE COMMERCE

OAP thématique Commerce

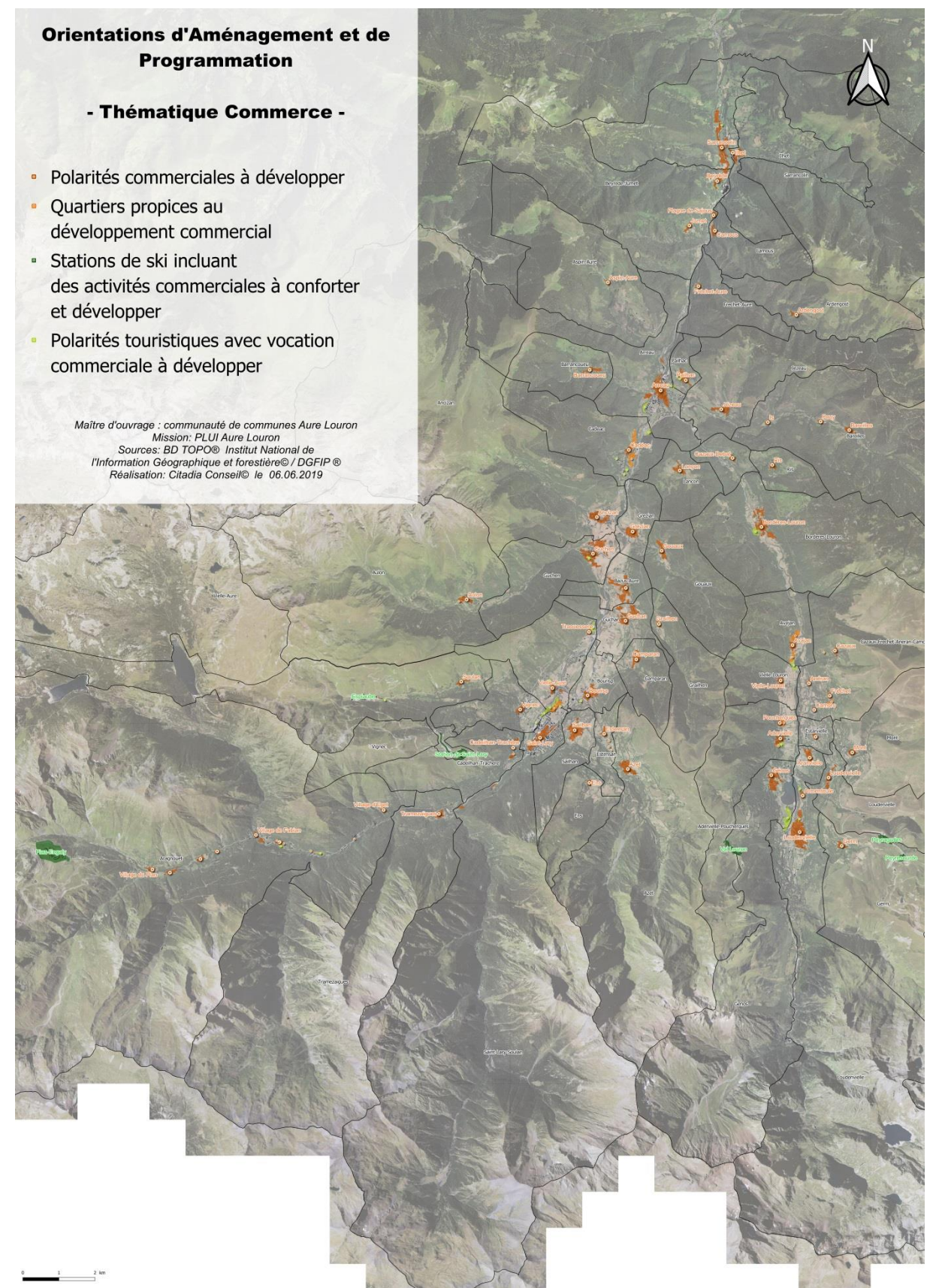
Le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Aure Louron ayant les effets du schéma de cohérence territoriale, ses orientations d'aménagement et de programmation, comprennent les dispositions mentionnées à l'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme qui précise qu' »en l'absence de schéma de cohérence territoriale, les orientations d'aménagement et de programmation d'un plan local d'urbanisme élaboré par un établissement public de coopération intercommunale comportent les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal mentionnées à l'article L.146-16 et déterminent les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable, conformément à l'article L.141-17. »

L'OAP thématique Economie vise à rappeler les enjeux et orientations prises par la collectivité d'Aure Louron dans la mise en place d'aménagements visant à développer et diversifier l'économie locale.

La Communauté de Communes Aure Louron, au travers du PADD, a pour objectif de renforcer les centres de villages en confortant et développant une offre d'équipements et de services. De ce fait, l'implantation de commerces ne sera autorisée que dans les centres de villages et le développement de commerces sur zones périphériques interdit.

Les principes sur le volet commercial sont les suivants :

- **Le commerce de détail, qu'elle qu'en soit la destination, est autorisé :**
 - dans tous les secteurs « bourgs et villages 1 » et « bourgs et villages 2 » et « secteurs à dominante d'habitat avec commerces et services »
 - dans les secteurs « stations »
 - dans les secteurs d'activités touristiques et d'hébergements hôteliers
- **Le commerce de détail, n'est pas autorisé dans les zones d'activités, mais pourrait l'être pour des projets qui ne peuvent trouver leur place dans les centres des villages, pour les commerces de plus de 200m² de surface de vente, sur les principes suivants :**
 - le commerce destiné à l'équipement de la personne et à la culture et aux loisirs y est interdit
 - le commerce destiné à l'équipement de la maison et à l'alimentaire peut y être autorisé, après accord du conseil communautaire



OAP thématique Commerce

- **Les devantures et abords des établissements de commerce de détail devront faire l'objet d'une intégration paysagère de grande qualité. Ces constructions devront être intégrées dans l'ensemble bâti dans lequel elles s'inscrivent et devront par conséquent respecter les codes architecturaux locaux :**
 - toitures en ardoises naturelles
 - façades en pierre, bois et/ou enduits dans le respect de la palette annexée au règlement
 - murs de clôture de faible hauteur, idéalement avec un soubassement en pierre ou en lauzes
 - végétalisation des abords du bâtiment et des aires de stationnement (à raison d'au moins 1 arbre de haute tige pour 4 places de stationnement voiture, avec possibilité de regrouper les plantations en bosquets)
 - obligation de créer des places de stationnement vélos/2 roues à raison d'au-moins 1 place par tranche de 30m² de surface de vente
- **Le commerce de gros est interdit dans tous les secteurs hormis :**
 - dans les zone artisanales et industrielles
 - dans les zones artisanales

Ces établissements ne seront autorisés que si les flux qu'ils génèrent (véhicules légers et lourds) sont compatibles avec la voirie qui dessert la zone et l'établissement.

Les abords des bâtiments (zones de stockage, traitement des clôtures, etc.) devra faire l'objet d'un soin particulier. Si les aires de stationnement destinés à la clientèle pourront être vues de l'espace public, les aires de stockage de matériaux, de véhicules, etc. devront faire l'objet d'un traitement paysager de qualité (dispositifs occultants, idéalement végétaux).

○ **Maintien de certains linéaires commerciaux**

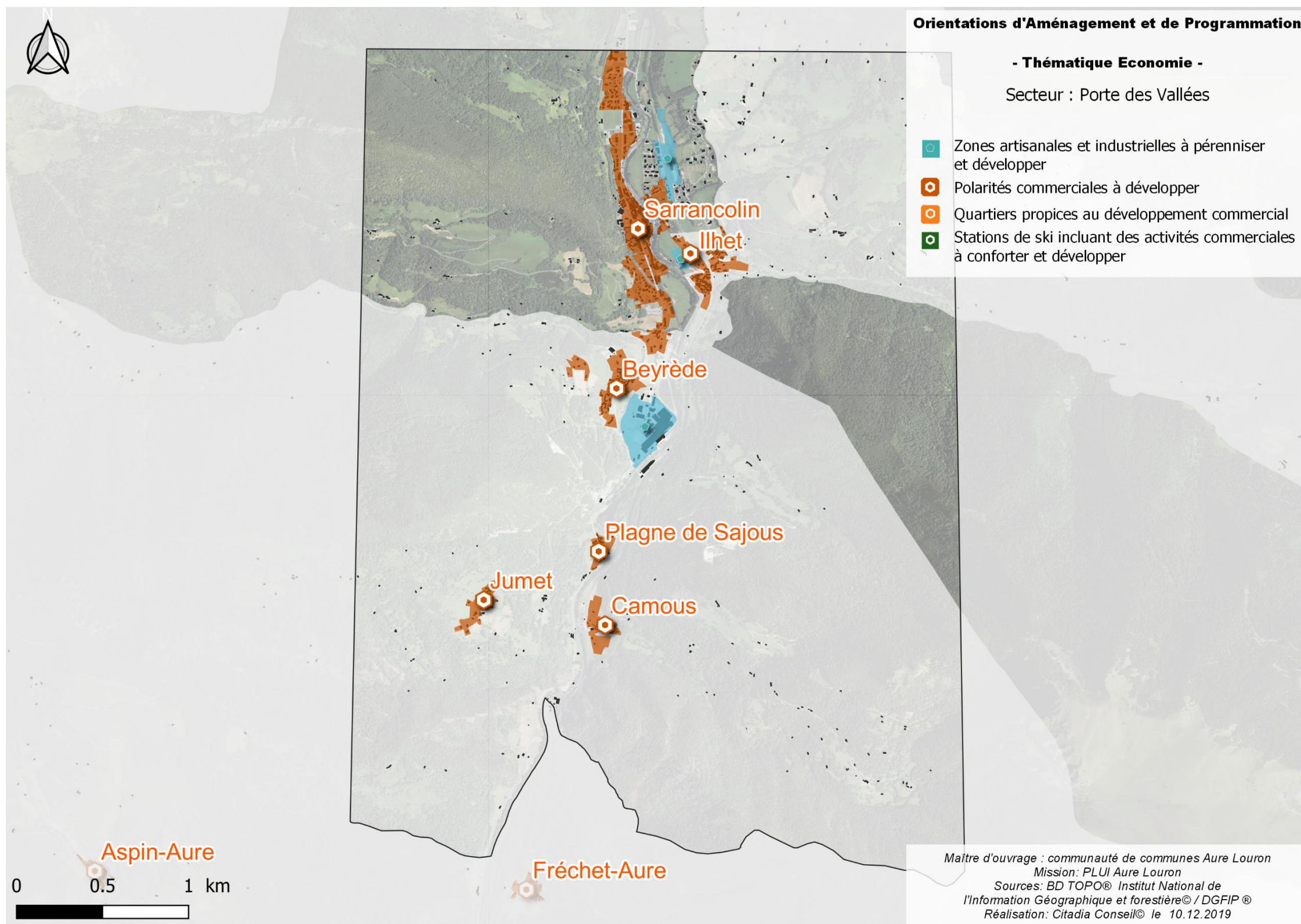
Les linéaires commerciaux identifiés sur le plan de zonage et repris dans cette OAP doivent être conservés. Le changement de destination des rez-de-chaussée à vocation commerciale est interdit.

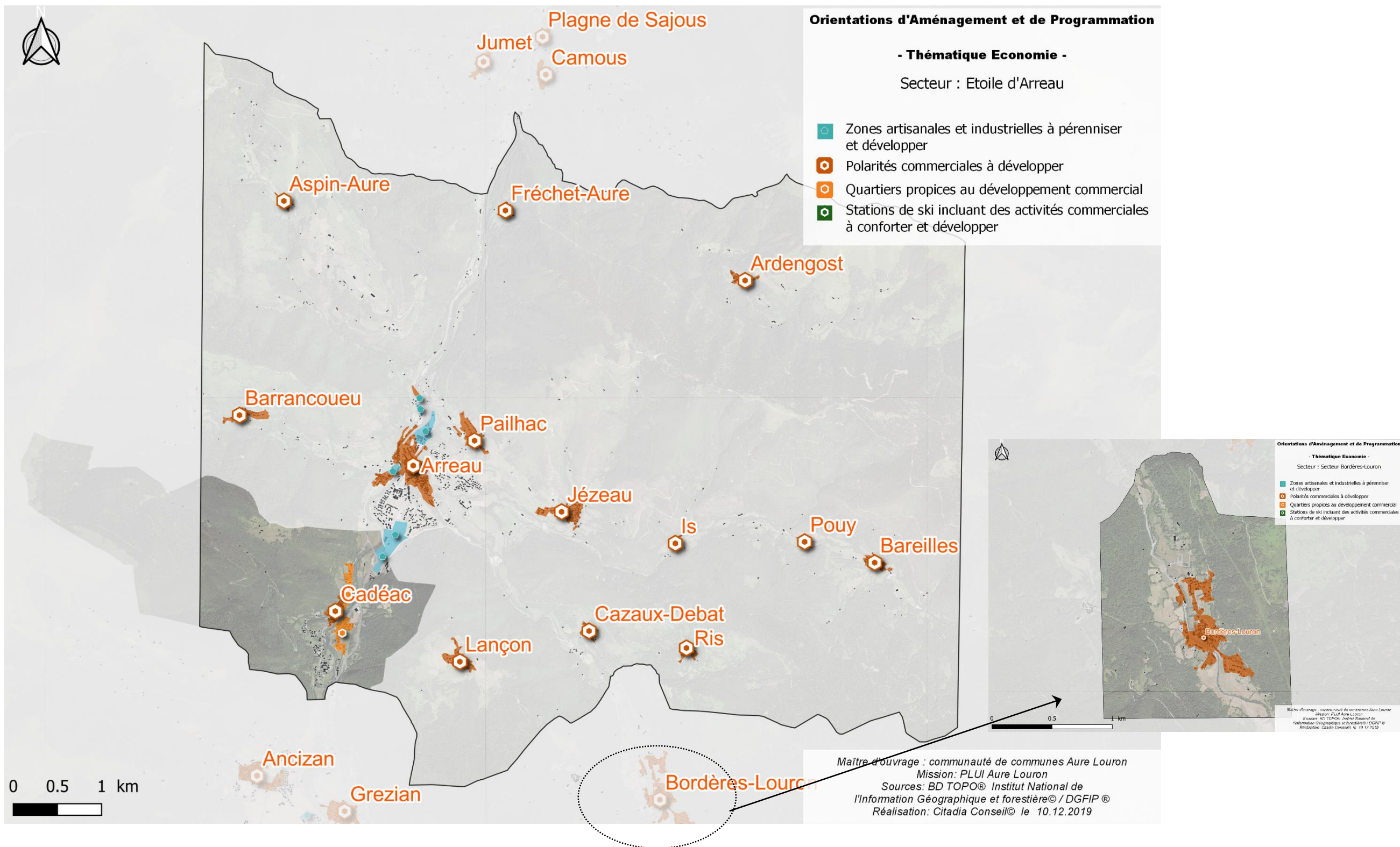
3 communes concernées :

- Saint Lary Soulan
- Vielle Aure
- Aragnouet

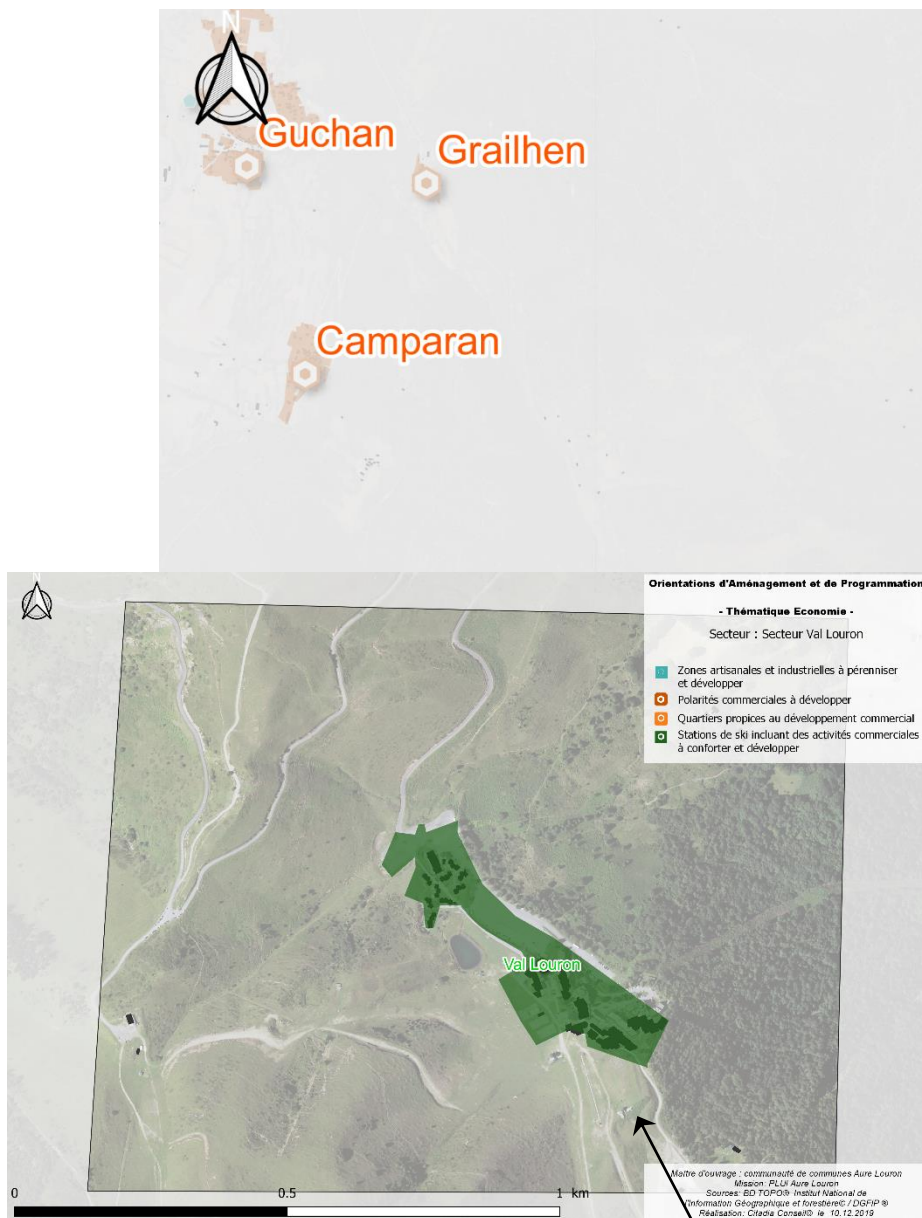


OAP thématique Commerce

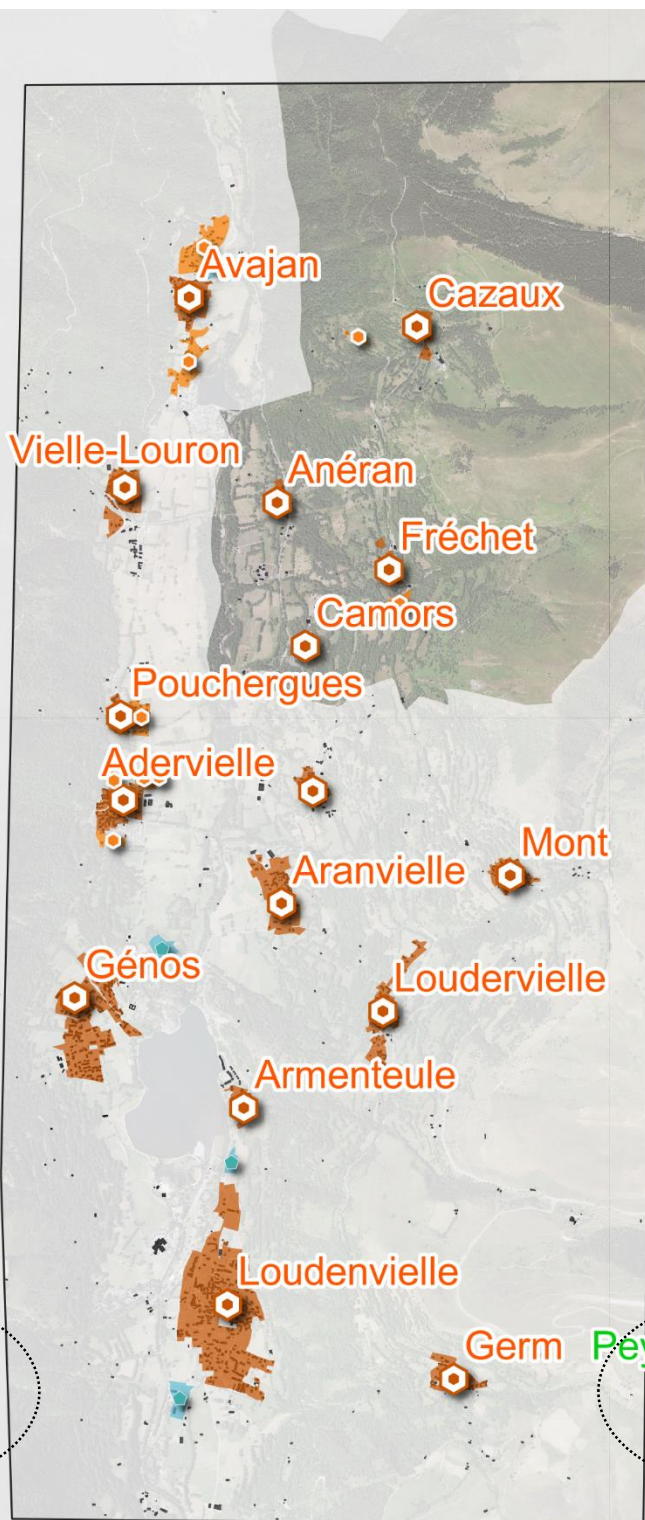




OAP thématique Commerce



Val Louron



Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Thématique Economie -

Secteur : Vallée du Louron

- Zones artisanales et industrielles à pérenniser et développer
- Polarités commerciales à développer
- Quartiers propices au développement commercial
- Stations de ski incluant des activités commerciales à conforter et développer

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Thématique Economie -

Secteur : Station de Peyragudes

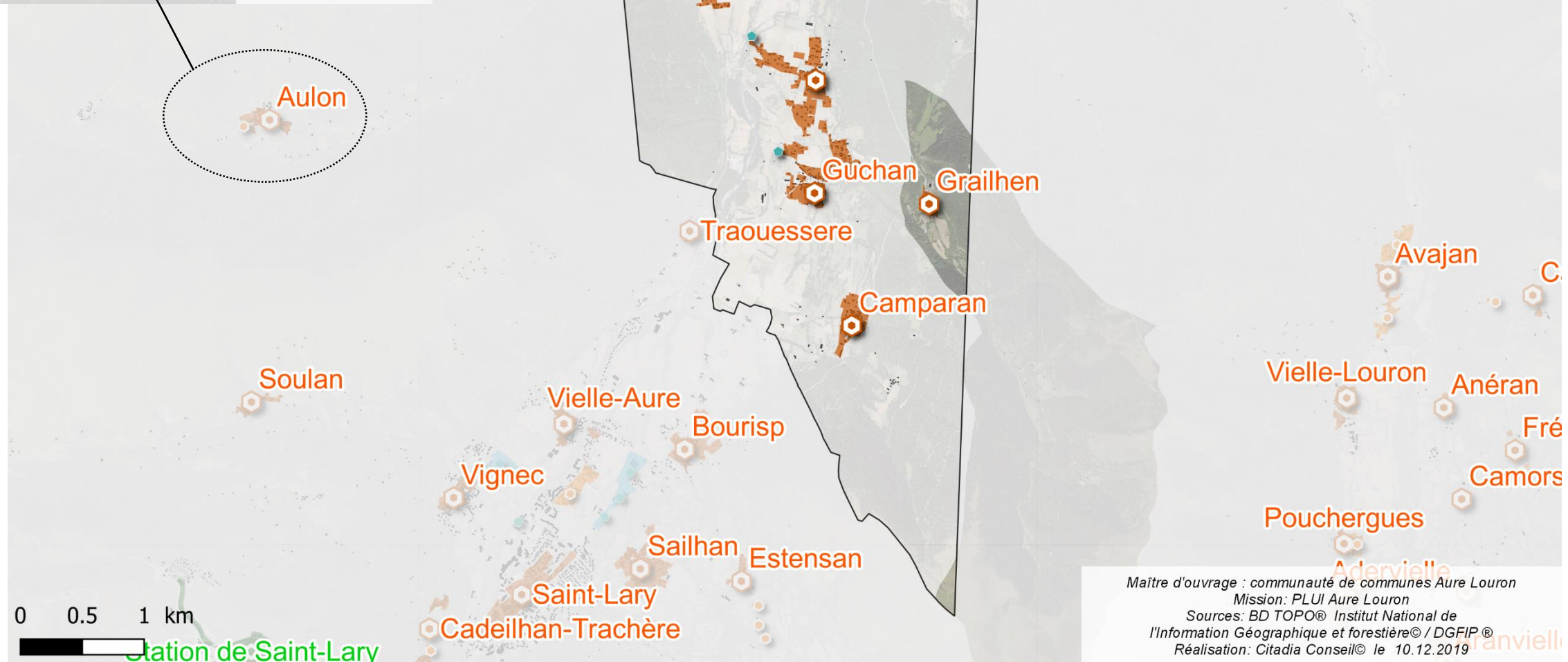
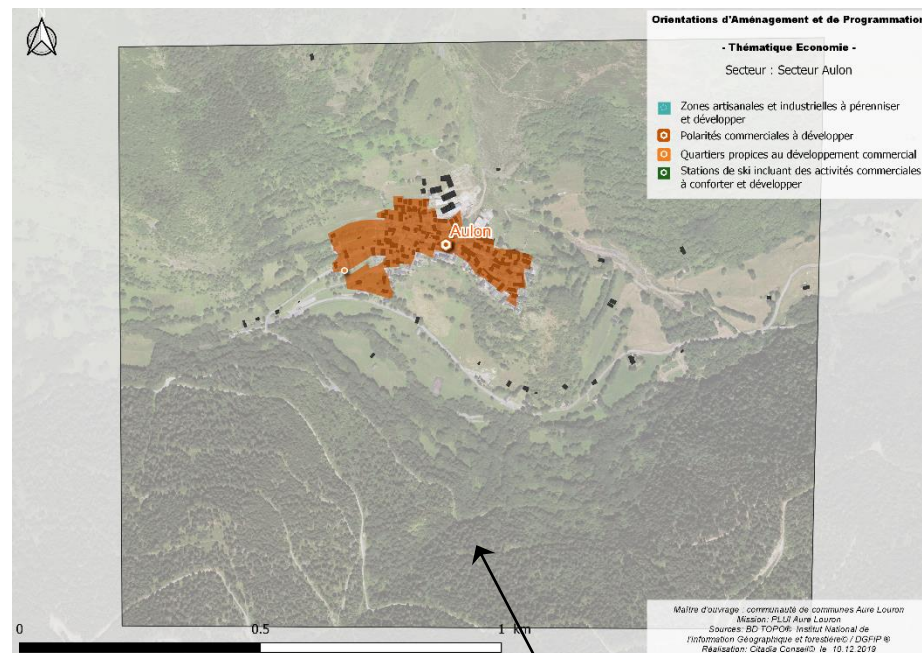
- Zones artisanales et industrielles à pérenniser et développer
- Polarités commerciales à développer
- Quartiers propices au développement commercial
- Stations de ski incluant des activités commerciales à conforter et développer

Maître d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission : PLUI Aure Louron
Sources : BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP®
Réalisation : Citadia Conseil® le 10.12.2019

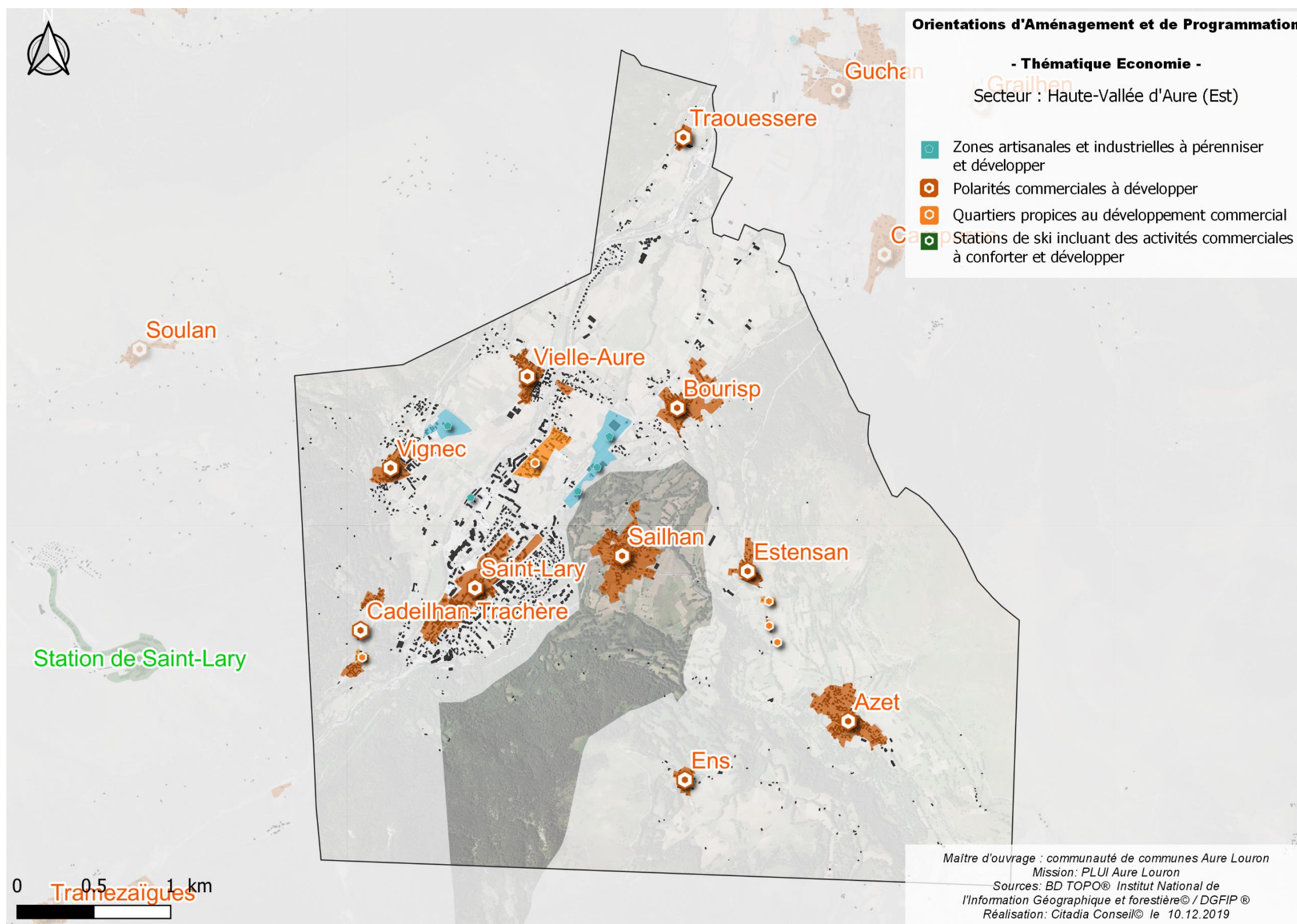
Peyragudes
Peyresourde



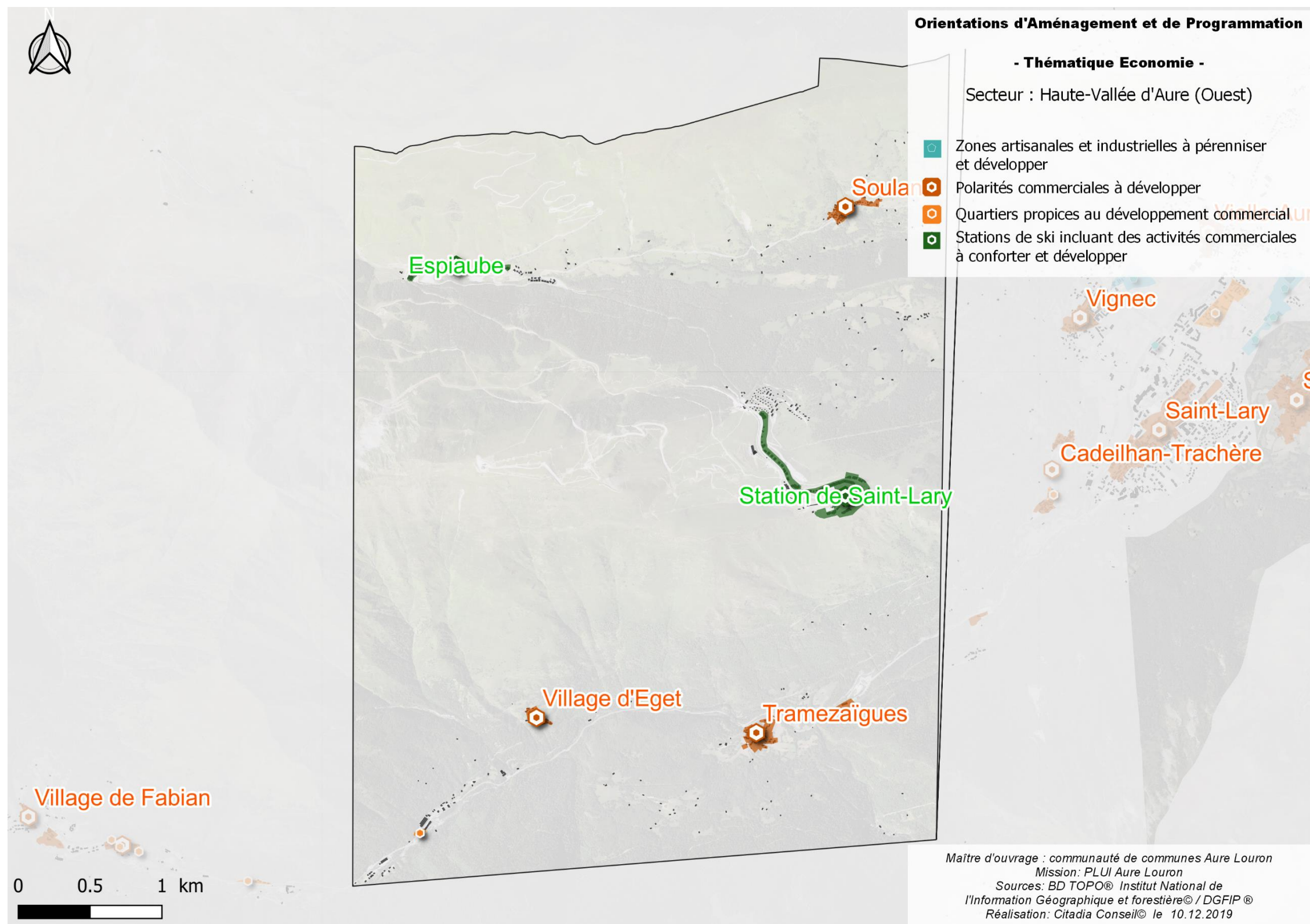
OAP thématique Commerce



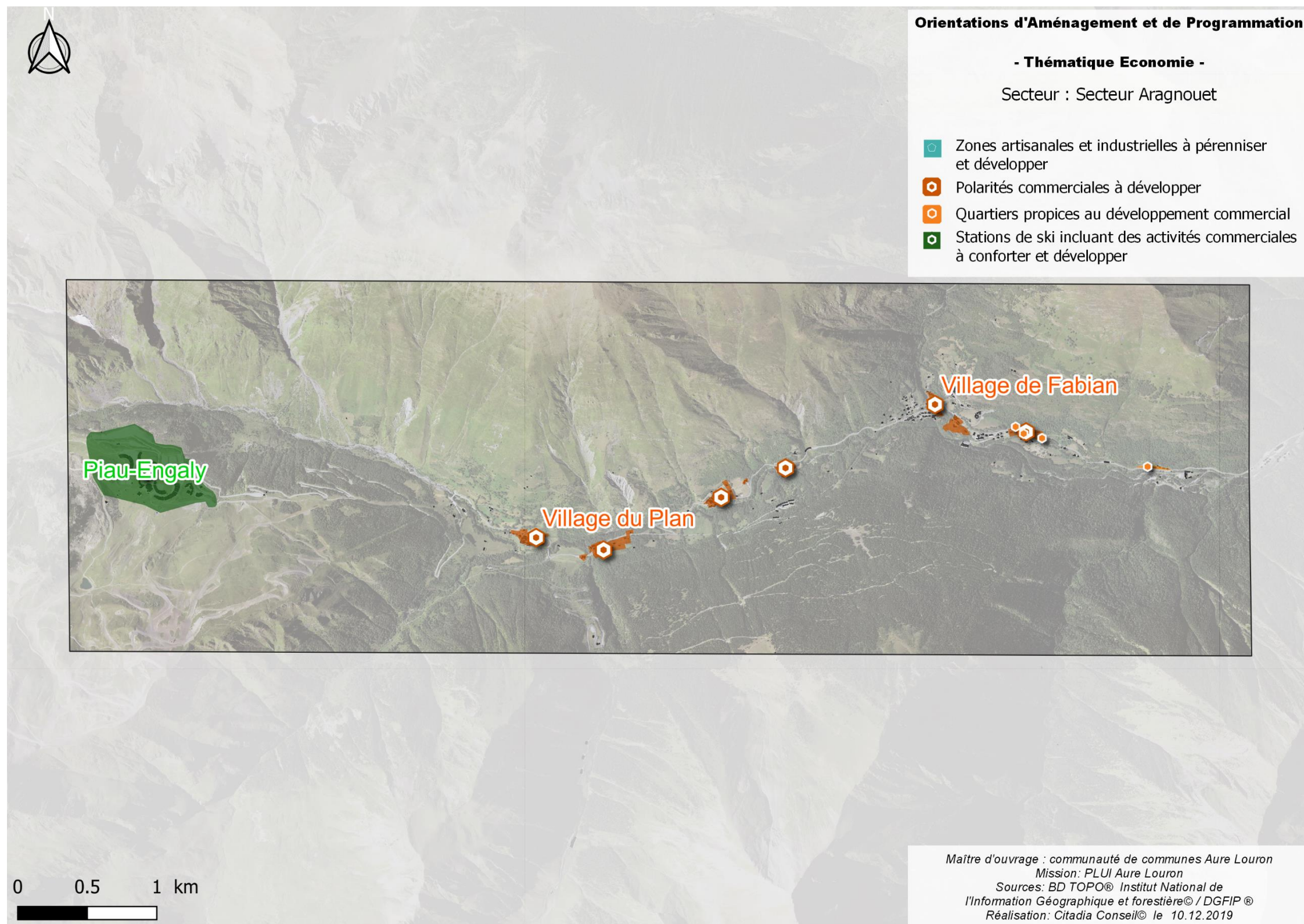
OAP thématique Commerce



OAP thématique Commerce



OAP thématique Commerce





OAP THEMATIQUE TRAME VERTE ET BLEUE

OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Définitions de la TVB

La loi Grenelle II oblige à intégrer dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de restauration des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**, deux entités mises en réseaux et constituant la « Trame verte et bleue ».

Avec les spécificités marquées du territoire sur le plan de la biodiversité, la Trame verte et bleue du PLUi présentent d'avantage de constituants que les deux précités :

- Les **Réservoirs de biodiversité d'importance régionale et suprarégionale**
- Les **Réservoirs de biodiversité d'importance locale**
- Les **Milieus supports de continuités locales (corridors)**
- Les **Zones de vigilances** permettant de cibler certains secteurs particulier pour les continuités écologiques.

Périmètre d'application de la TVB

La Trame verte et bleue est un document d'aménagement du territoire, ce n'est pas un outil de gestion des pratiques agricoles, sylvicoles ou industrielles.

La Trame verte et bleue vise à rendre la préservation des continuités écologique et la planification de l'urbanisation compatible. C'est un outil d'aide à la décision permettant d'améliorer la connaissance sur les milieux naturels et de faciliter les démarches réglementaires à l'étape « plans et projets ».

Description des éléments constituant la TVB du PLUi

Les **Réservoirs de biodiversité d'importance régionale et suprarégionale** sont constitués des zones déjà reconnues dans différents programmes pour leur biodiversité. La délimitation de ces réservoirs s'appuie donc sur les périmètres du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, du Parc National des Pyrénées, du programme NATURA2000, des Réserves Naturelles Régionales et Nationales, de l'inventaire régionale des ZNIEFF, de l'inventaire des Zones Humides réalisés par la DDT, du SDAGE Adour Garonne ou encore du classement des cours d'eau. Ces réservoirs sont principalement représentés sur les zones de hautes montagnes et aux abords des cours d'eau principaux du territoire. Les zones humides issues de l'inventaire de la DDT65 sont présentées dans un atlas supplémentaire, pour faciliter leur identification et le respect du règlement sur ces milieux sensibles.

Les **Réservoirs de biodiversité d'importance locale** sont constitués des complexes prairiaux structurants les fonds de vallées autour des cours d'eau. L'objectif de ces zones est la préservation du caractère agricole de ces complexes important pour les continuités des fonds de vallées (zones de reproduction, de maturation, de chasse...).

Vu le caractère très naturel du territoire et la faible proportion d'espace artificialisé, les **milieux supports de continuités locales (corridors)** sont constitués de l'ensemble du territoire à l'exception des zones urbanisées et des zones déjà en réservoirs de biodiversité.

Plutôt que d'identifier les continuités écologiques importantes du territoire, exercice difficile étant donné la haute valeur environnementale de l'ensemble du territoire, la TVB du PLUi identifie des **Zones de vigilance**. Ces zones ont pour but de répondre à l'enjeu régional de « *maîtrise du caractère fragmentant des fonds de vallées urbanisées, tout en permettant le développement des activités humaines* ». Elles doivent être appréciées comme les zones du territoire où l'urbanisation doit tenir compte avec attention des continuités écologiques de fonds de vallées. Leur urbanisation complète et non contrôlée viendrait à terme rompre ces continuités de fonds de vallées.

La TVB dans la loi Grenelle II

Réservoirs de biodiversité

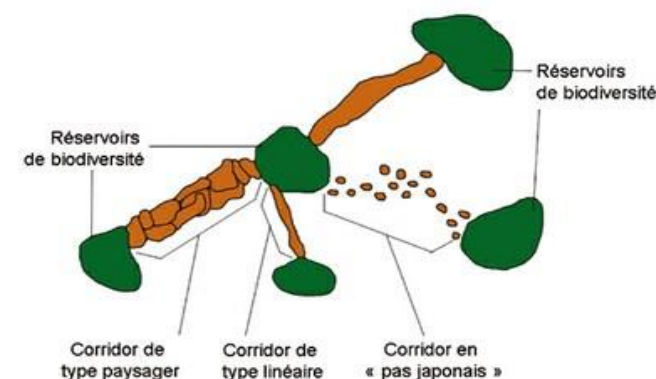
Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L.371-1 II et R.371-19 II du code de l'environnement).

Corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L.211-14 du code de l'environnement (article L.371-1 II et R.371-19 III du code de l'environnement).





OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

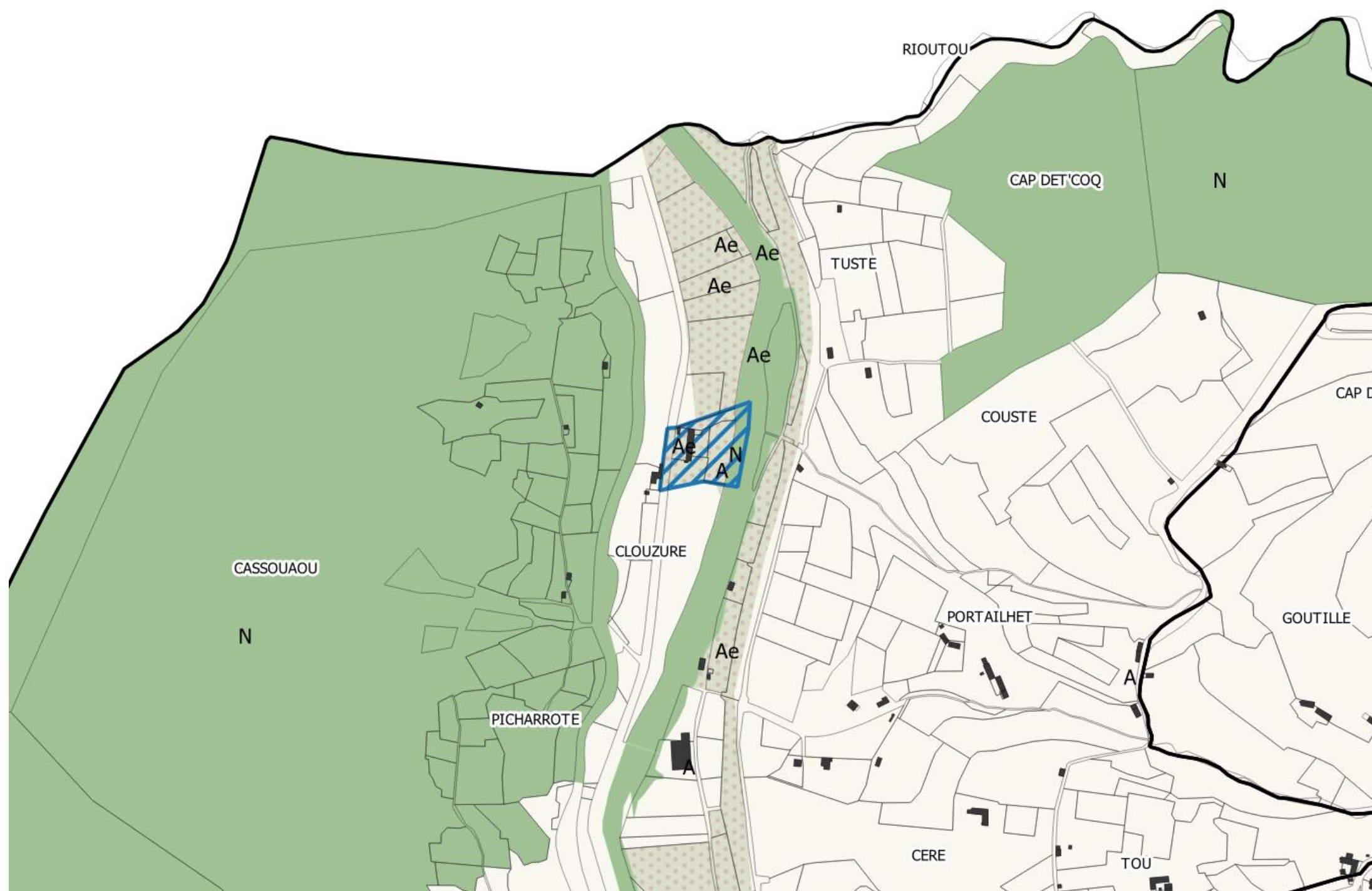
Déclinaison de la TVB dans le règlement graphique et écrit

ELEMENTS DE LA TVB	TRADUCTION DANS LE REGLEMENT GRAPHIQUE ET ECRIT
Réservoirs de biodiversité d'importance régionale et suprarégionale	► Zone N et N indicé
Réservoirs de biodiversité d'importance locale	► Zone Ae
Milieus supports de continuités locales (corridor)	► Non présents dans le règlement
Zones de vigilance	► Non « zonées » dans le règlement graphique, mais présentes dans le règlement écrit. Pour rappel, le règlement écrit précise : « <i>Les continuités écologiques des zones de vigilance pour la TVB, repérés dans l’Orientation d’Aménagement et de Programmation TVB, doivent être préservées. Au moins 20% de la surface totale de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation au sein des zones de vigilance doivent être maintenues en espaces libres non imperméabilisées ou espaces verts. Ce pourcentage devra être respecté également à l’échelle des zones de vigilance et les espaces libres devront former des continuités écologiques.</i> » Les OAP sectorielles situées dans ces zones de vigilances ont été établies en respectant ce point du règlement



Présentation des Zones de vigilance : SARRANCOLIN 1

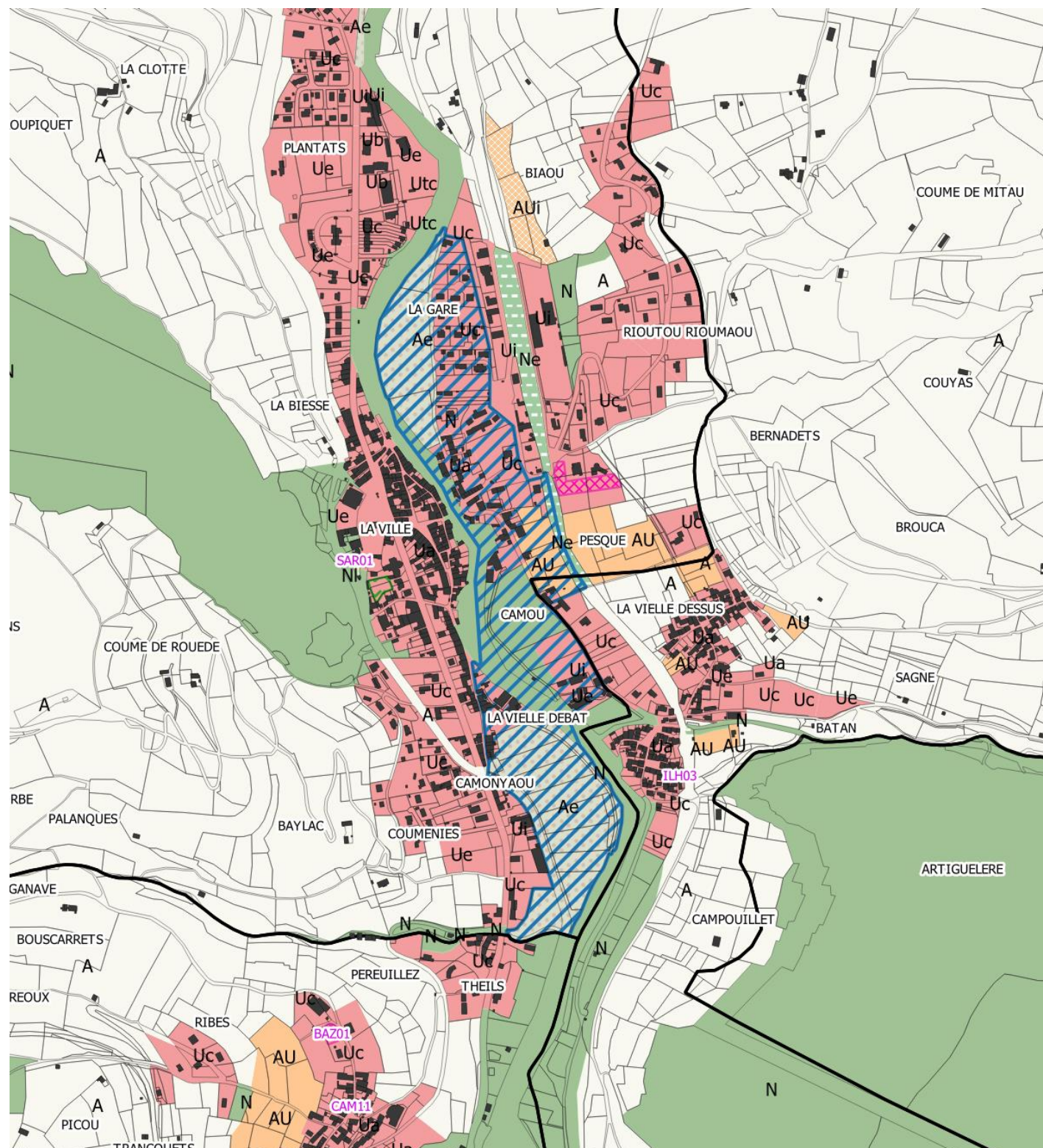
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

Présentation des Zones de vigilance : SARRANCOLIN 2

La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



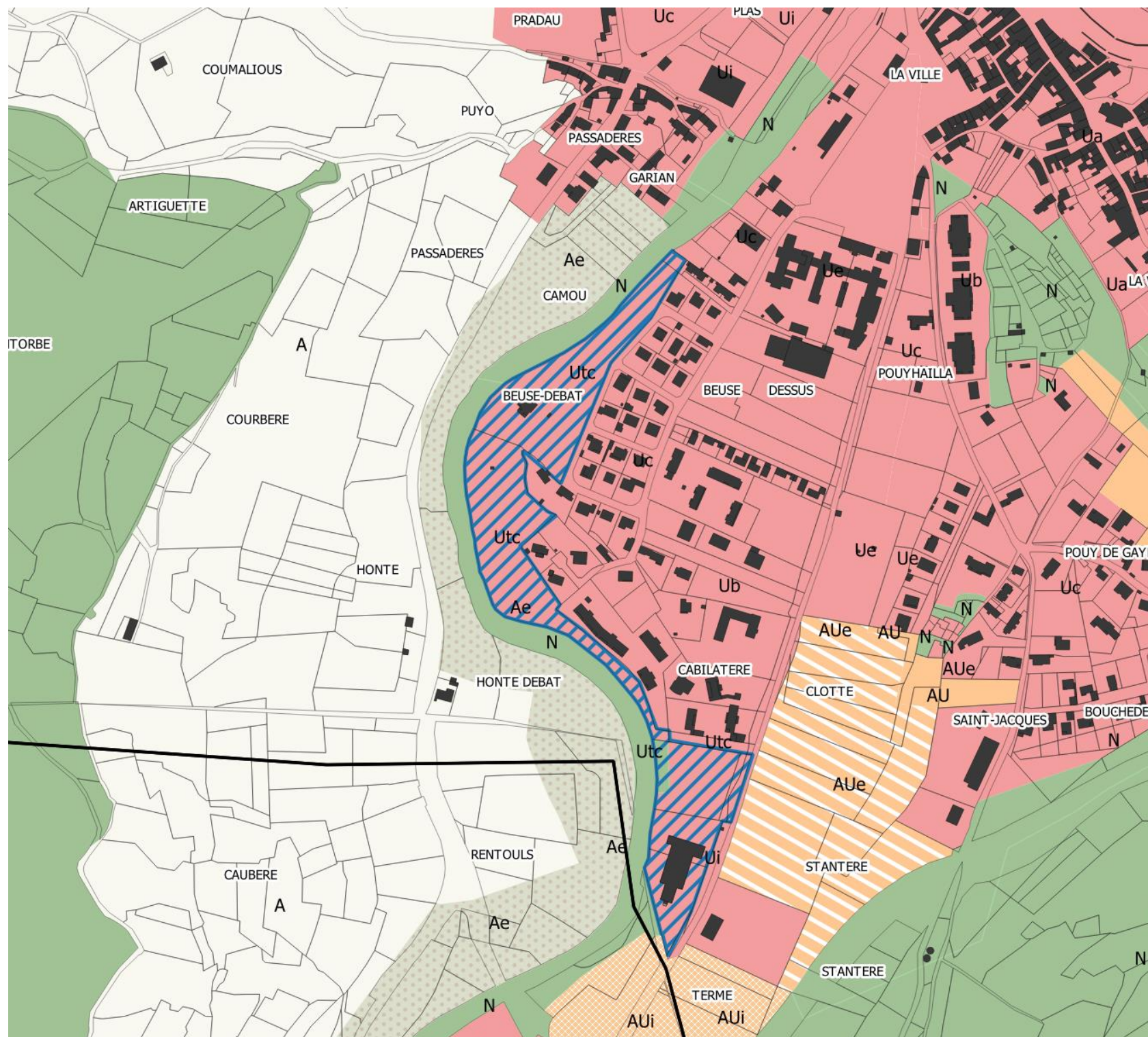
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

Présentation des Zones de vigilance : ARREAU

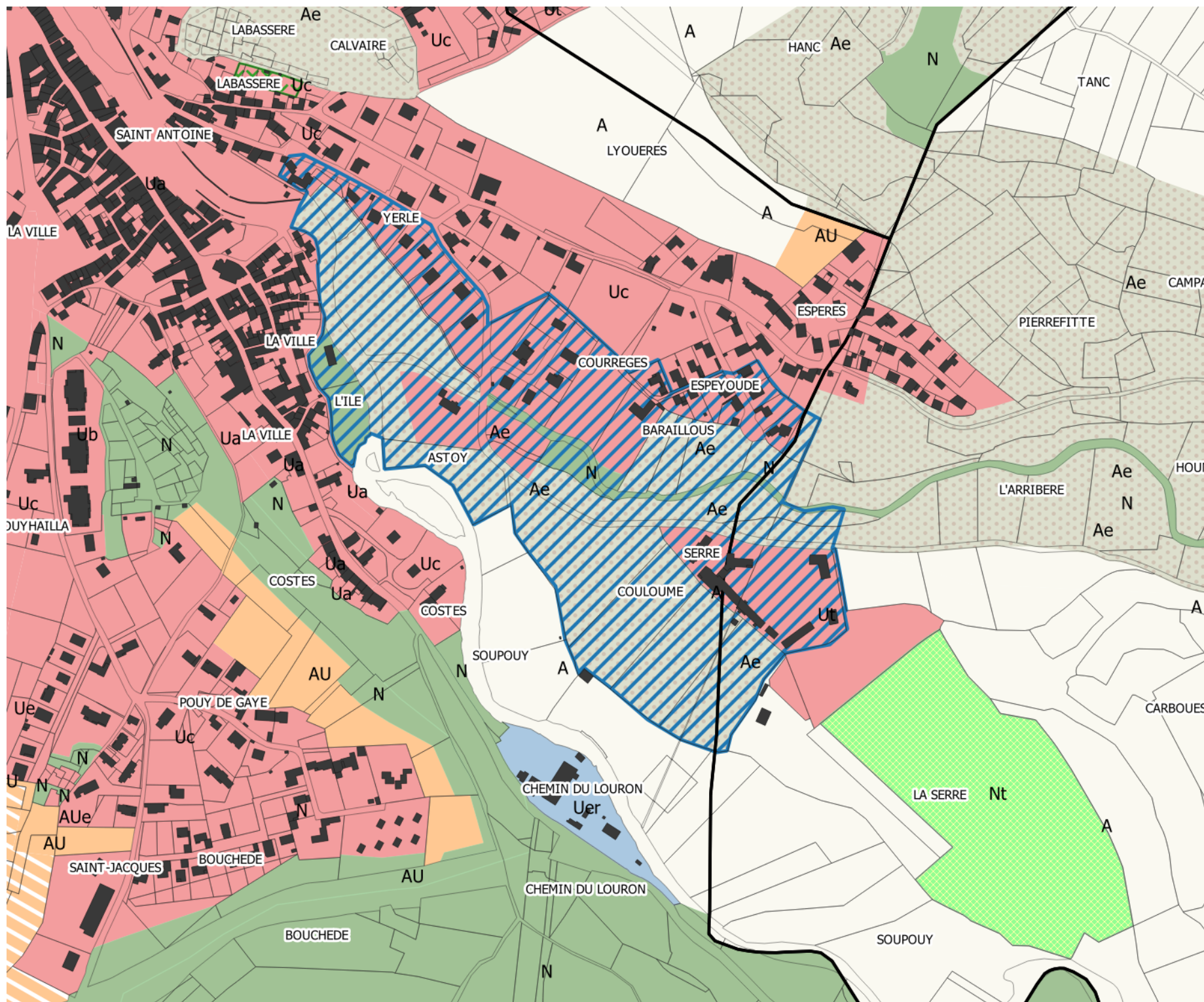
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

Présentation des Zones de vigilance : ARREAU - JEZEAU

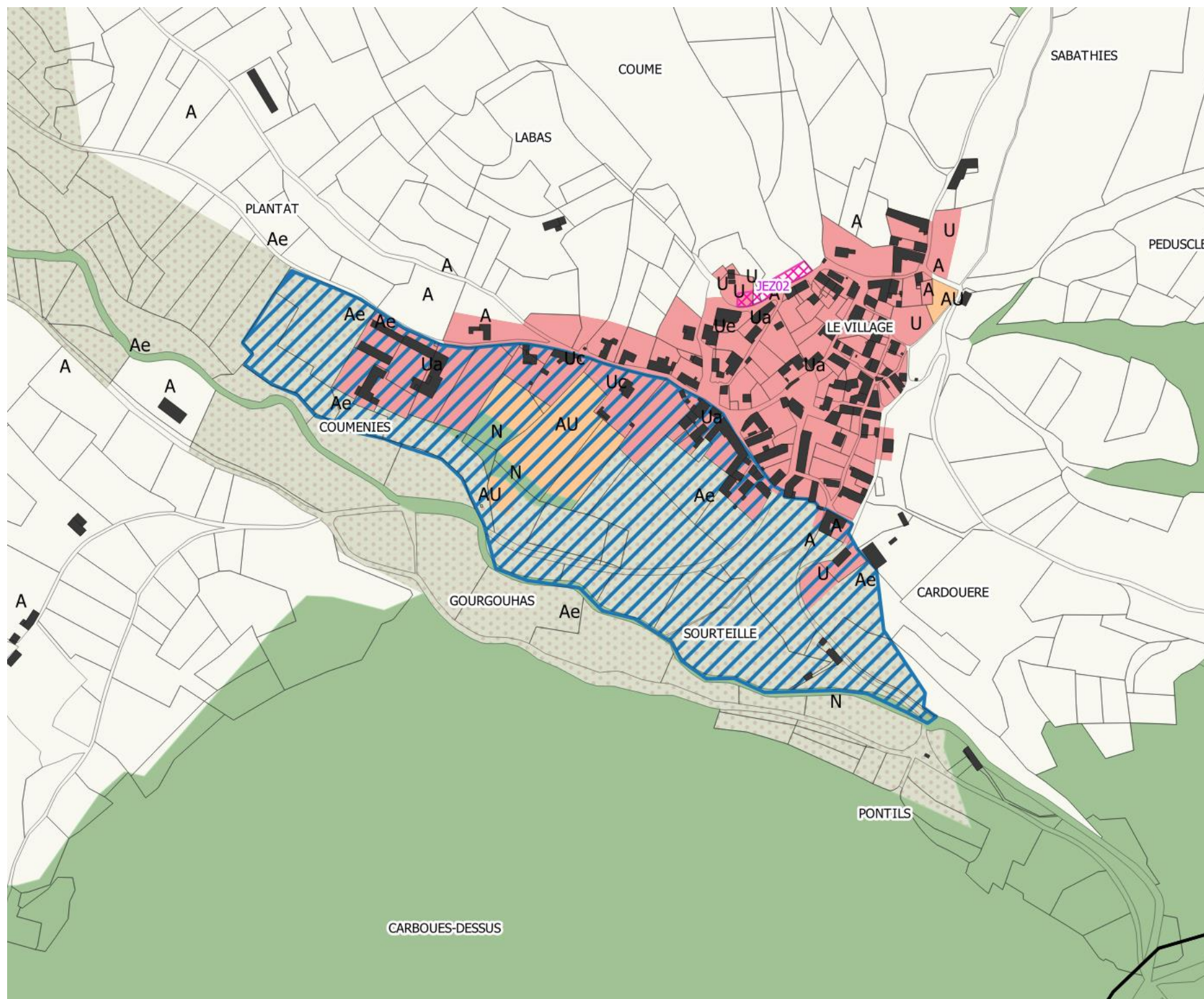
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

Présentation des Zones de vigilance : JEZEAU

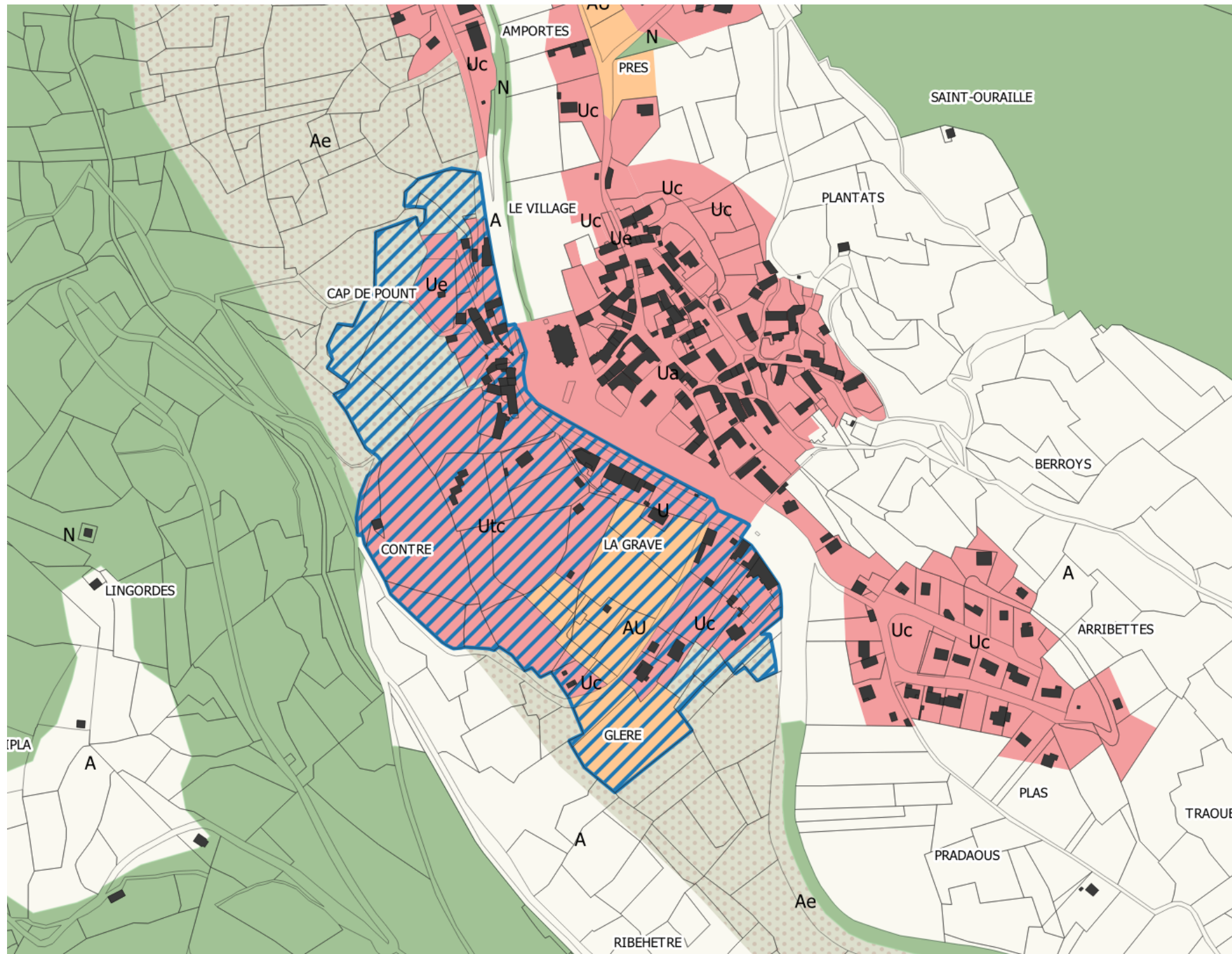
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

Présentation des Zones de vigilance : BORDERES-LOURON

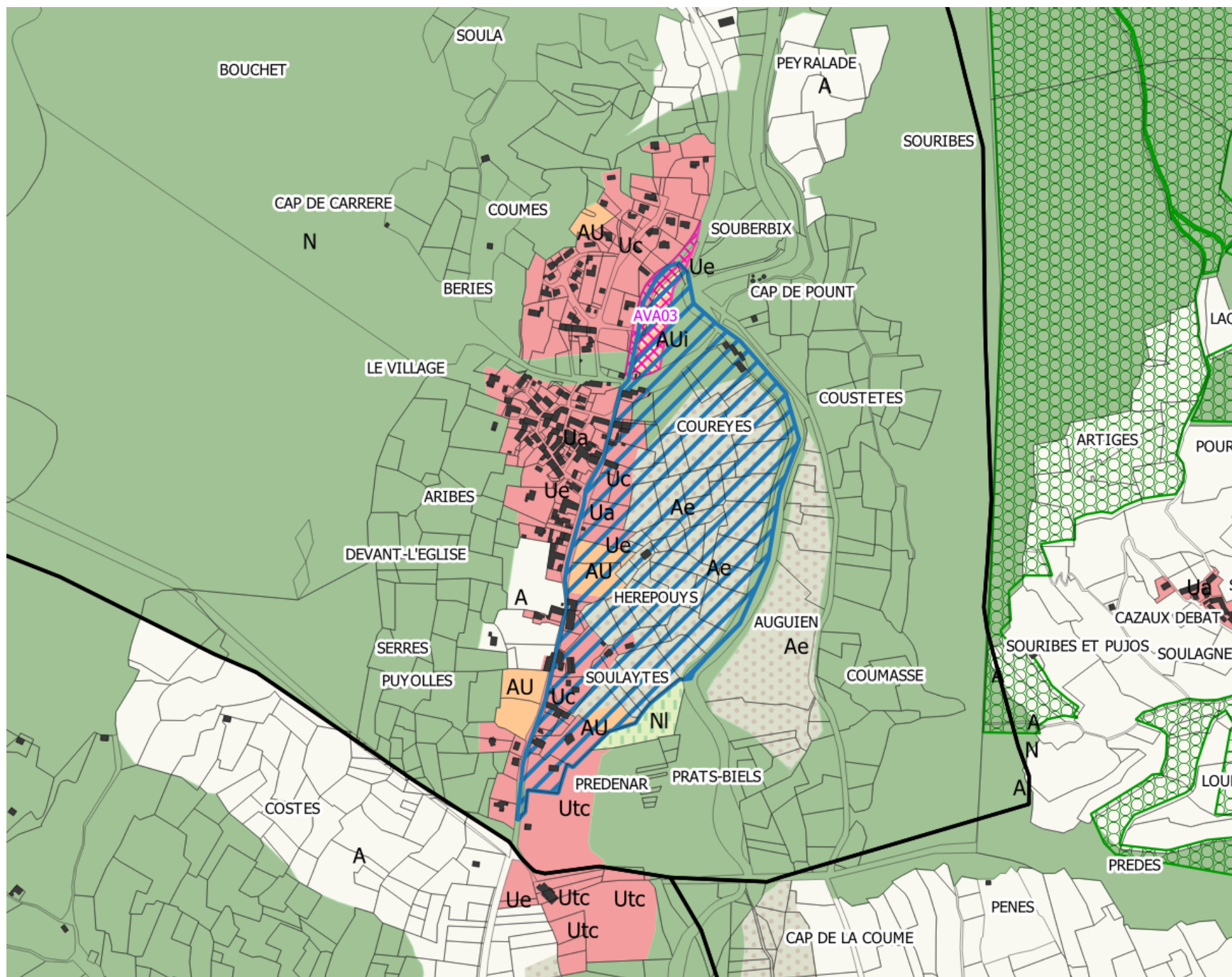
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

Présentation des Zones de vigilance : AVAJAN

La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



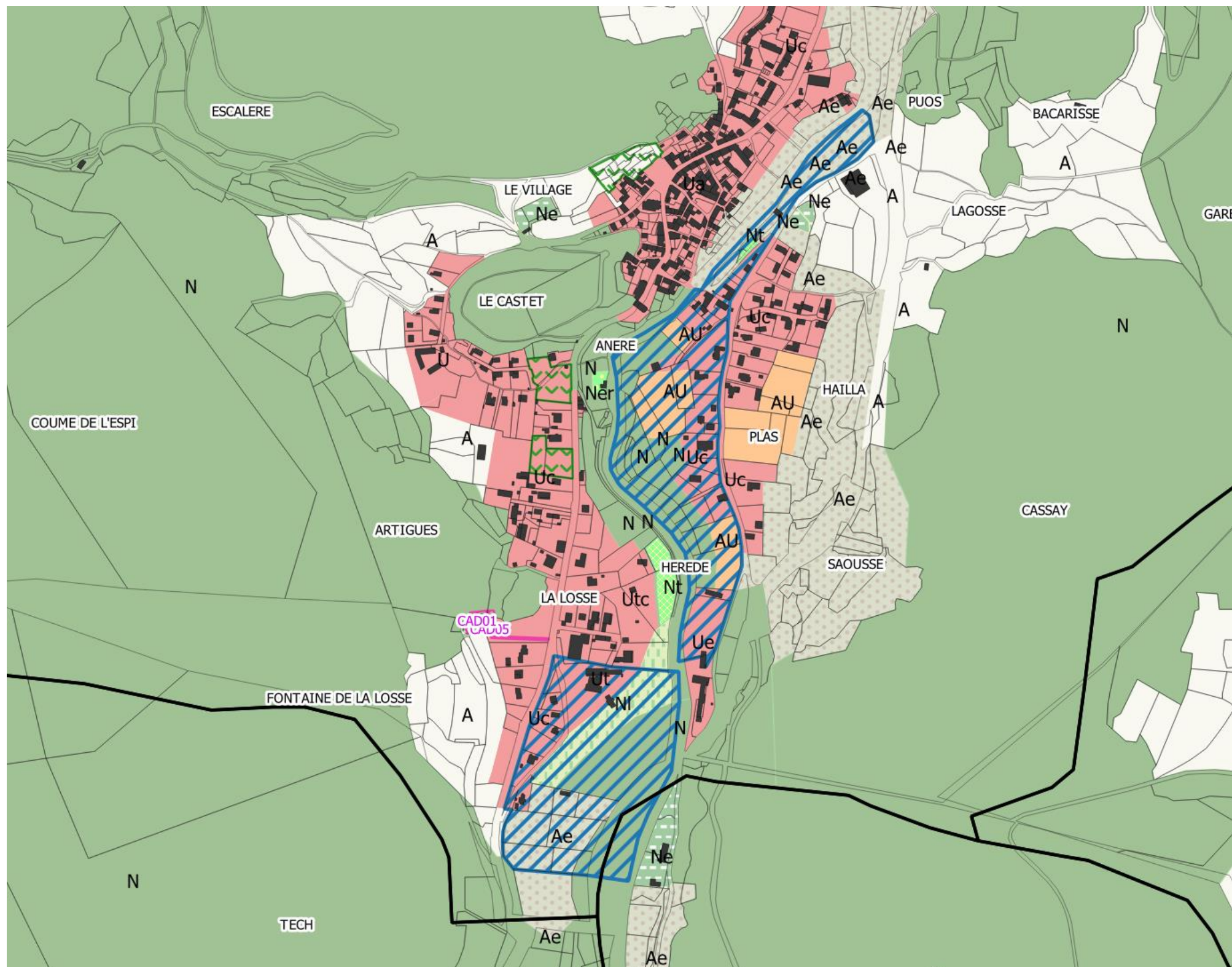
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

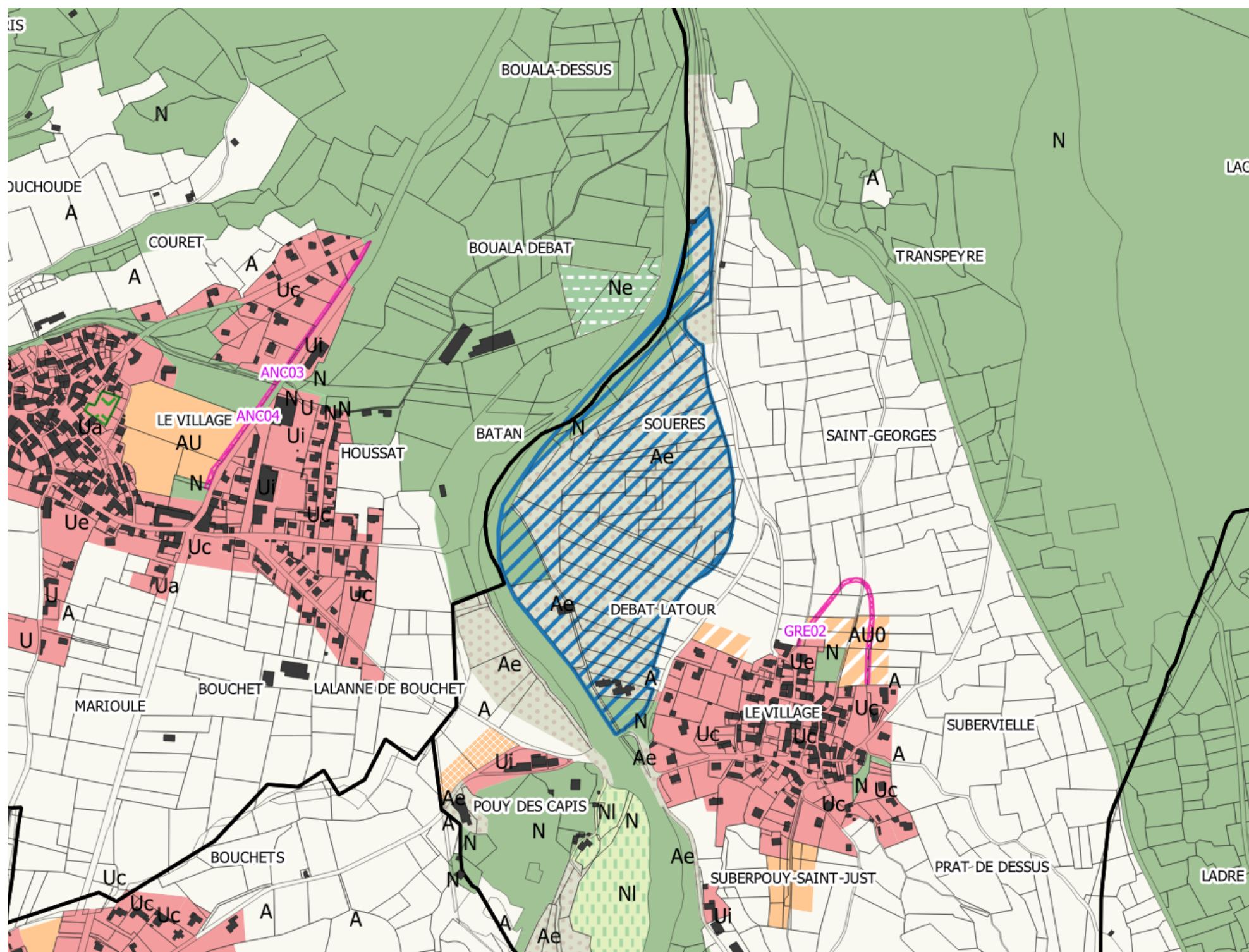
Présentation des Zones de vigilance : CADEAC

La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



Présentation des Zones de vigilance : GREZIAN

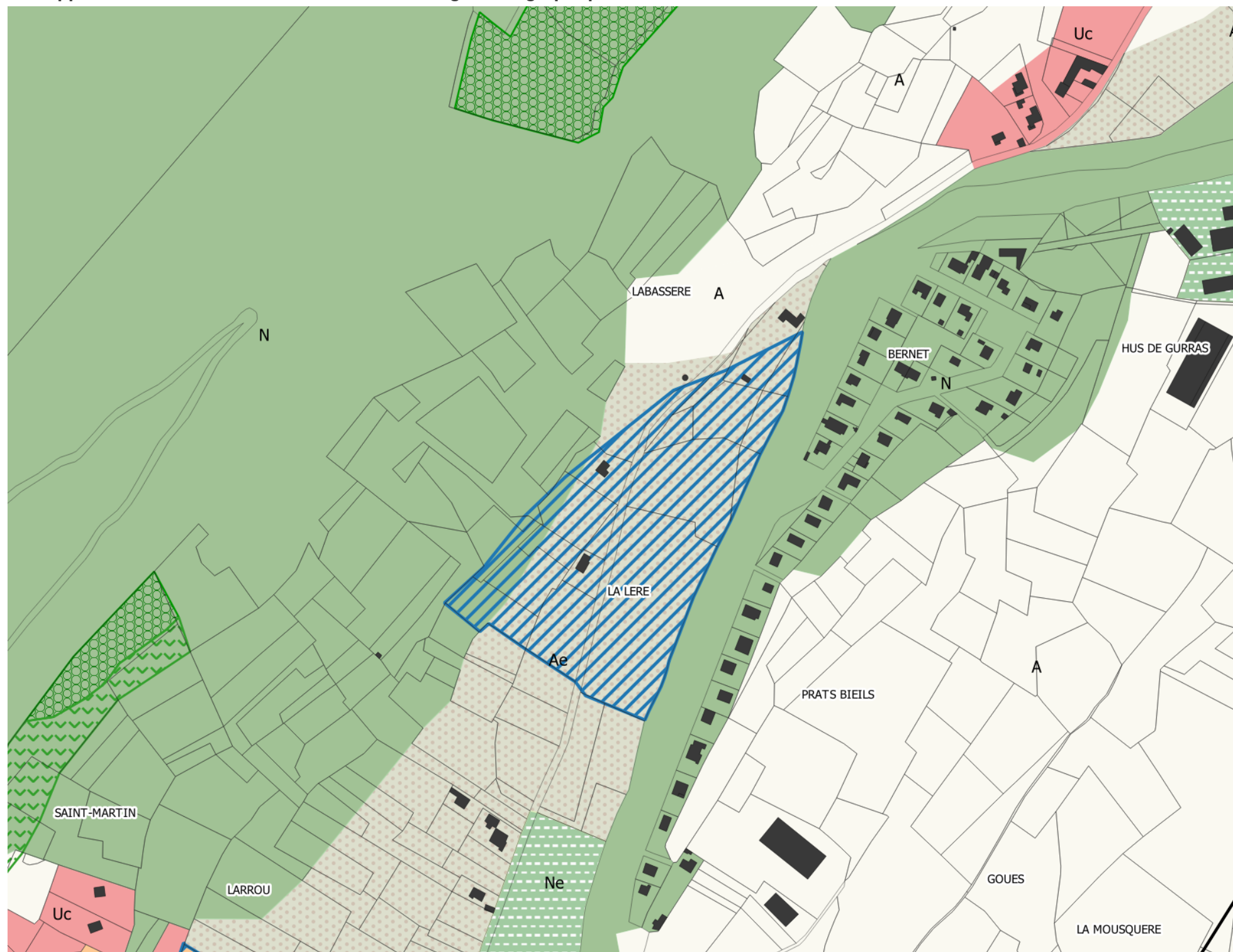
La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



OAP thématique Commerce

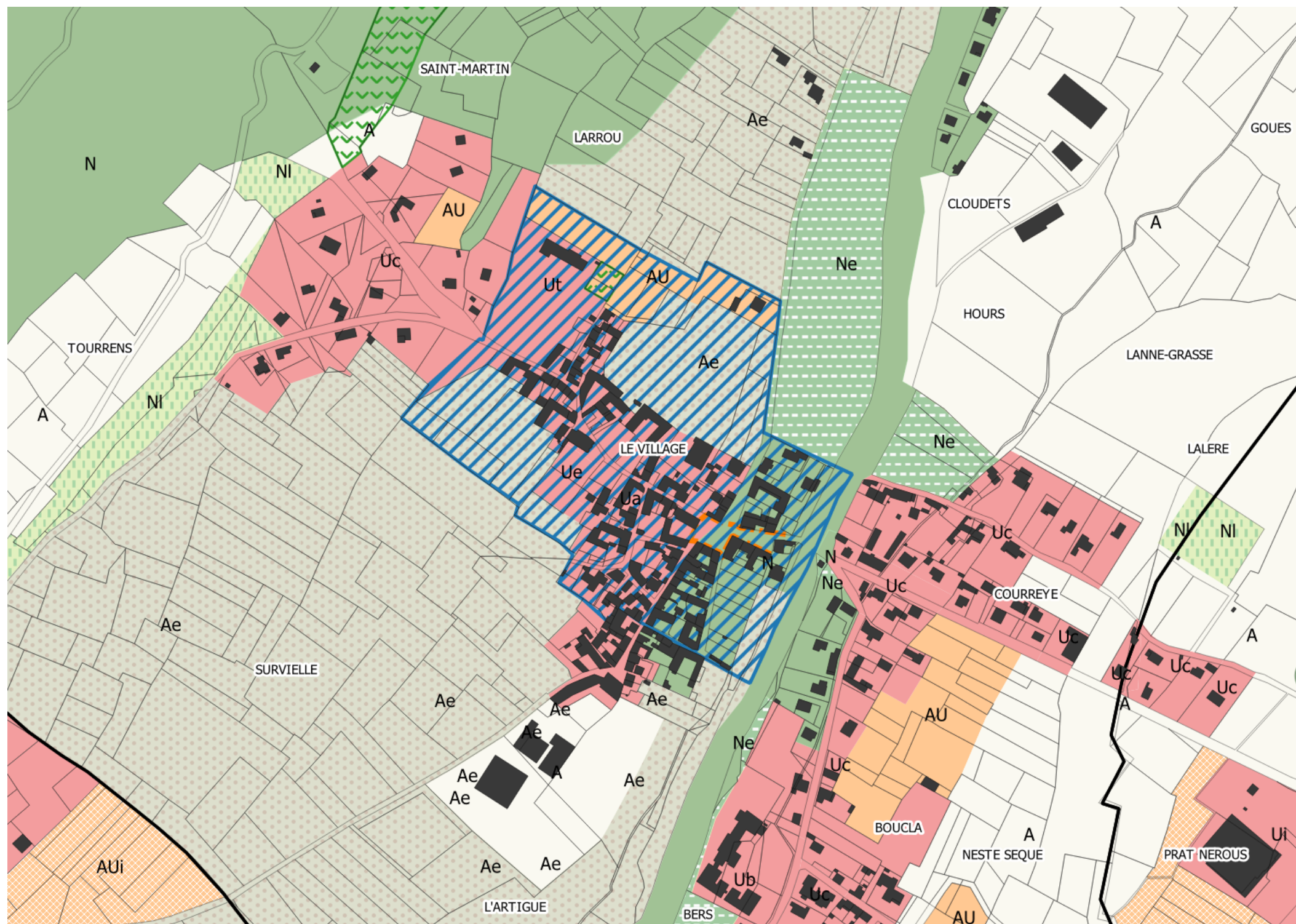
Présentation des Zones de vigilance : VIELLE-AURE 1

La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.

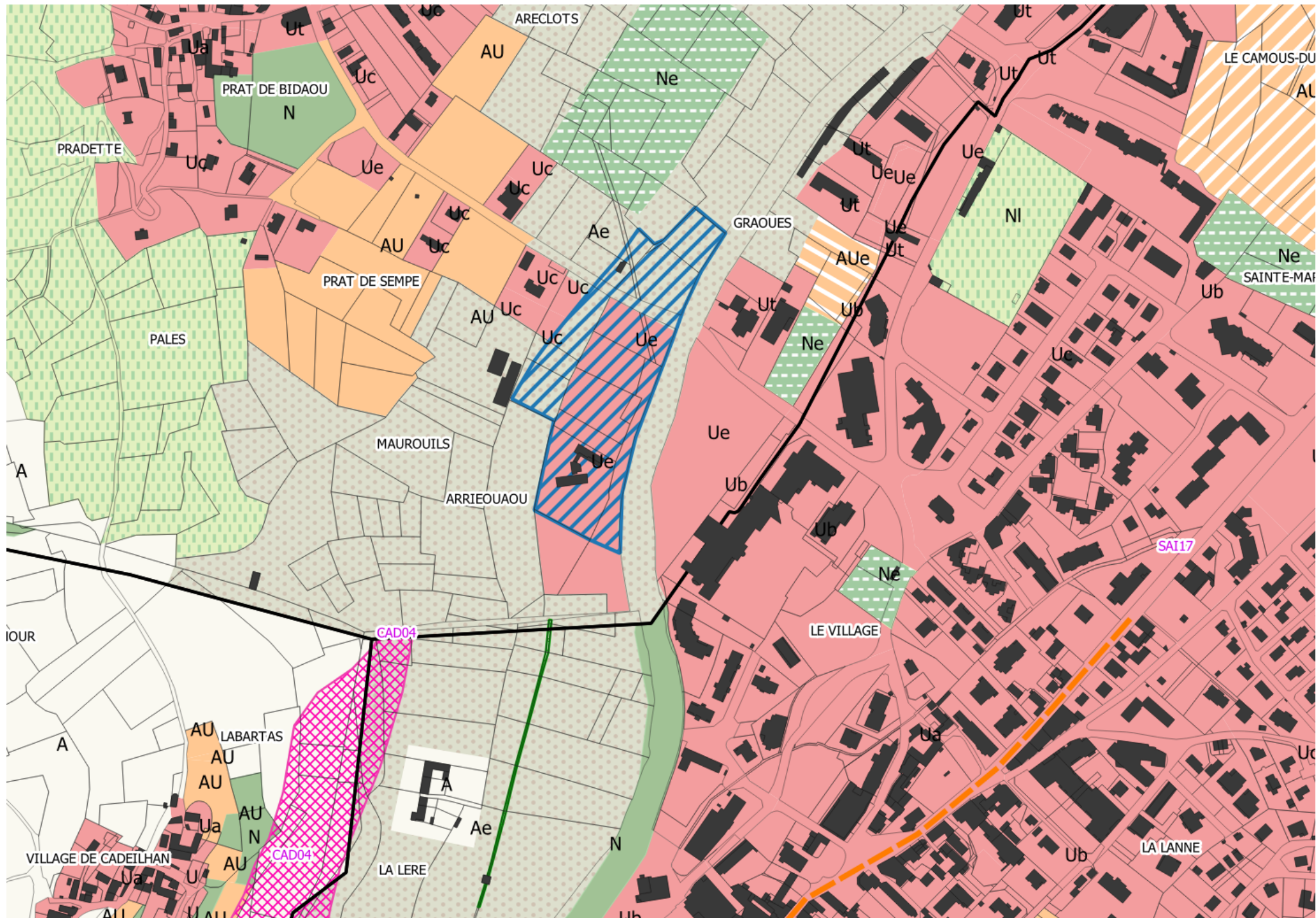


Présentation des Zones de vigilance : VIELLE-AURE 2

La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.

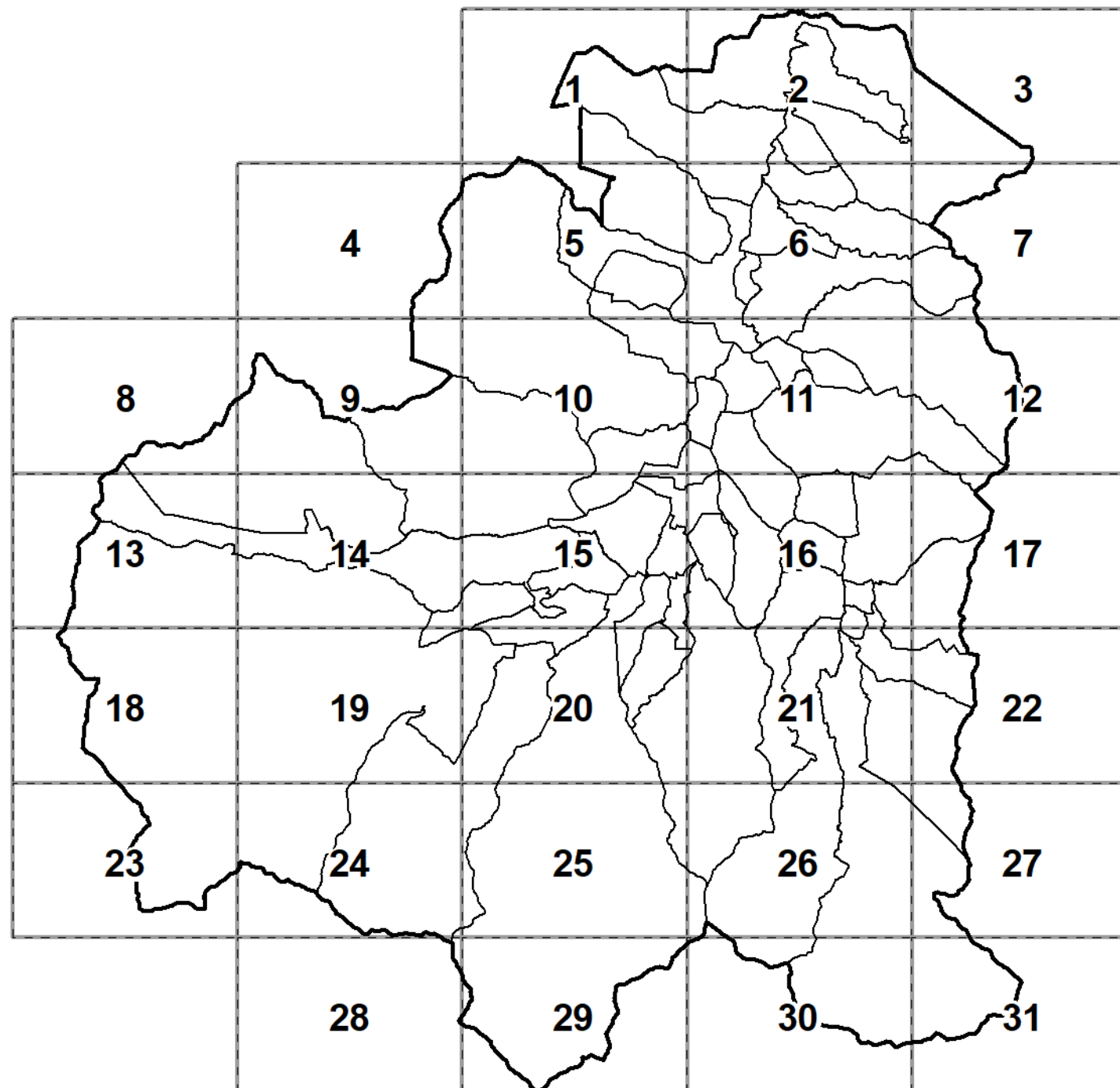


La zone de vigilance apparaît en hachures bleues sur la carte du règlement graphique.



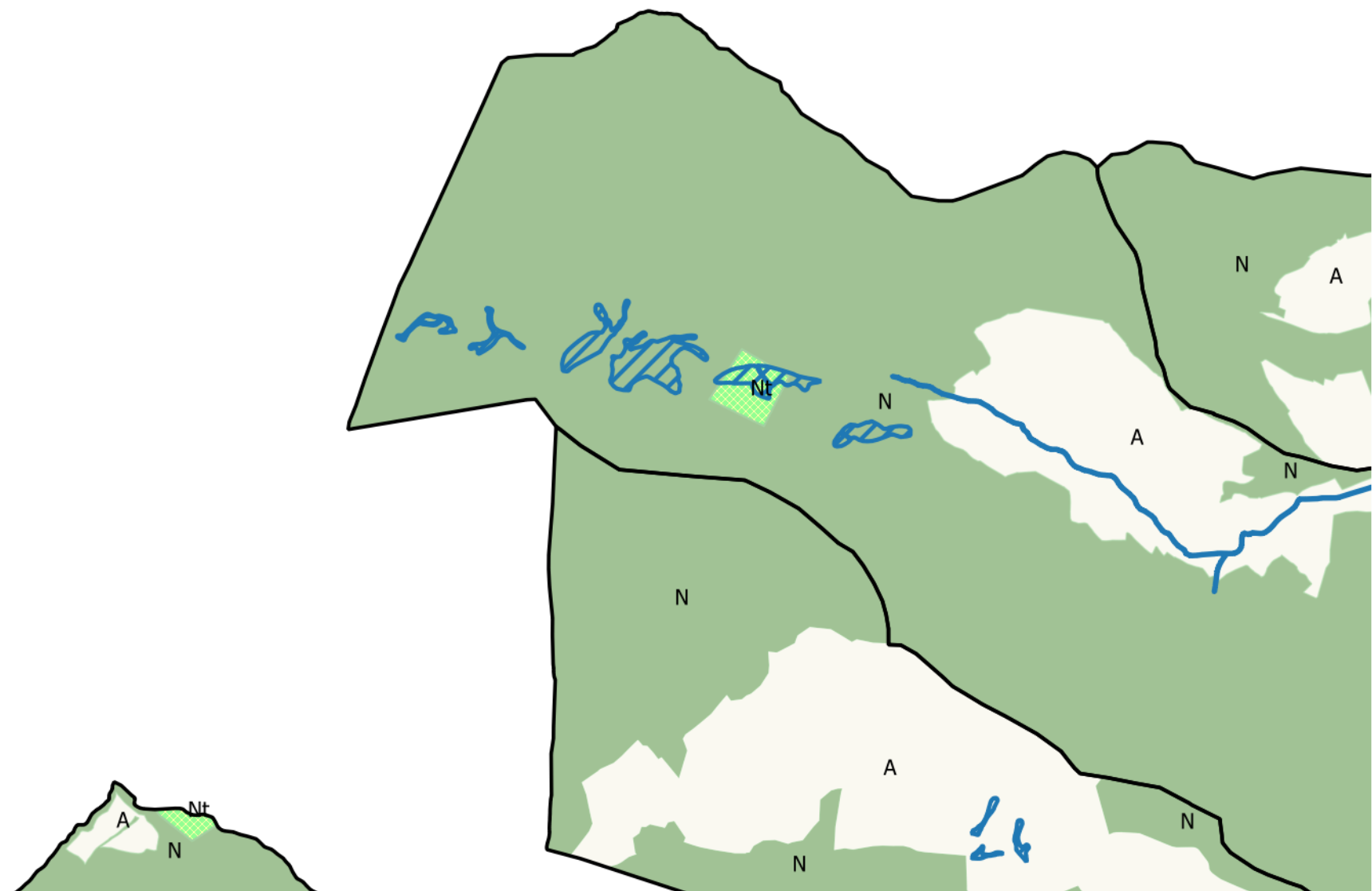
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Atlas des zones humides identifiées par la DDT65 sur le territoire du PLUi



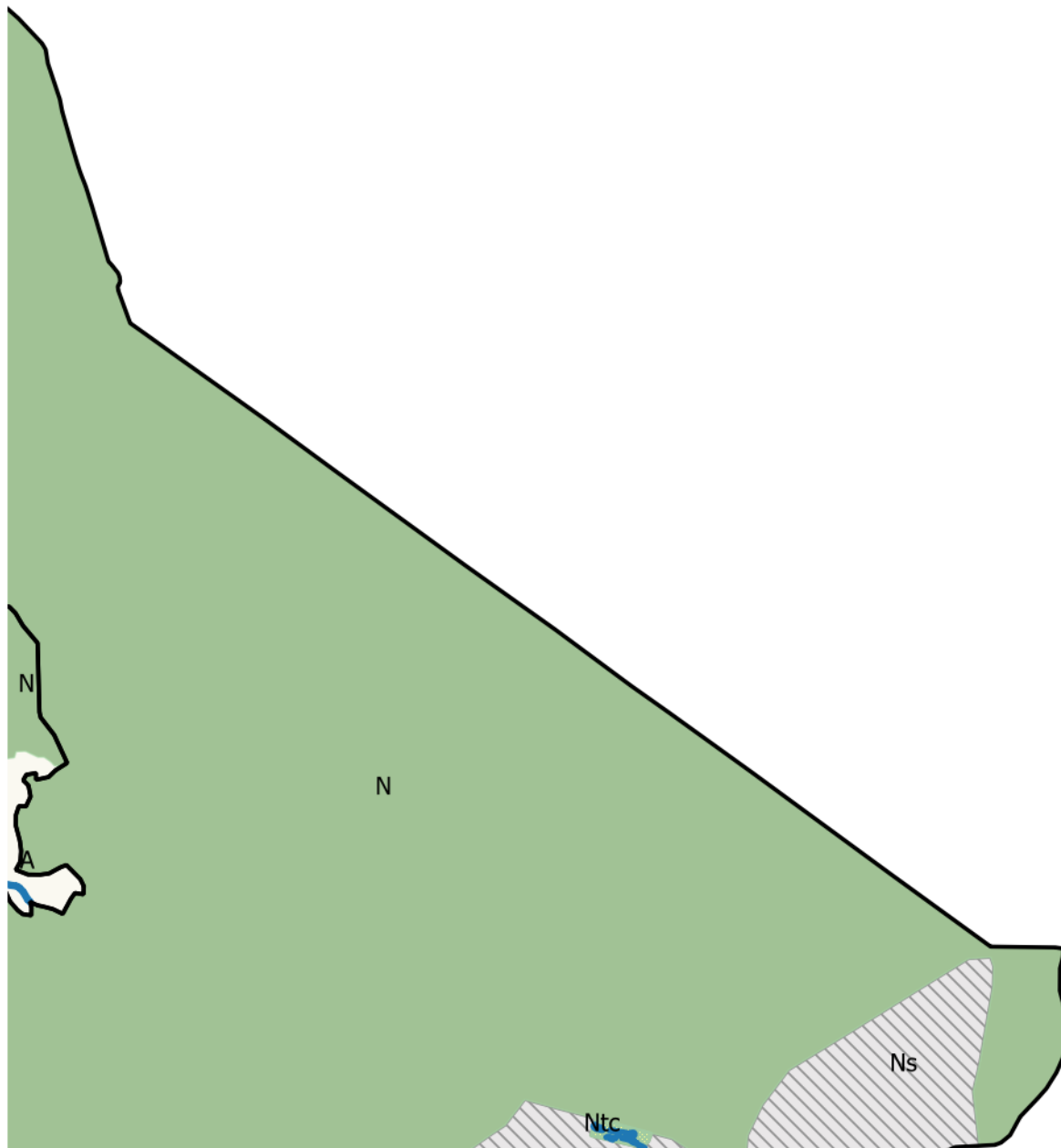
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 1

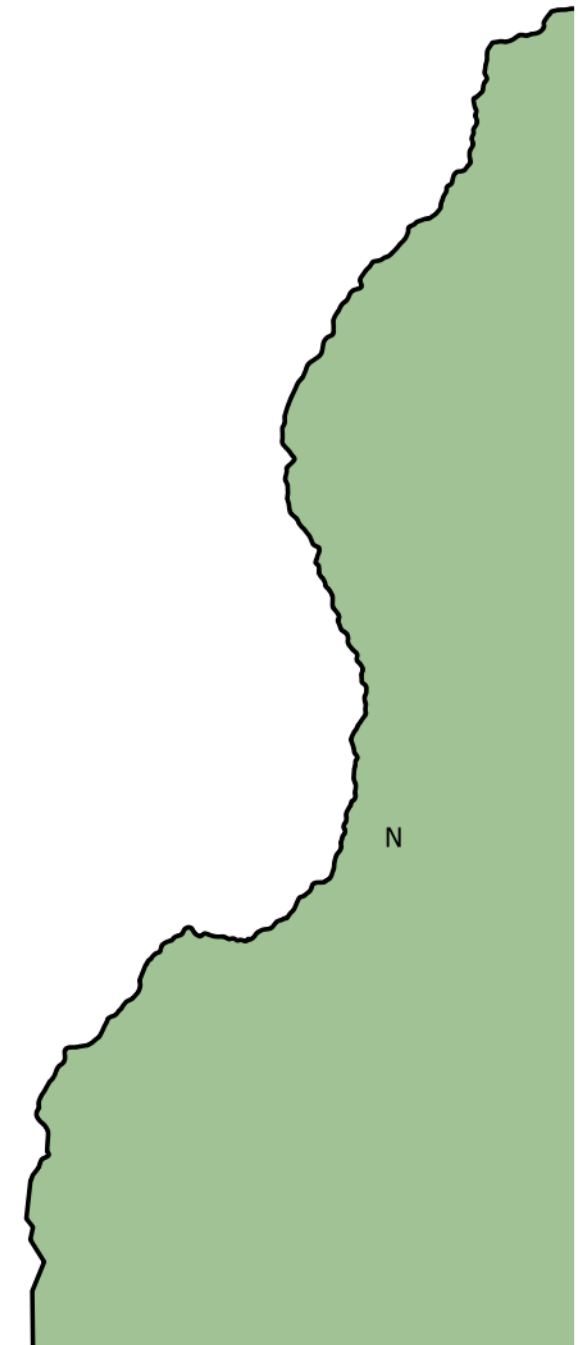


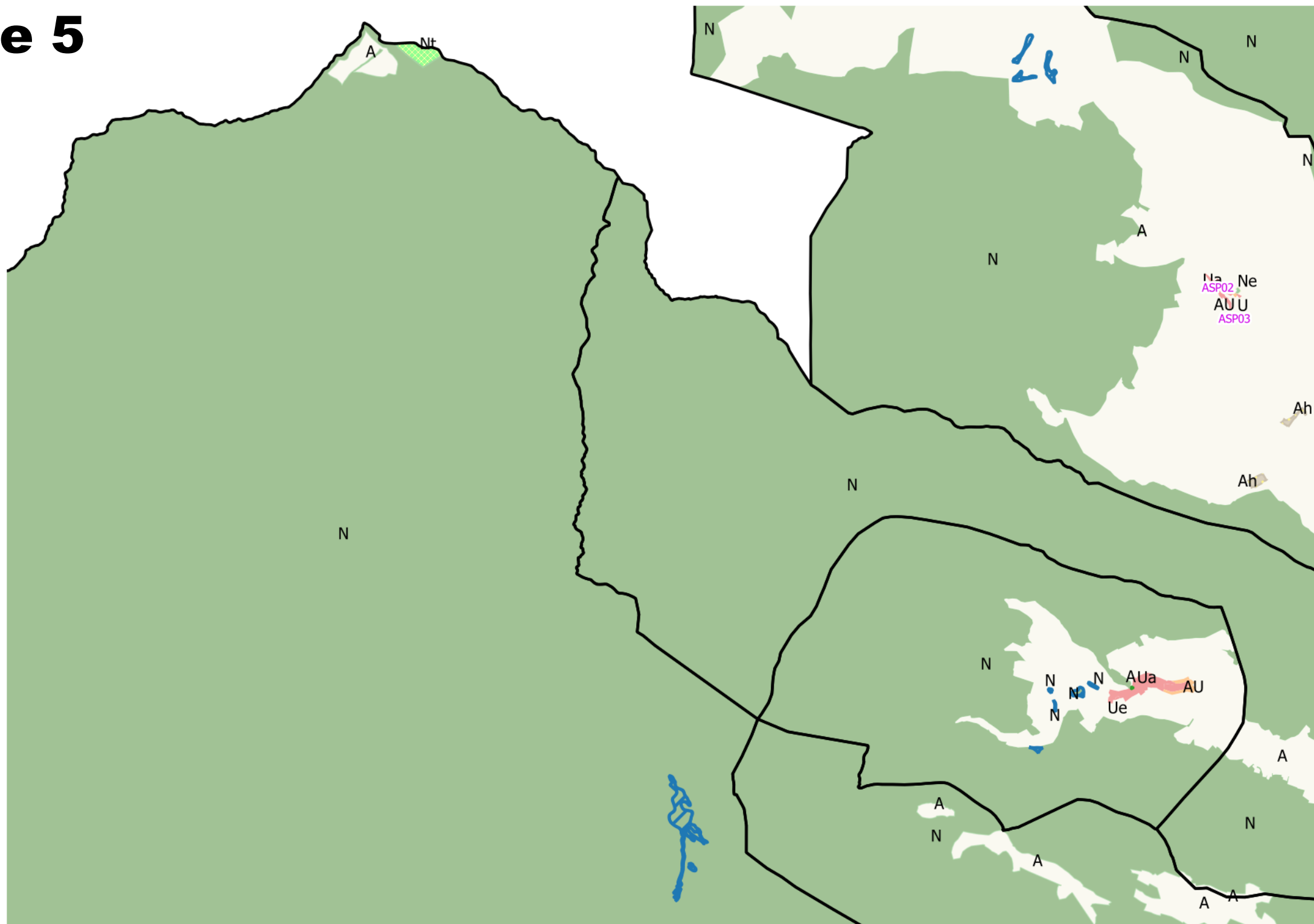
[illegible]

Carte 3



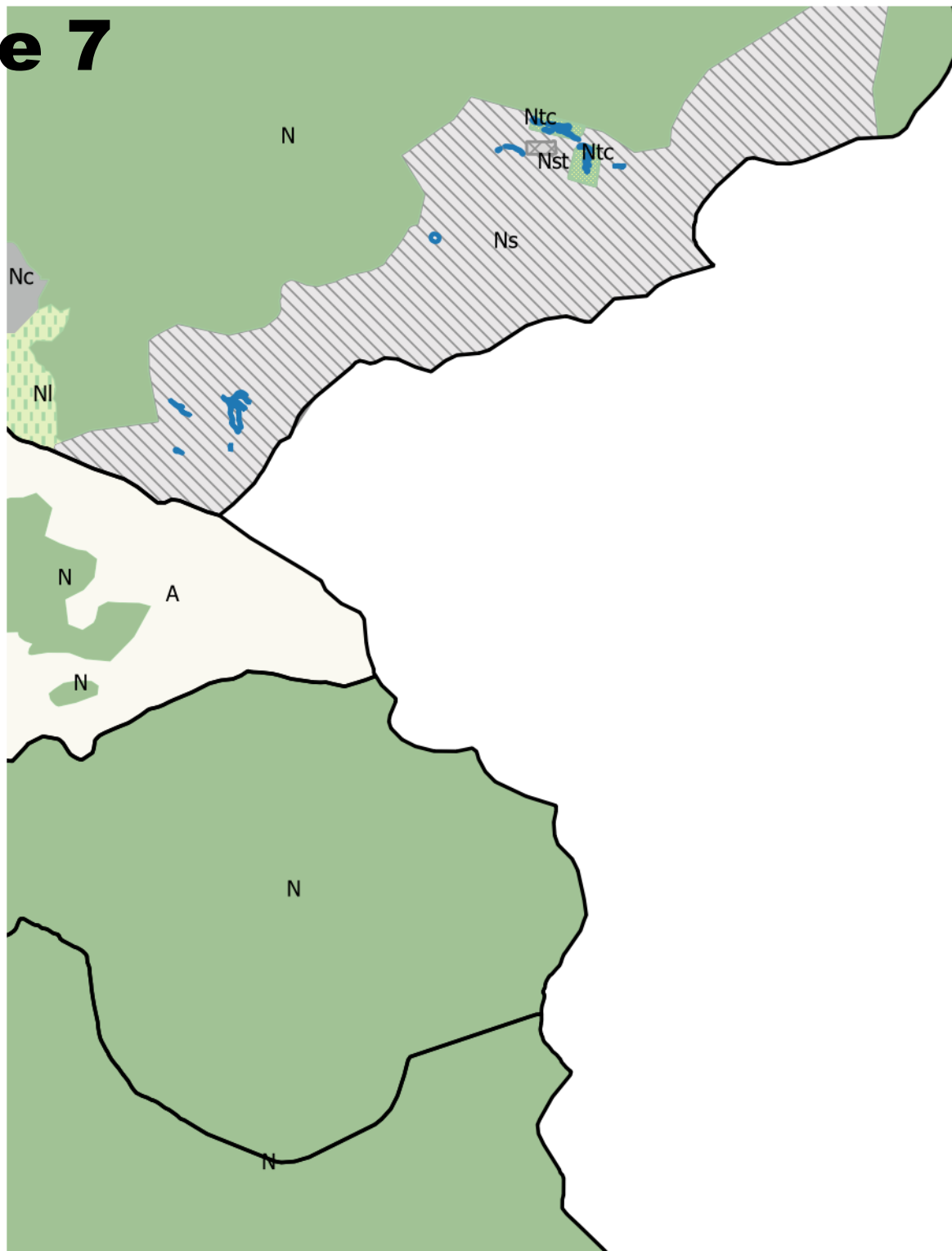
Carte 4



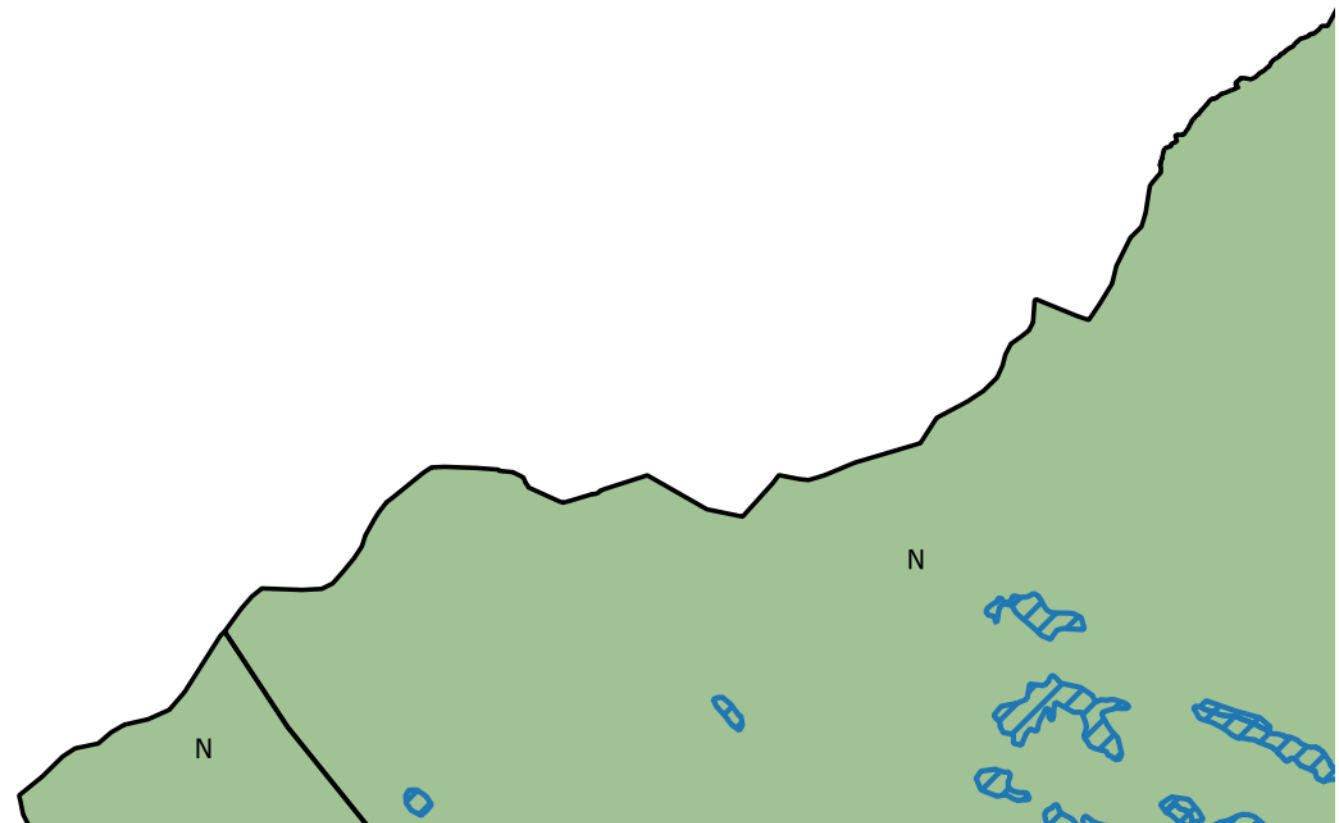


OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

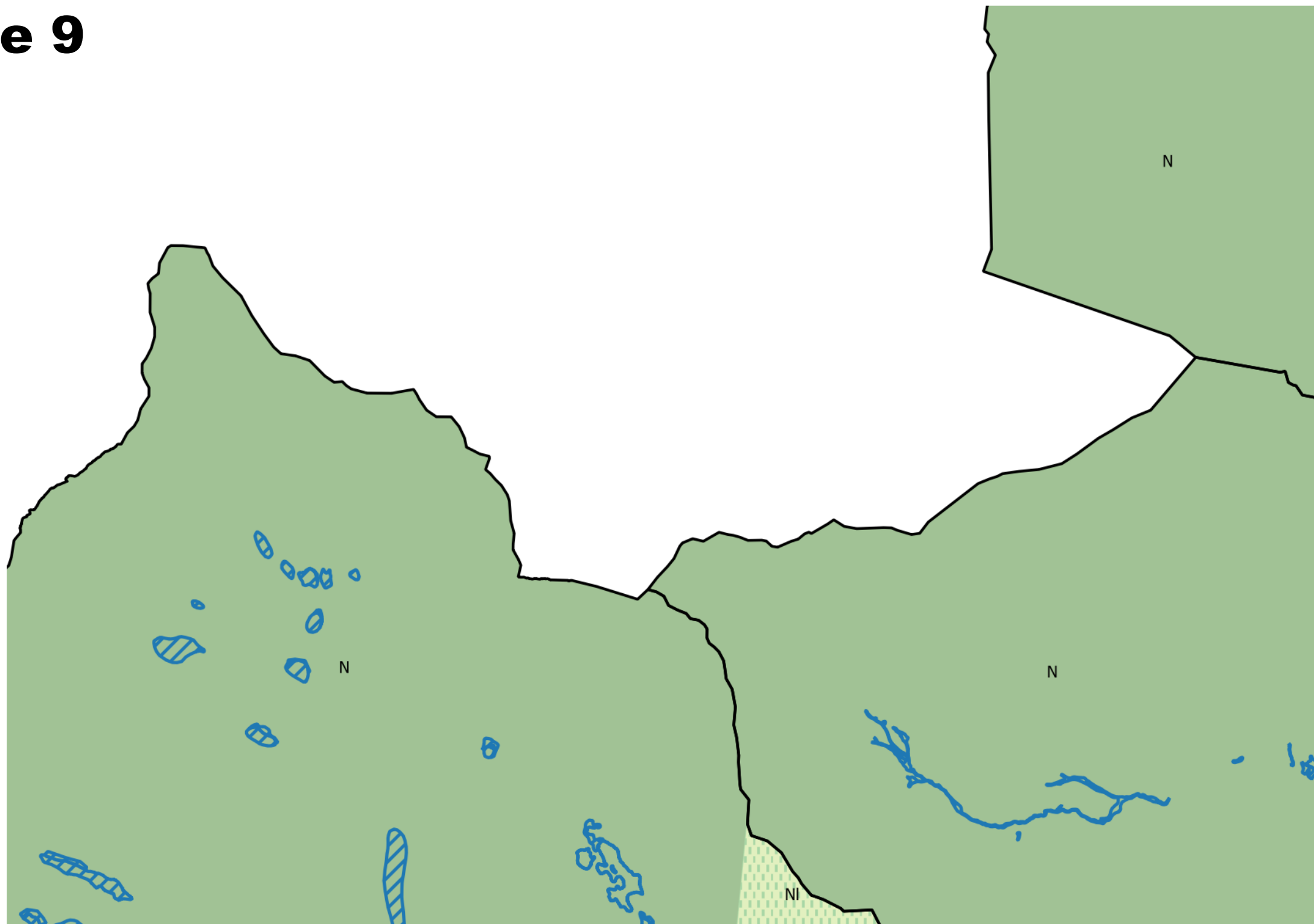
Carte 7



Carte 8

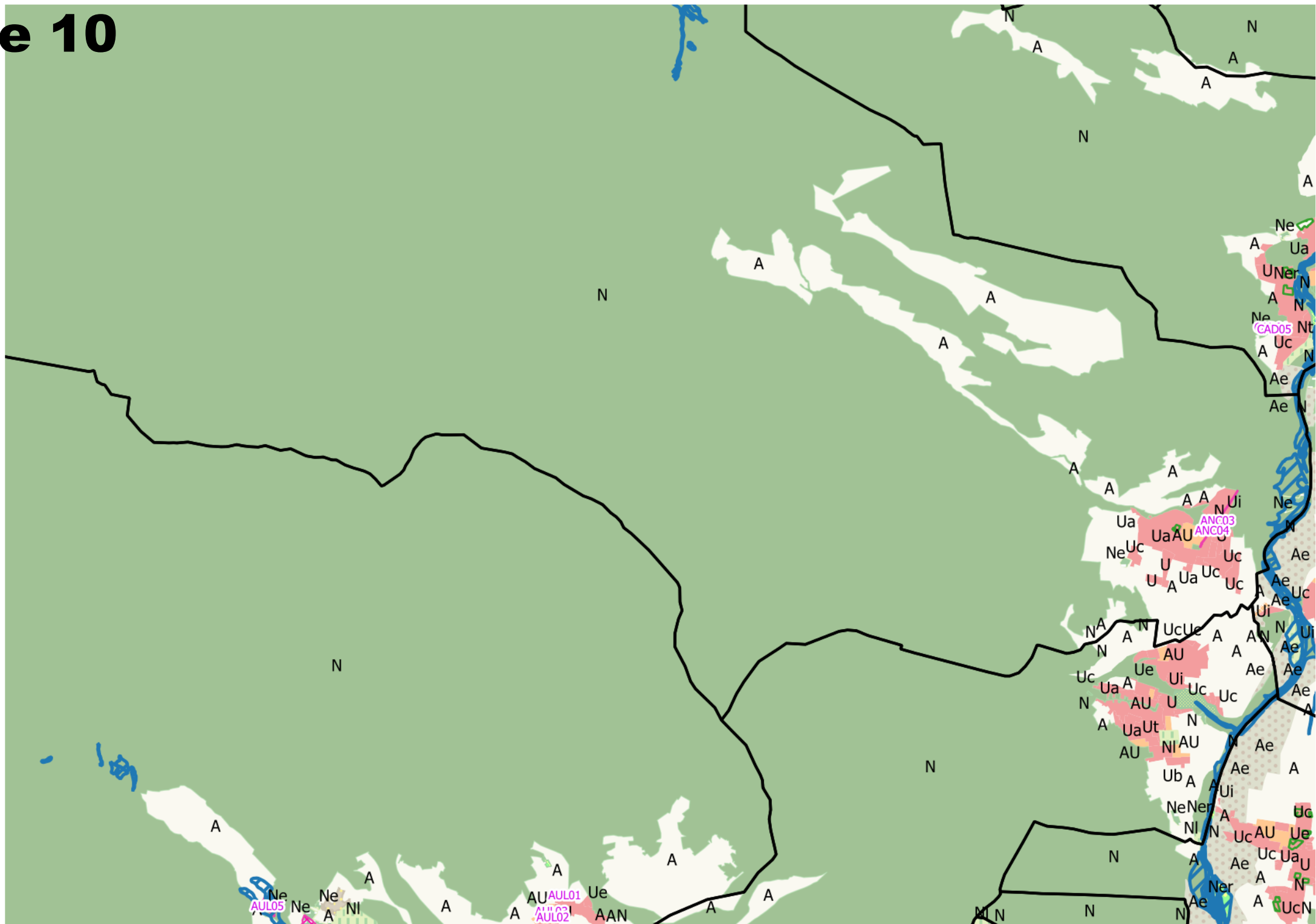


Carte 9



OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

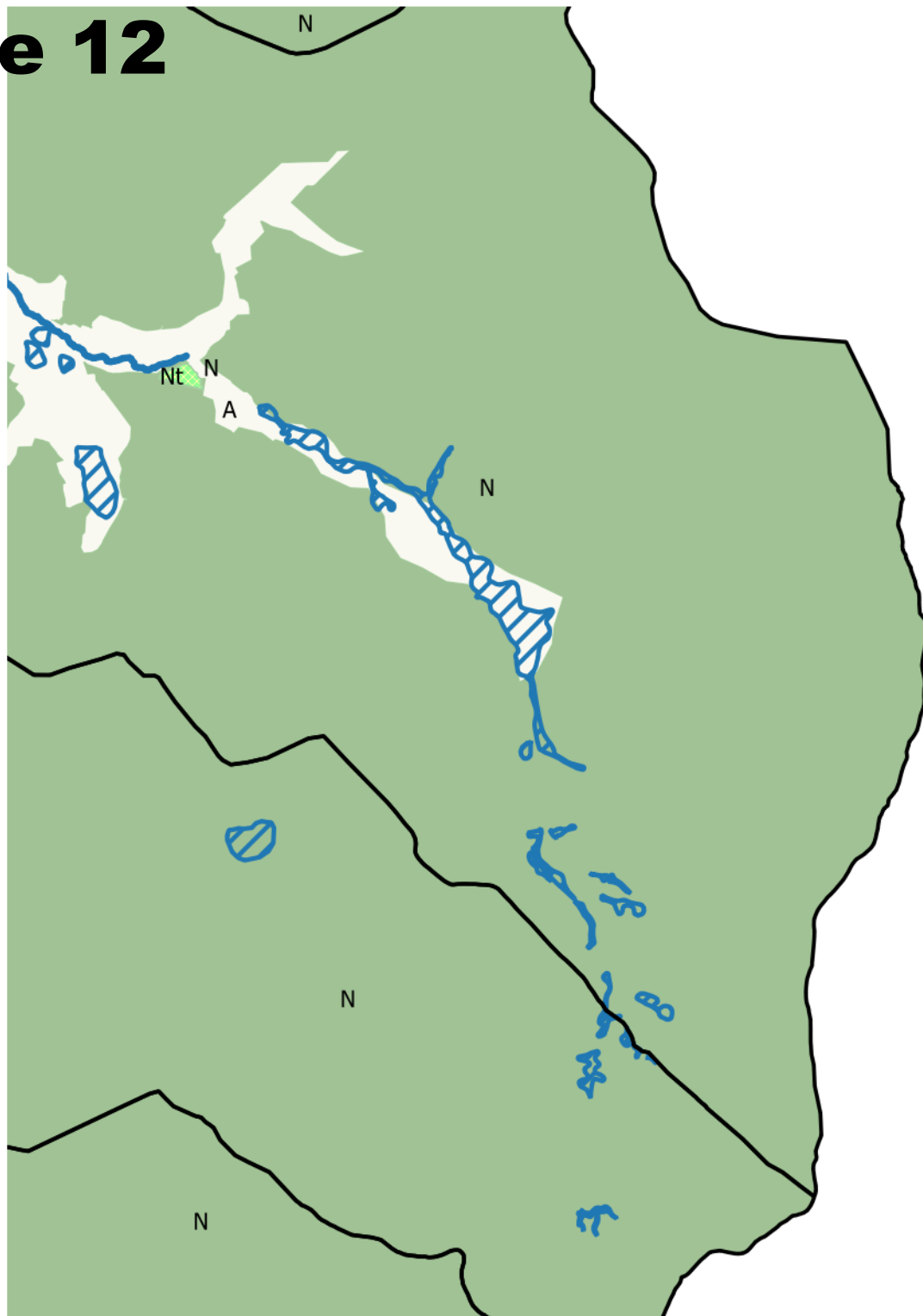
Carte 10



[illegible]

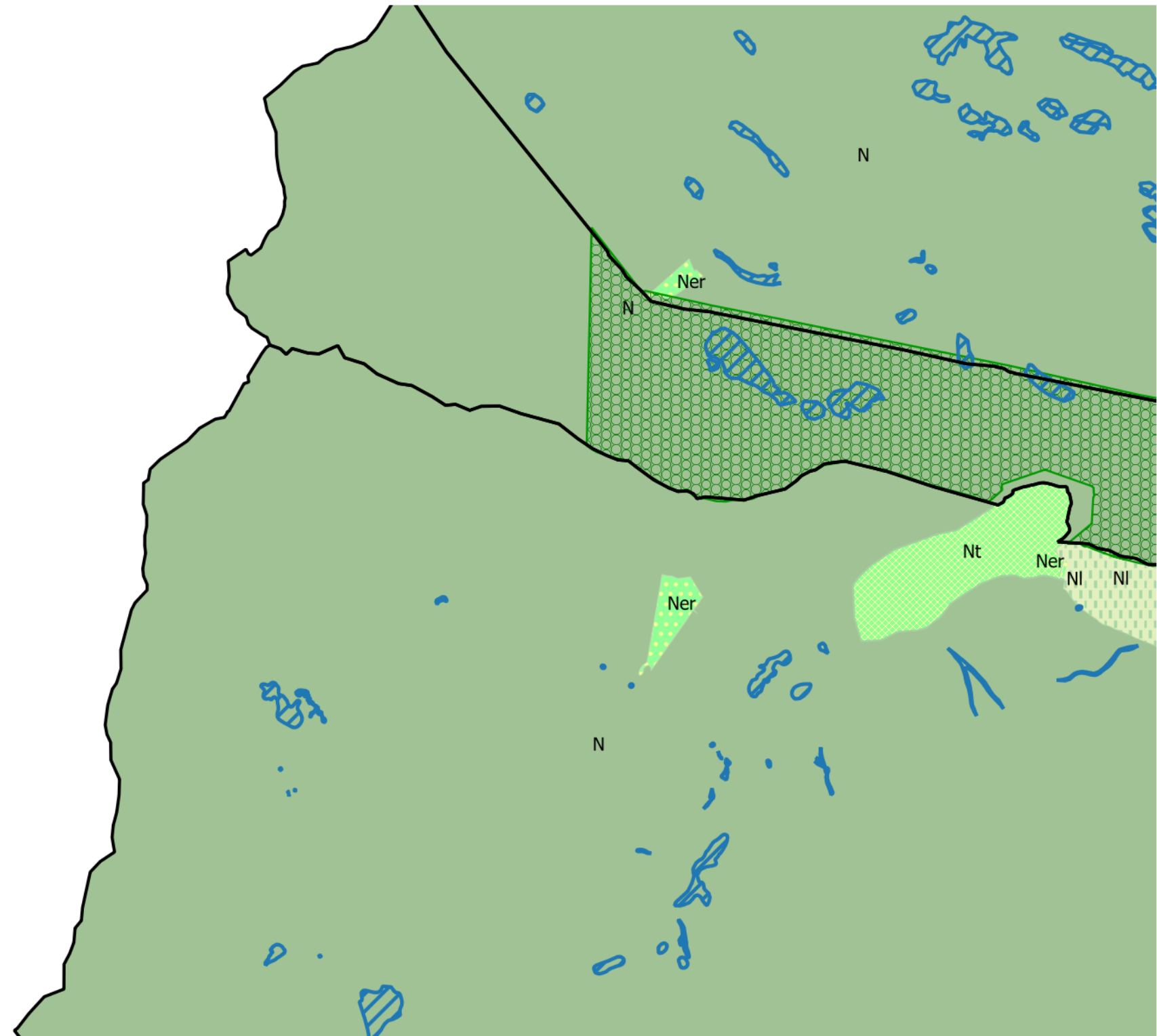
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 12



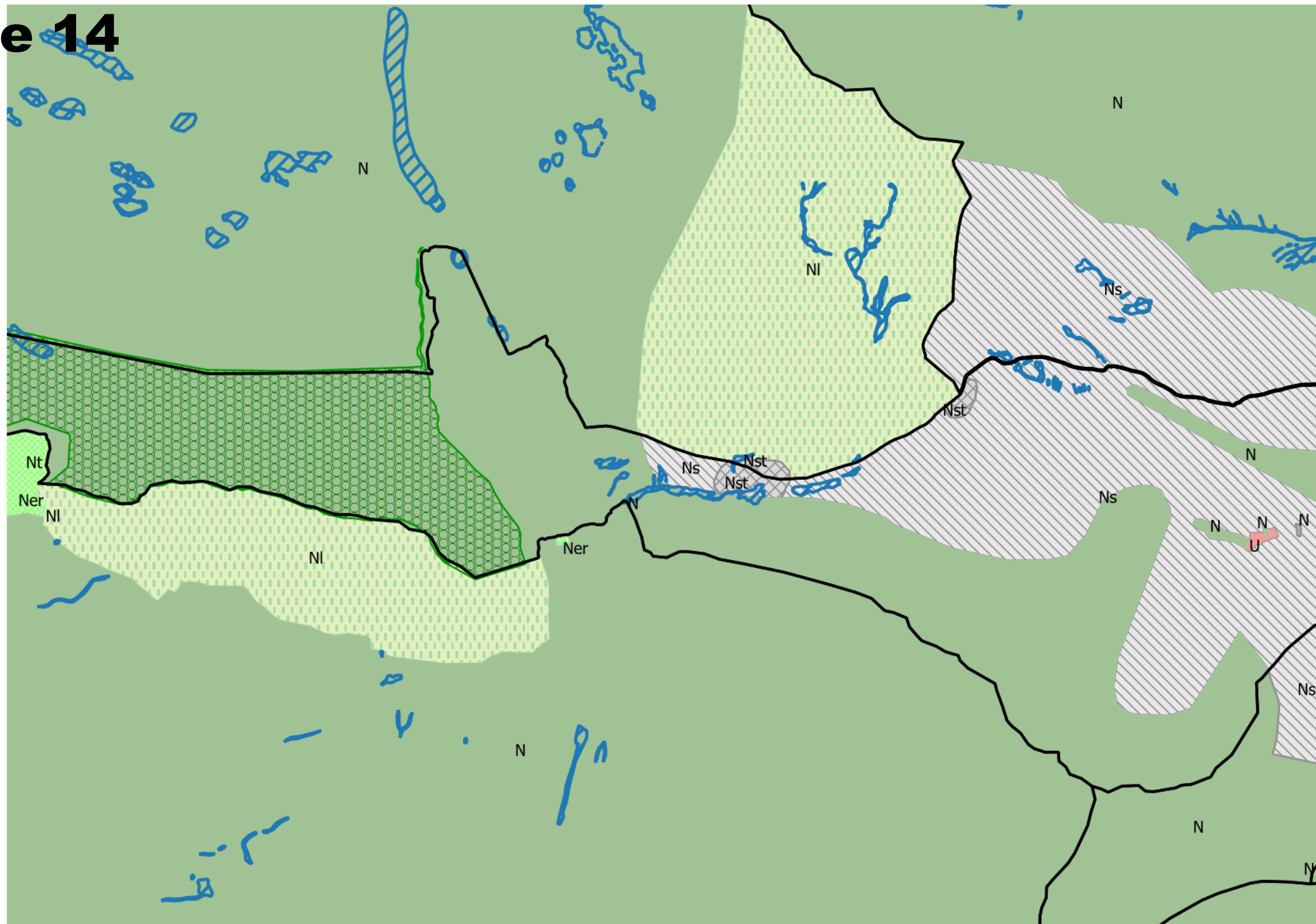
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 13

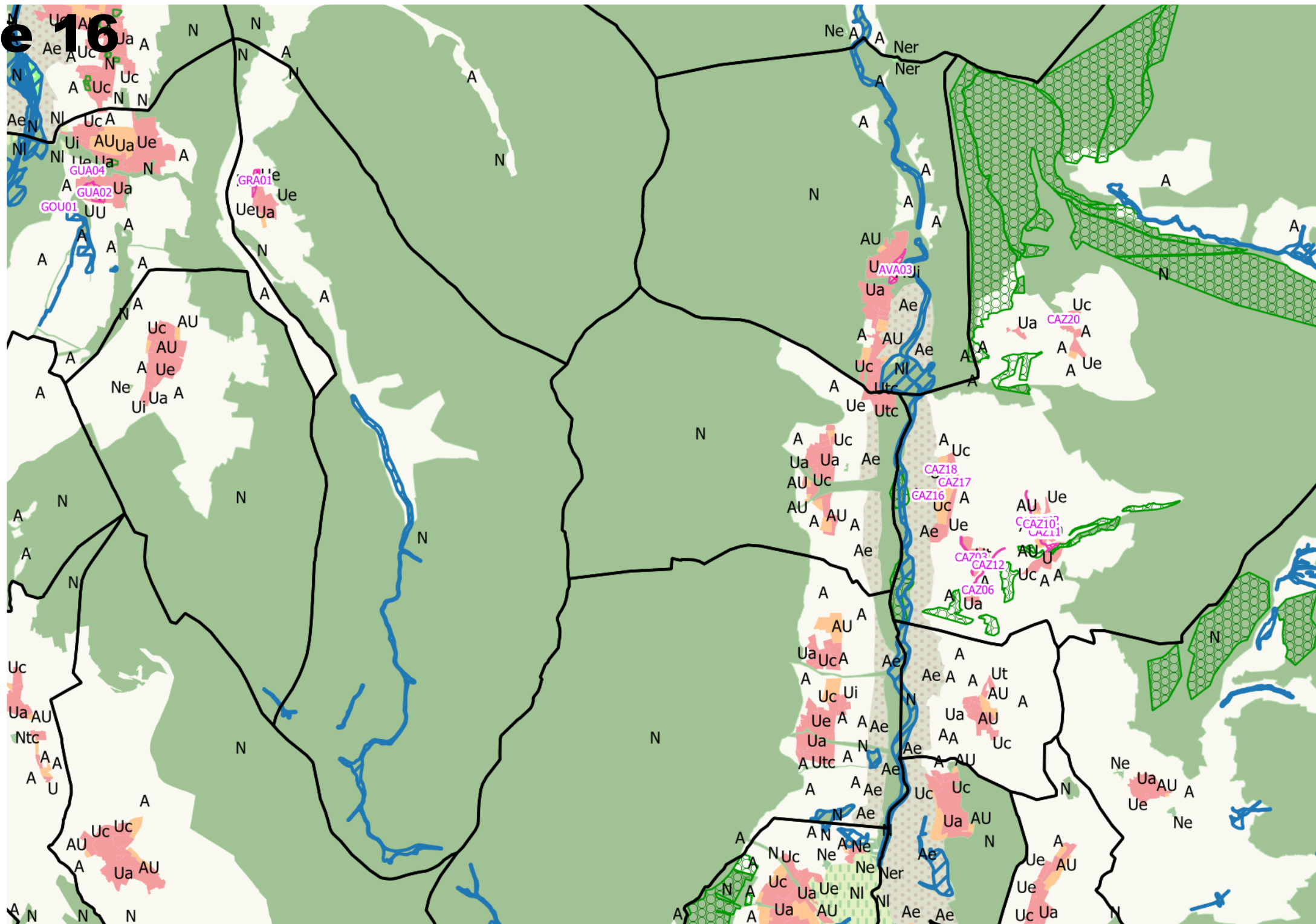


OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 14

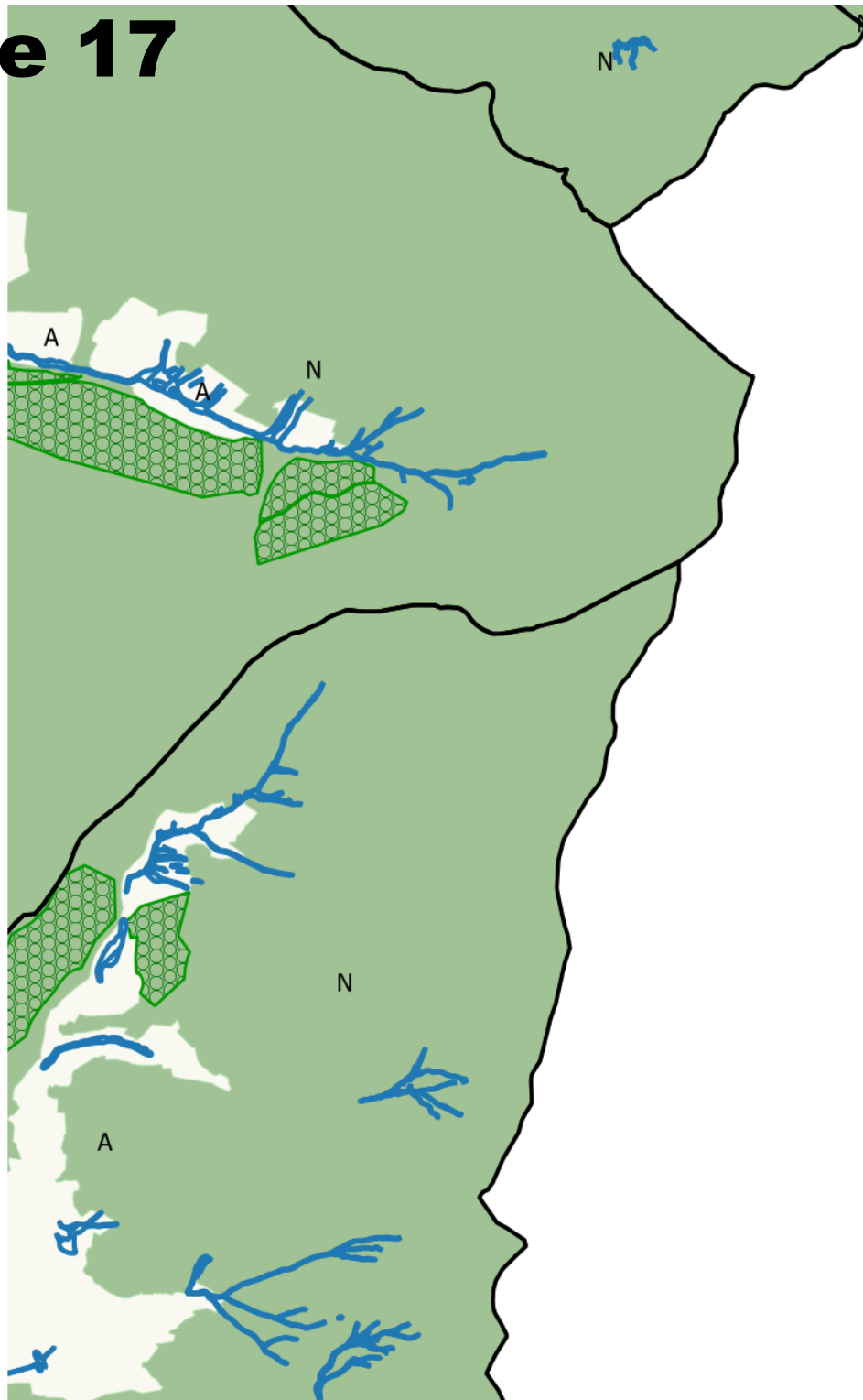


Carte 16



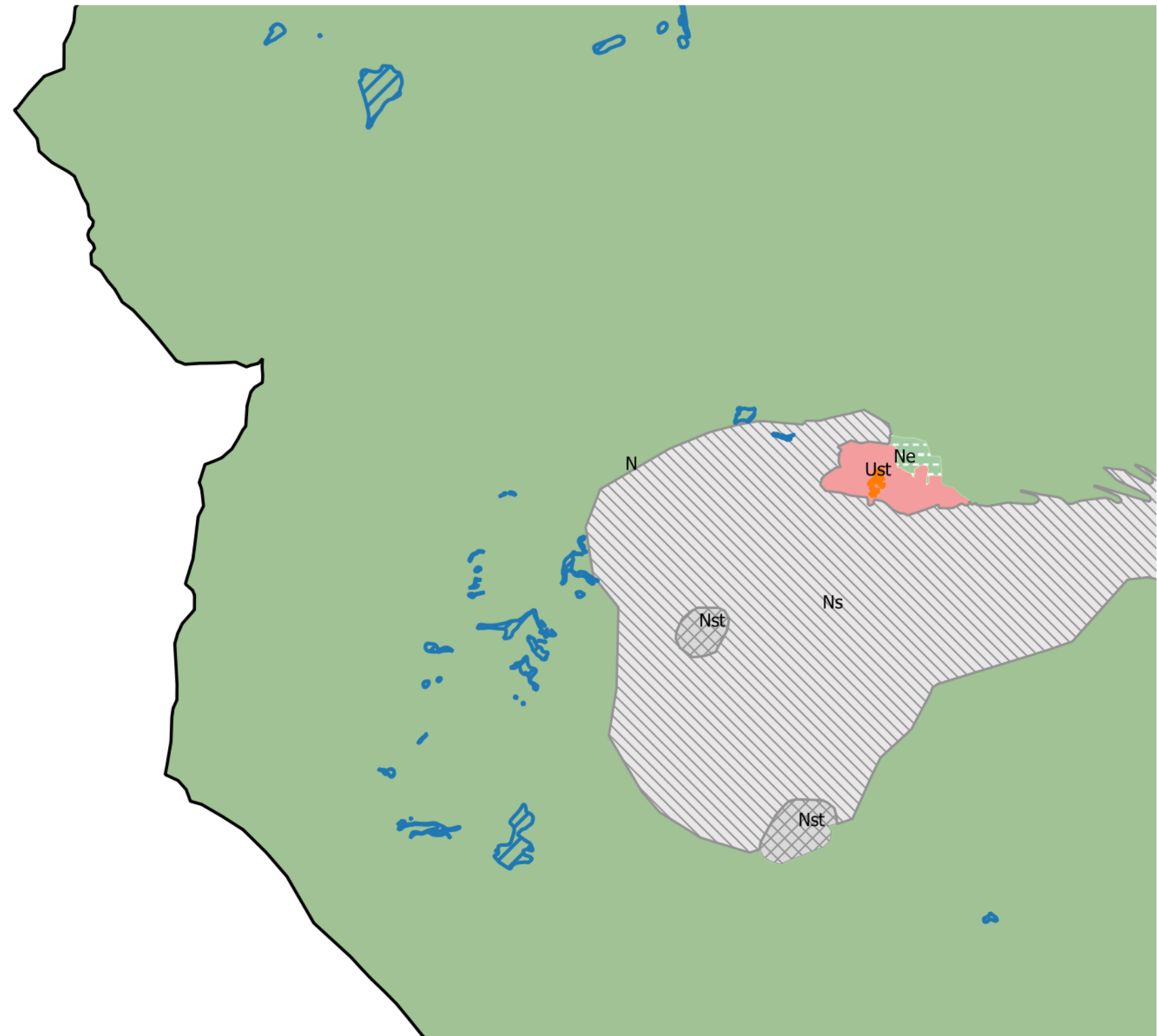
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 17



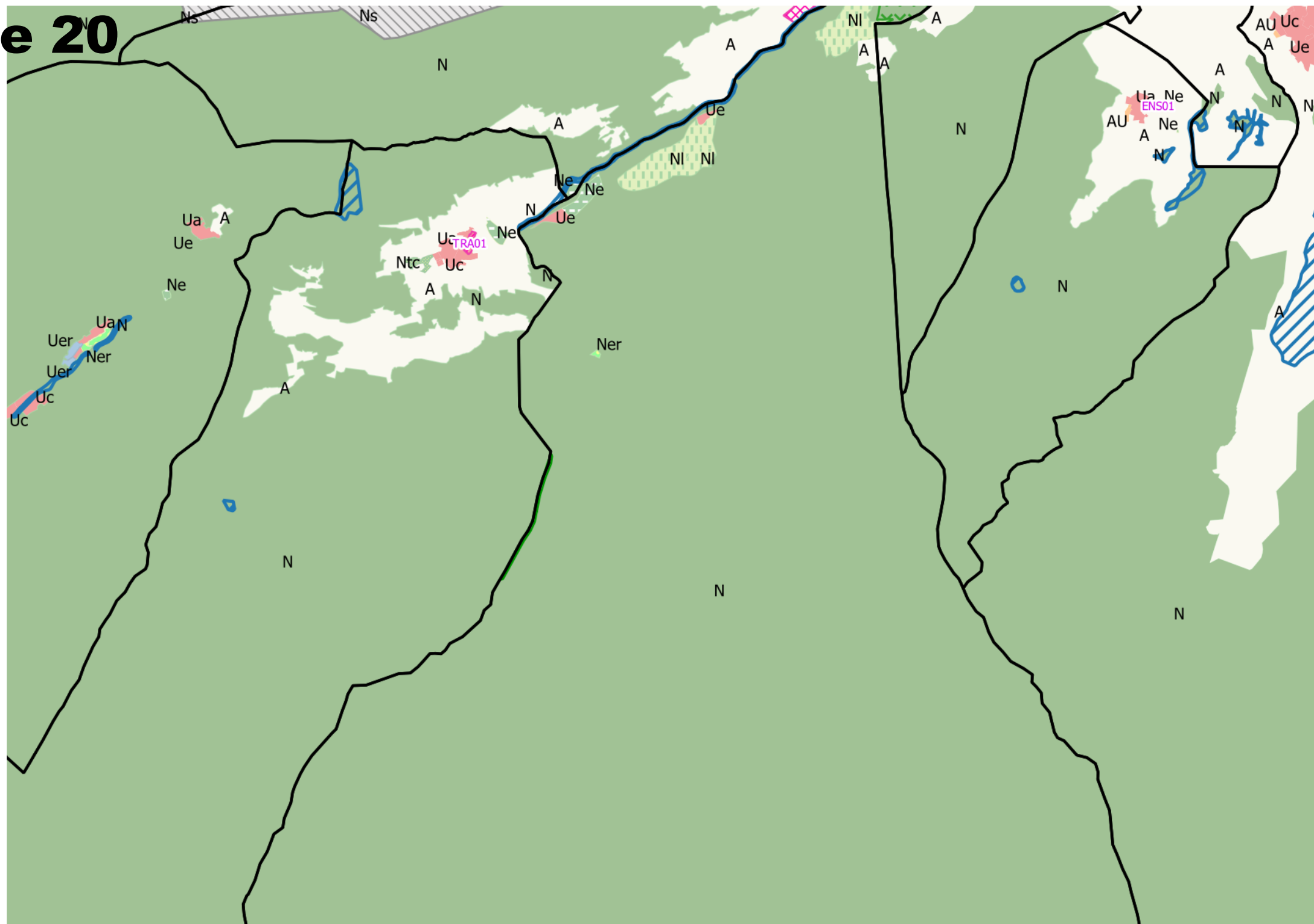
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 18



OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 20



Carte 23



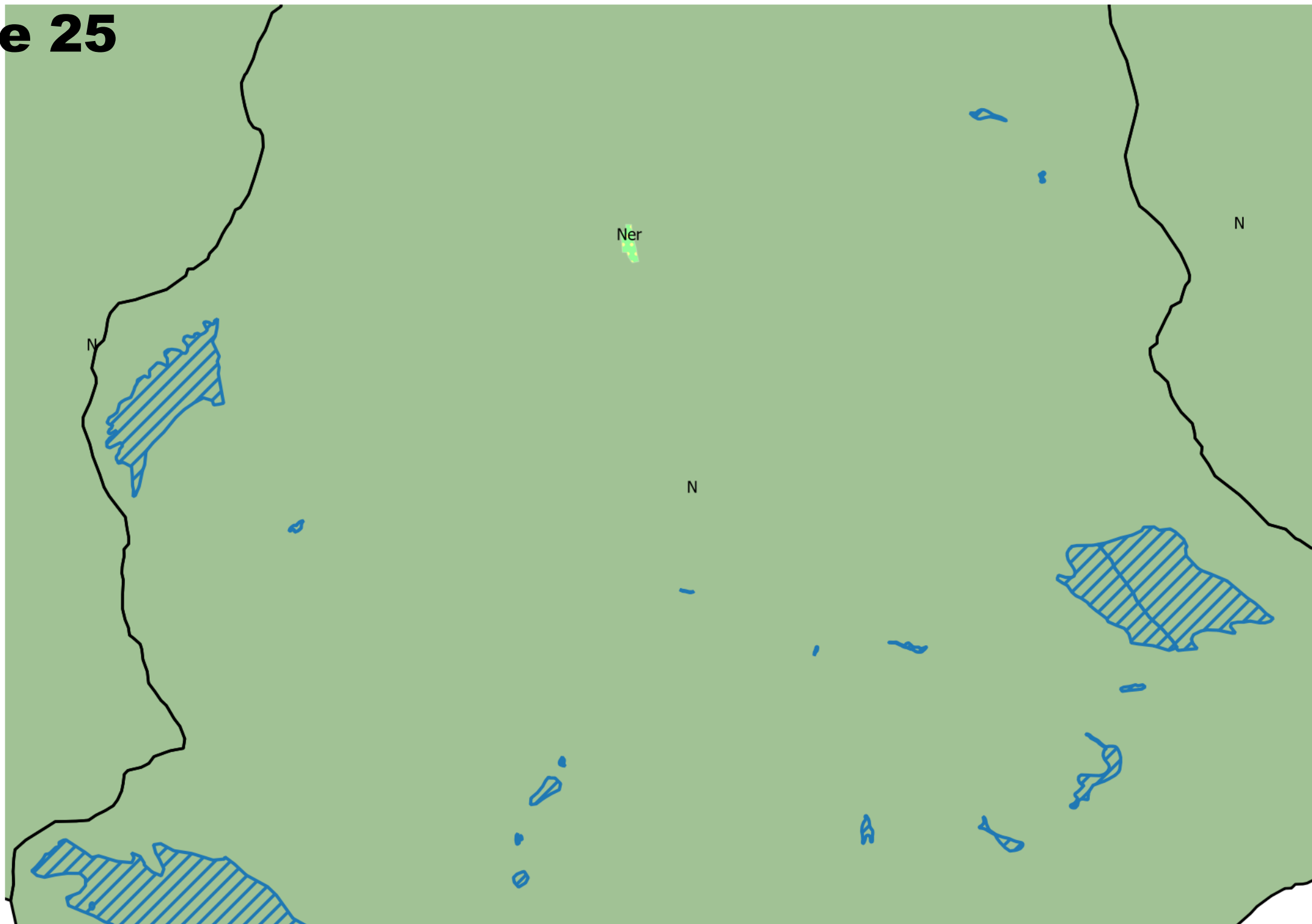
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 24



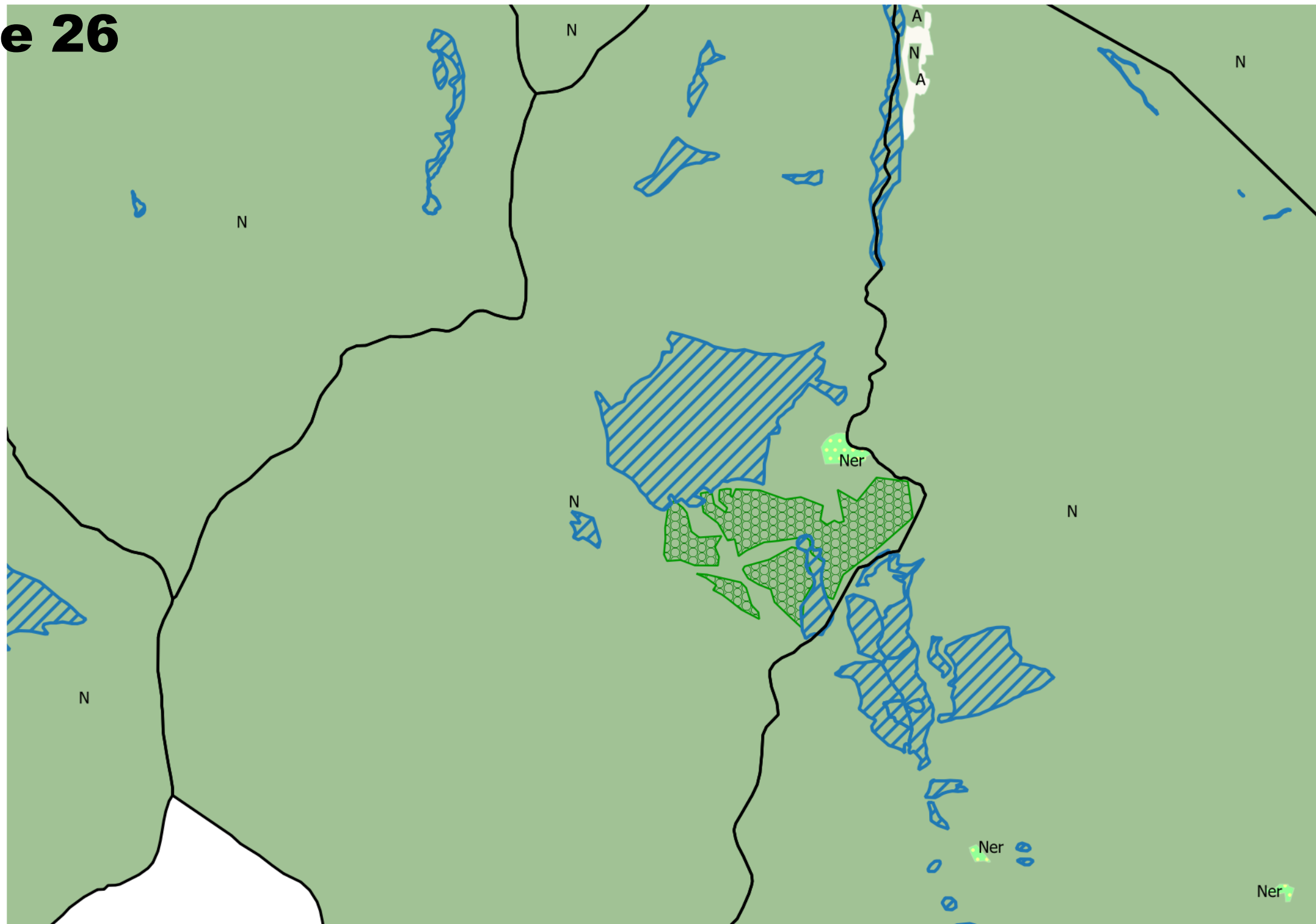
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 25



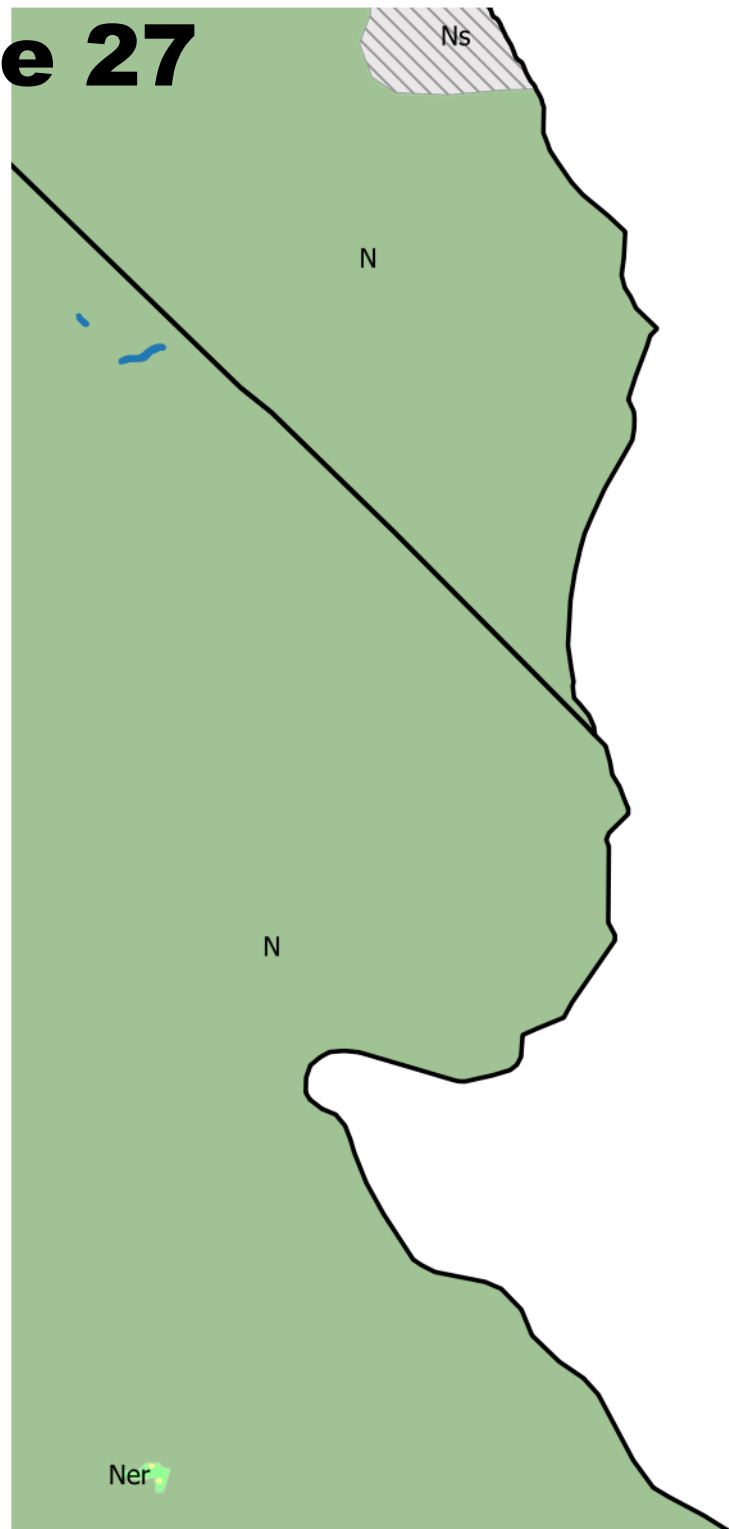
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 26



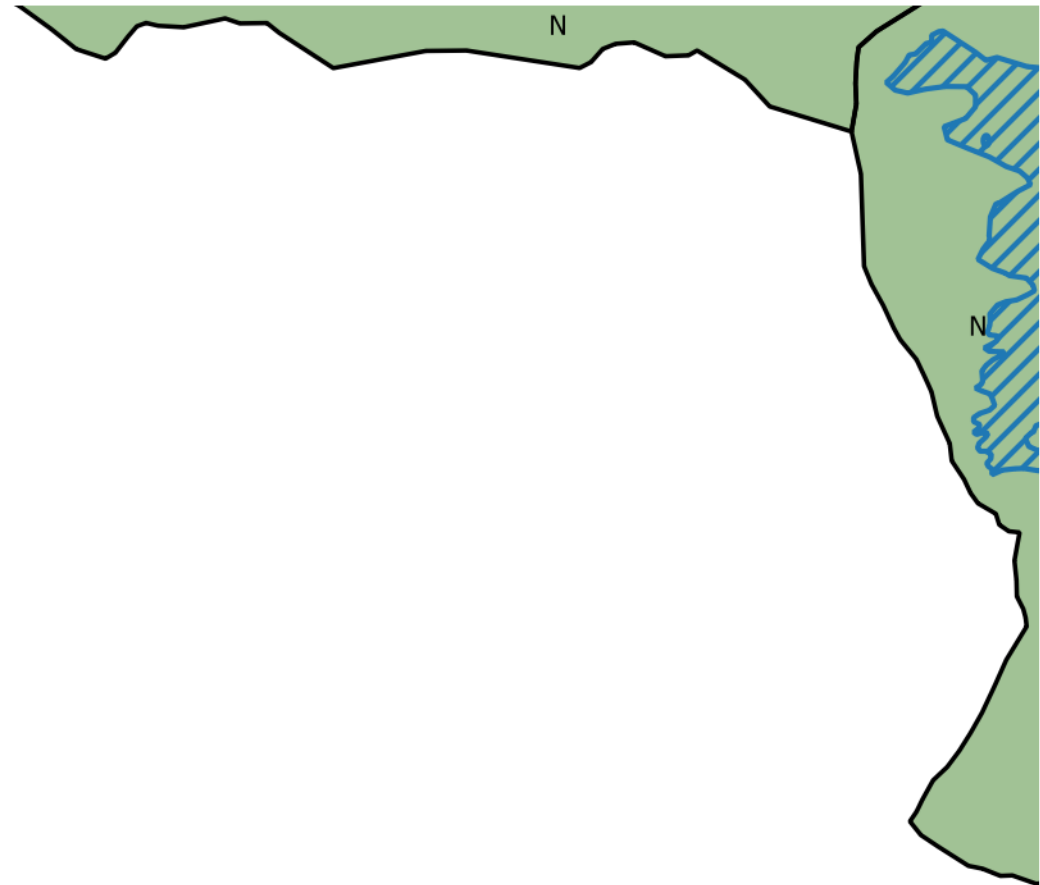
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 27



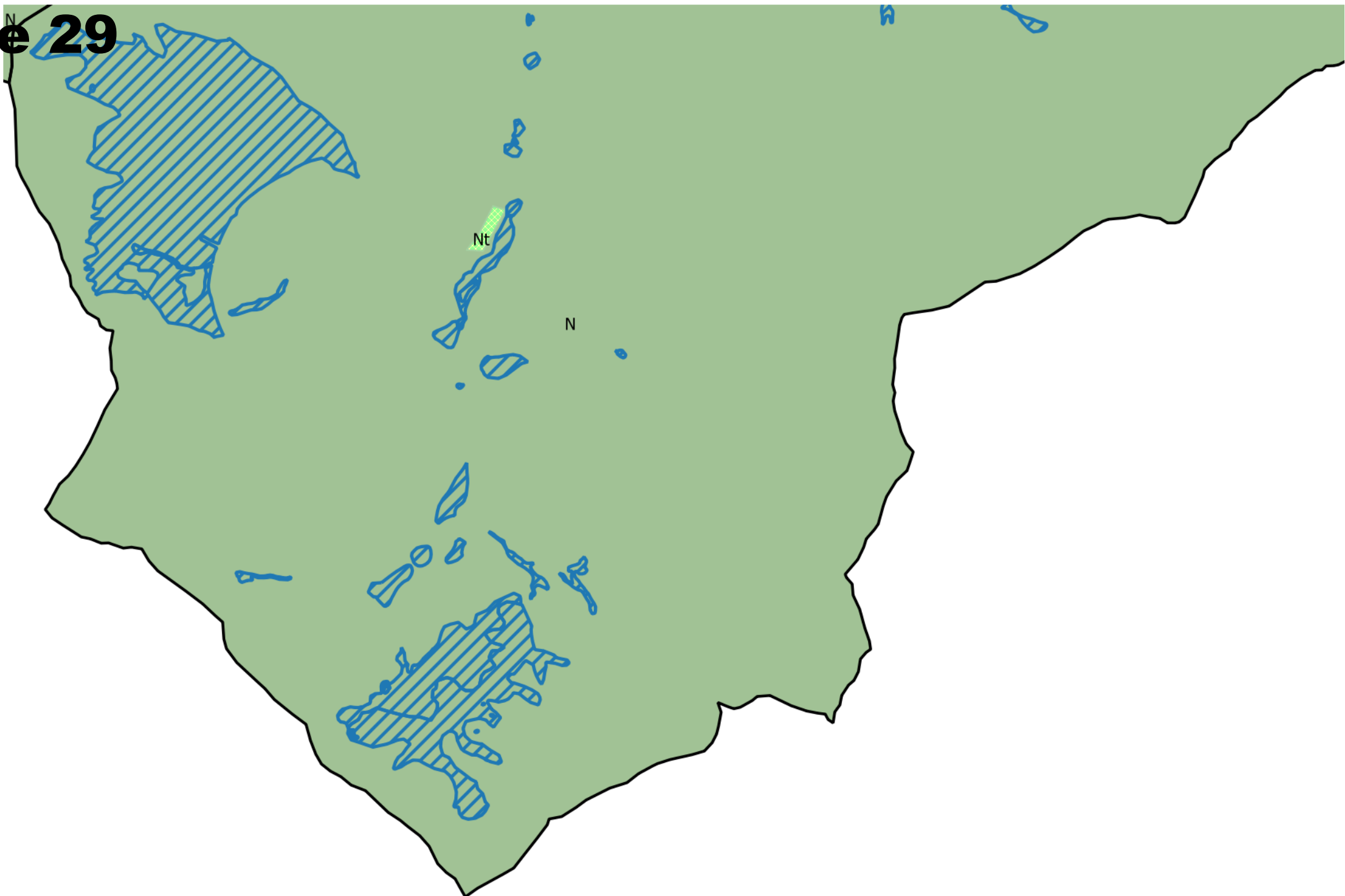
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 28



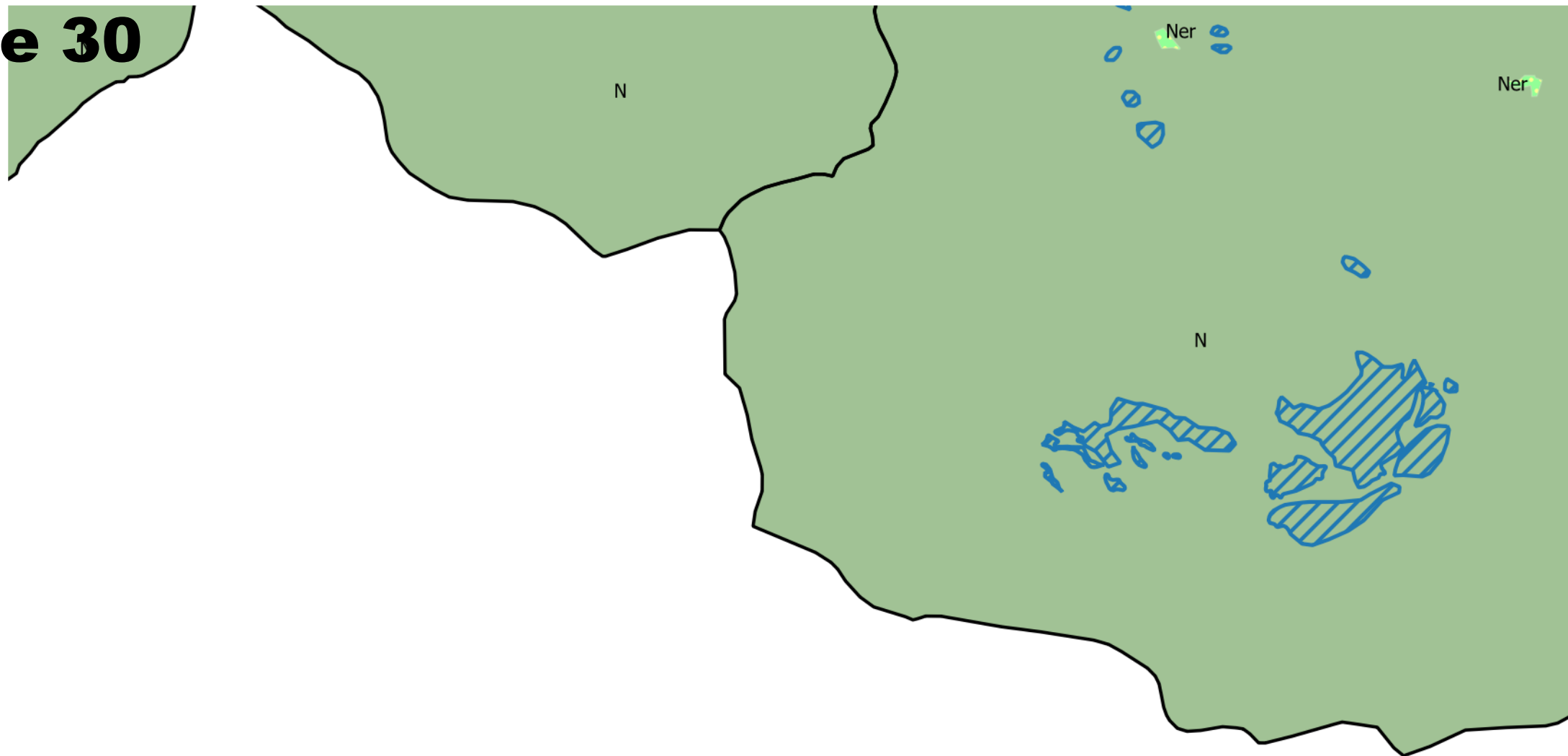
OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 29



OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 30



OAP thématique Trame verte et bleue (TVB)

Carte 31

